

Esquisse d'une histoire linguistique de la Belgique dans l'Antiquité

Placée aux confins du monde celtique et du monde germanique, offrant avec ses dialectes wallons un riche réservoir d'archaïsmes et, parmi eux, bon nombre de survivances prélatines, la Gaule Belgique n'a peut-être pas retenu autant qu'elle le mérite l'attention des linguistes. Certes, la Belgique contemporaine a vu s'épanouir une brillante école de dialectologues et de toponymistes, il est superflu de le rappeler ici. Toutefois, on s'est peu attaché jusqu'à présent à retracer d'ensemble la situation linguistique de nos régions et son évolution avant l'époque mérovingienne.

Notre documentation antérieure au Moyen Âge est, il est vrai, d'une maigreur décourageante et n'autorise pas un exposé continu, aux jalons assurés. Mais les progrès de l'archéologie nationale ont, en un siècle, renouvelé notre connaissance de l'époque romaine et des périodes qui, au sortir de la préhistoire, l'ont immédiatement précédée ; on discerne mieux aujourd'hui dans quelles conditions ont pu jouer les divers facteurs, démographiques et socio-économiques, qui, dans le cours de la protohistoire, ont abouti à cet ensemble « belge » dont on entrevoit maintenant la complexité ; le processus de la romanisation et, partant, de la latinisation a été examiné plus en profondeur, avec ses conquêtes et ses résistances ; notre corpus épigraphique s'est très sensiblement accru, avec sa moisson de noms pré-latins,

et il vient de s'enrichir, pour la première fois sur le territoire du Royaume, d'un document en langue indigène. De son côté, la linguistique celto-germanique a beaucoup assoupli ses concepts, et permet de dépasser, à propos de l'identité des *Belgae* de César, le binôme classique : *Celtes* ou *Germanains* ? *Maurits Gysseling*, en Belgique, *Leo Weisgerber*, *Hans Kuhn* et autres, en Allemagne, y ont travaillé séparément, et il resterait à coordonner leurs résultats dans la perspective ouverte auparavant avec l'*Alteuropäisch* de *Hans Krahe* et, plus lointainement, par le « groupe du Nord-Ouest » de *Meillet*.

Il a donc semblé qu'à côté de tant d'études de détail — et grâce à elles, faut-il le dire —, à côté de mises au point rapides comme celles qui ont paru en 1983 sous la signature d'*Edg. Polomé* et de *G. Neumann* dans le recueil *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* (vol. 29, 2), — à côté aussi de la contribution, forcément limitée dans son développement comme dans son champ de vision, que les signataires de ces lignes donnent à l'ouvrage *Le français en Belgique*, il y avait place pour une synthèse un peu approfondie qui, étendue à l'ensemble de la *Gallia Belgica* du Haut-Empire et de la Germanie inférieure, rassemblerait les faits essentiels et tenterait, autant que faire se peut, de les relier et de les situer dans leur problématique actuelle. C'est cet essai qu'on présente ici, sans se dissimuler ce qu'il a d'imparfait et de provisoire, comme on présente au visiteur d'un chantier les matériaux et le plan d'un édifice qui reste à construire.

Pensant, vu le titre, à un public de lecteurs moins avertis, les auteurs ont veillé à n'être pas trop techniques, limitant au strict nécessaire l'appareil de renvois, mais encadrant l'exposé d'un aperçu des sources et d'un guide bibliographique.

J. Loicq s'est chargé de la partie pré-latine et des contacts avec le monde germanique antérieurs aux invasions du V^e siècle, tandis que J.-H. Michel a traité de la latinisation, sans s'interdire un regard sur la période antérieure. Les autres sections du travail nous engagent tous deux. J. Loicq est en outre responsable des illustrations et des cartes.

LES SOURCES
ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES
DE LA RECHERCHE

1. *La continuité linguistique.* La conquête romaine n'a entraîné nulle part une solution de continuité dans l'emploi oral et privé des langues. En Gaule Belgique, les idiomes préexistants, à coup sûr à dominante celtique, subsistent jusqu'à la fin de l'Empire ; dans les régions septentrionales, le germanique est présent dès le I^{er} siècle de notre ère et, selon certains, avant même la conquête romaine. Il est impossible à la fois de fixer la date où a disparu le celtique et de situer les premières manifestations du germanique ; mais on entrevoit que les trois langues, celtique, latin et germanique ont coexisté, dans des conditions dont le détail nous échappe, avant que le latin ne l'emporte définitivement, sous la forme évoluée du belgo-roman, au sud de l'axe routier qui reliait Boulogne à Tongres par Cassel, Courtrai et Tirlemont. Aussi le découpage chronologique dans lequel il a bien fallu répartir la matière (substrat pré-celtique ; substrat celtique ; adstrat germanique ; latinisation) n'a-t-il qu'une valeur relative, avant tout pédagogique : il marque l'apparition décelable d'une nouvelle tradition linguistique, mais non la fin de la précédente.

2. *Les sources.* Autant en prévenir d'emblée le lecteur : nous ne disposons, sur la situation linguistique de la Gaule Belgique, que de données très fragmentaires, éparses, le plus souvent indirectes. Des idiomes antérieurs au celtique il ne nous reste que des mots isolés, passés par emprunts successifs dans les langues de l'époque historique, et dont rien ne prouve qu'ils aient tous, ni même en majorité, été indigènes.

Aucune source antique n'est antérieure à la conquête romaine, qui s'achève en 51 av. J.-C. ; et la Belgique n'entre pratiquement dans l'histoire qu'avec le récit *De Bello Gallico*, publié par César vers 50 av. J.-C. Dans la plus grande partie de la Gaule, en effet, l'usage de l'écriture est une conséquence de la romanisation. Il résulte de là que les mêmes sources écrites servent donc à la fois pour la période préromaine (sans guère de projection au delà du début du I^{er} siècle pour la Belgique) et pour la période romaine.

Les sources **littéraires** antiques sont rares et peu abondantes après César : les historiens Tacite, Suétone, Dion Cassius ; les géographes Strabon et Ptolémée, l'encyclopédiste Pline l'Ancien, dont l'*Histoire naturelle* fait connaître quelques termes techniques gaulois et renferme une description succincte de l'Empire ; les documents itinéraires (*Itinéraire d'Antonin* [Caracalla] ; carte dite de Peutinger), administratifs (*Notitia Galliarum* ; *Notitia dignitatum*) et juridiques (*Code théodosien*, *Code de Justinien*). Précieuse assurément pour l'historien, cette documentation est d'un rendement linguistique médiocre : quelques noms géographiques, une anthroponymie presque exclusivement limitée aux couches supérieures de la population.

Le nord de la Gaule n'a produit de manière certaine aucun écrivain ni, en particulier, aucun texte suivi en latin vulgaire qui permette de saisir l'amorce des développements qui conduiront aux dialectes belgo-romans. Le glossaire latin classique-vulgaire dit de Reichenau semble avoir été composé en Picardie ; mais l'origine septentrionale du capitulaire *De uillis* est discutée.

Les **inscriptions en langue celtique** sont extrêmement rares au nord de la Seine. À une exception près, elles sont très brèves et n'atteignent pas nos frontières actuelles : du moins, elles attestent l'emploi familial du gaulois dans le sud de la *Belgica* sous l'Empire. On doit mettre à part la lamelle d'or découverte en 1989 dans un sanctuaire de type gallo-romain à Baudecet (Gembloux [Na 22]), petit relais de la route axiale qui reliait Boulogne à Cologne. Cet objet, datable de 150 env. de n. ère, et dont la destination ne peut avoir été que religieuse ou magique, porte une inscription de 8 lignes en lettres latines, mais en langue celtique mêlée de mots latins (fig.). L'interprétation soulève de nombreuses difficultés de détail, aucune forme n'étant identifiable à coup sûr. On entrevoit une suite de dédicaces à des divinités parmi lesquelles Taranis, dieu cosmique assimilé à Jupiter, avec la mention d'une fontaine sacrée.

Les conditions archéologiques de cette découverte, faite au cours de fouilles officielles, garantissent l'authenticité de l'objet, mais ne permettent pas de décider s'il est de fabrication locale ou non. Bien que Baudecet soit situé sur un grand itinéraire, il est peu vraisemblable qu'une offrande aussi exceptionnelle et aussi onéreuse déposée dans un *fanum* de faible importance puisse émaner d'un voyageur de passage, étranger à la région. Il y a donc de grandes chances pour que la langue de ce document représente un parler, peut-être un peu conventionnel eu égard au contenu religieux du texte, de la *civitas Tungrorum* ; mais cette circonscription administrative romaine regroupait les territoires de plusieurs ethnies, et il se trouve que la

Hesbaye namuroise constituait un carrefour dont l'appartenance propre est imprécisable (cf. ci-après § 6). D'ailleurs, en raison du sort fait aux Éburons et aux Atuatuques, nous ignorons de quoi se composait, *sous l'Empire romain*, la population de leurs anciens territoires. Le fait que cette langue se dénonce immédiatement comme n'étant pas du germanique ne permet pas d'écarter une attribution à un milieu d'origine atuatuque, l'appartenance authentiquement germanique de ce peuple très mal connu étant rien moins qu'assurée (voir ci-après, 1^{re} partie, § 4) ; et le trait de prononciation germanisante qu'on a cru y déceler s'explique assez dans le contexte géo-politique de cette période avancée. Tout ce qu'il est permis de supposer est que le fond de cette langue appartient au groupe belge oriental — c'est-à-dire à des Celtes du Nord-Est — que l'historiographie romaine nomme « germanique cisrhéna » (sur ce concept, cf. 1^{re} partie, § 4).

Sensiblement plus nombreuses, les **inscriptions latines** de l'actuelle Belgique sont mal réparties dans l'espace et dans le temps. Originaires pour la plupart de la région arlonaise, très romanisée, elles ne sont guère postérieures au III^e siècle. Mais, presque toujours de caractère privé (épitaphes, ex-voto), elles sont notre seul élément d'information sur l'anthroponymie des couches plus modestes de la population et sur les noms de divinités indigènes. Il convient d'y ajouter les nombreux documents qui émanent de militaires belgo-romains ayant servi hors du pays (surtout sous le mur d'Hadrien en Grande-Bretagne).

Aux environs de 500 remonte la version la plus ancienne de la *Loi Salique*, dont la langue se situe au premier stade d'évolution, vers le gallo-roman, du latin vulgaire du nord de la Gaule, et dont la toponymie porte témoignage de l'intégration des Francs en un milieu où la résistance de l'élément latin était destinée à triompher.

Parmi les sources **médiévales** intéressant la toponymie, signalons, entre autres textes **diplomatiques**, les cartulaires de la principauté abbatiale de Stavelot-Mal-

médy, des abbayes de Saint-Hubert et de Saint-Trond, qui renferment les copies d'actes des temps mérovingiens. De la même époque, quelques textes **hagiographiques** intéressent nos grands évangelisateurs des VII^e-VIII^e siècles (Amand, Lambert, Hubert, etc.). Parmi les autres sources **narratives** riches en toponymes, on peut rappeler les *Gesta abbatum* de Folcuin pour Lobbes (X^e s.) et de Raoul pour Saint-Trond et la Hesbaye (XII^e s.). On y ajoutera les **pouillés** et comptes de décimes, documents épiscopaux donnant des listes de paroisses, malheureusement tardifs pour nos diocèses (XIV^e s. pour Cambrai, Tournai et Trèves ; 1497 pour Liège).

L'utilisation linguistique de la toponymie a ses limites, on le sait. Lorsque les appellatifs à la base des dénominations ont disparu de toute tradition linguistique connue, leur signification nous échappe par définition ; les graphies médiévales ne sont pas toujours sincères, mais sont parfois re-latinisées artificiellement à partir des formes romanes contemporaines. Même authentiques, elles contraignent le linguiste à faire de la grammaire historique à rebours, opération nécessairement conjecturale. En outre, la Belgique ne possède pas de vastes zones naturelles de refuge, conservatoires de traditions préromaines comme le sont les Alpes, le Massif Central ou les Pyrénées. Seule la région ardennaise a dans une large mesure préservé la physionomie celtique de sa toponymie antique.

Les mots pré-latins conservés par les **dialectes belgo-romans** ont sur les toponymes les plus anciens l'avantage considérable de représenter une tradition encore vivante au moment où ils sont recueillis. Par suite leurs sens, souvent très concrets, sont connus avec précision,

ce qui compense en partie l'énorme écart chronologique qui les sépare de leurs origines. Mais ils ont moins de stabilité dans l'espace. Et un mot reconnu pour celtique ou pré-celtique peut n'être pas indigène, et avoir été apporté par une langue étrangère qui l'aurait emprunté dans son pays d'origine. Citons ici quelques exemples très simples.

Le wall. *tchar*, rouchi *car* « voiture (attelée) », est un mot celtique venu par le latin (*carrus*), lequel l'avait emprunté au gaulois de Cisalpine et introduit en Transalpine avec la conquête romaine, sans que nous sachions si le celtique de Belgique possédait le même **karros*. — Wall. *tch(e)vau*, rouchi *qu(e)vau* « cheval » reposent sur lat. vulg. *caballu(m)* d'origine vraisemblablement celtique ; mais le celtique l'avait lui-même pris à une langue inconnue, sans doute d'origine non indo-européenne, d'Europe centrale (cf. v. slave *kobyła*, lituan. *kumėlė* « jument »). — Wall. *ôle* « huile » sort d'un vieux mot pré-indo-européen de l'est de la Méditerranée ou d'Asie antérieure ; mais, au point de vue wallon, c'est un mot roman comme tant d'autres ; en Italie même, *oleum* n'était déjà pas indigène, mais avait été emprunté à date très ancienne aux colons grecs du Sud (*elaiwon*, devenu en grec classique *elaion*), qui l'avaient eux-mêmes apporté du bassin de la mer Égée.

Combien de cas de ce genre ont-ils dû se produire dans un passé plus lointain, hors de notre contrôle ! Un recouplement avec la toponymie n'offre guère plus de garanties dès lors qu'il ne s'agit pas de notations touchant la géographie physique, accrochées en quelque sorte au terroir.

Ainsi, si l'on ignorait tout de l'histoire de *Carignan*, chef-lieu de canton des Ardennes françaises, on pourrait être conduit à y soupçonner, sur la foi du phonétisme (*c-* conservé devant *a*, entre autres, au lieu du *ch* wallon) et du suffixe (*-ānum* au lieu du *-ācum* septentrional), l'existence locale de quelque colonie provençale ou italienne : on sait que ce n'est vrai que de la famille Carignan-Savoie, devenue propriétaire du fief d'Yvois. — De même, *Paliseul* est, comme ses homonymes français (*Palaiseau*) et allemand (*Pfalzel*), un nom d'origine pré-italique ; car *Palātium*, qui désignait l'une des collines de Rome, n'a pas d'étymologie en latin et se rattache clairement à une base pré-historique *pal-* ou *fal-* (cf. le nom de *Faléries*) désignant une hauteur,

une éminence ; mais c'est parce que, à Rome, le Palatin est devenu la résidence des empereurs, et donc *Palatium* un « palais » qu'on a pu appeler *Palatiolum* les villas de plaisance ou de chasse des rois carolingiens en Ardenne, dans la région parisienne ou sur les rives de la Moselle.

On voit par là avec quelle prudence il convient d'accueillir tout essai d'application au substrat préhistorique des méthodes de la géographie linguistique qui ont si bien réussi dans l'étude des dialectes modernes, et qui ont du reste donné lieu à des travaux suggestifs dans le domaine des anciens dialectes italiques (Mgr J. Schrijnen) ou de termes de civilisation à grande extension (mots dits « voyageurs »). Toutefois, on n'a pas cru pouvoir négliger ici cette considération spatiale, et on a sommairement caractérisé l'aire d'expansion des principaux éléments lexicaux étudiés.

J. LOICQ et J.-H. MICHEL

I. AVANT LA GÉNÉRALISATION DU LATIN.
LES SUBSTRATS

A. *Le substrat pré-celtique*

1. *La toponymie.* Les exemples indiscutables sont très rares ; presque tous sont des noms de cours d'eau. Le plus connu est celui de la Meuse, ant. *Mōsa*, qui n'est pas isolé en hydronymie : cf. la *Moselle* et plusieurs rivières de France comme le *Mouzon* affl. de la Meuse, les *Mozanne*, etc. ; mais le type paraît limité à la Gaule, et est sans étymologie malgré un rapprochement aventureux proposé avec l'ouralien ; le groupe indo-européen de l'all. *Moos* « marécage, mousse » doit aussi être écarté, le sens premier de ce groupe étant plutôt « moisissure » (cf. lat. *mūscus*) ; d'ailleurs, le radical **mos-* comporte un *o* qui, curieusement, n'est pas alternant à date ancienne, la variante avec *a* résultant d'un développement germanique régulier (voir plus loin, § 12). Mais, à la différence des noms de la Somme, de la Saône et peut-être aussi de la Sambre (voir ci-après), le nom de la Meuse représente une tradition continue à travers l'époque celtique, comme le montre un toponyme tel que **Moso-magus* « marché de la Meuse »,auj. Mouzon (F, Ard.), dans l'ancien territoire des Rèmes.

On n'a jamais donné d'explication celtique satisfaisante du nom **Sam-ara* de la Sambre et de la Somme : le rapprochement souvent fait avec irl. *sám* « calme, tranquille » se heurte à plusieurs difficultés : on voit par m.irl. *sámas* « plaisir, agrément », par le groupe germanique de v.sax. *sōmi* « convenable », v.angl. *sōm* « unité », de la racine **se/om-* « unité, rassemblement, similitude » (grec *hómos* « semblable », lat. *semel*, *similis*, all. *sammeln* « rassembler », etc.), que le sens primitif de cette famille

est celui d'« union harmonieuse », et ne convient qu'à des personnes ; on n'a donc pas le droit d'attribuer implicitement au celtique de Belgique un gauchissement sémantique qui n'est propre qu'à quelques langues. L'alternance avec *Som-ena* (autre nom de la Somme), et peut-être avec *Sab-is* (autre nom de la Sambre ou son affl. la Selle), oriente plutôt vers l'hypothèse de formations pré-celtiques : les oscillations *a/o*, voire *m/b*, sont en effet étrangères au système indo-européen (cf. ci-dessus le vieux nom préhistorique du « cheval » où la forme baltique oppose son *m* au *b* de la forme slave). Appartiennent encore à ce radical la *Samme* affl. de la Senne (*Samia*), la *Somme* affl. de l'Ourthe (*Sum-ina*) ; le même suffixe *-ina* se retrouve encore dans *Lum-ina*, la Lomme affl. de la Lesse, dans *Vem-ena*, la Wamme affl. de la Lomme et, cette fois avec un radical indo-européen, dans *Warm-in-ia*, la Worme de Fl.-Occ. (près de Velzeke).

Les noms de la *Dyle* (et du hameau de *Thyle*, Bt w.) et des deux *Wiltz*, tributaires de la Sûre et dont l'une prend naissance à Bastogne, s'inscrivent dans un système d'alternance complètement étranger à l'indo-européen : **t-il-/w-il-* (*Thila* XII^e s. ; *Viltis* VIII^e s.) ; on a aussi des formes à *b-* ou *s-* initiaux (ainsi dans *Sil-arus*, n. antique de deux fleuves d'Italie, et dans *Bil-ena*, la Bille affl. de l'Elbe, etc.) [H. Krahe, *BzN*, 16 (1965), 222 sv.]. La même base *w-il-* a été adaptée à un suffixe « paléo-européen » dans le n. ancien *Wileppa* de la Velpe et du hameau de *Velpen* (Lb).

Cette alternance de la consonne initiale évoque le trinôme *Rūra* | *Sūra* | **Pūra* à la base des noms de plusieurs rivières arrosant nos régions :

- 1° la *Roer* affl. de la Meuse issu des Hautes-Fagnes, la *Ruhr* allemande affl. du Rhin ou la *Rulles* affl. de la Semois (*Ruris* 1097) ;
- 2° la *Sûre* et la *Syre* affl. de la Moselle, à rapprocher des *Sure* de France et de la *Sauer* d'Alsace ;
- 3° les *Voer* affl. de la Meuse et de la Dyle (détail chez Gysseling, *BTD*, 56 [1982], 38).

On peut, avec M. Gysseling (*Nouv. Rev. fr. d'onom.*, 9-10 [1987], 48), ramener *Rūra* à l'i.-e. **reu-* « s'élancer, se précipiter », représenté en celtique (cf. gall. *rhutr* « assaut, impétuosité »), et même *Sūra* à **seu-* « se tourner, être tortueux » (cf. irl. *sóaid* « il se tourne »), si l'on estime que ces spécifications conviennent à toutes les rivières concernées et pour autant qu'on explique la constance du degré \bar{u} de la voyelle radicale.

À la base **kal-* « roche, pente rocheuse, montagne », qui, par des voies différentes, nous a donné *chalet*, *caillou* et *calanque*, remontent *Challes* et *Chaleux*, sites rocheux de vallées ardennaises, le premier sur l'Amblève en amont de Stavelot (cf. *Chelles* [F, S.-et-M.], anc. *Cala* VI° s.), l'autre en bord de Lesse à Hulsonniaux [D 70], bien connu des préhistoriens, et où le suffixe est roman. L'appartenance à sa variante **kar-* des noms de la *Chiers* affl. de la Meuse (*Caro* VII° s. : « rivière pierreuse » ? cf. le *Cher* du centre de la France) et de *Cherain* [B 10] (*Car-anco-* VII° s.) est plus incertaine. Cette base étant passée en celtique (irl. *cairn*, *carn* « amas de pierres », gall. *carreg* « pierre, rocher », etc.), y compris dans l'hydronymie (gall. *carrog* « ruisseau » et plusieurs noms de rivières de Grande-Bretagne en *Car(r)-*), il se peut que la désignation de la *Chiers* n'ait été faite qu'à l'époque celtique. On en dira autant de *Cherain*, site celtique et romain juché sur une crête de l'Ardenne où les affleure-

ments rocheux ne manquent pas ; quelle qu'en soit l'origine, éventuellement pré-celtique, le suffixe *-anco-* est demeuré caractéristique de la toponymie trévire où il intervient dans des formations indiscutablement celtiques comme *Eburancum* « Ebernach » (W. JUNGANDREAS, *Trierer Zeitschr.*, 22 [1953], 7-9 et carte 1 ; *Bull. ling. et ethnol. de l'Inst. gd-ducal*, 18 [1972], 9-12).

On enseigne généralement que le nom de Tournai (ant. *Turnācum*) est l'un de ces nombreux toponymes d'origine gentilice ; mais si *Turnus*, nom d'un héros mythique du Latium, a pu donner lieu à une plaisante légende des origines tournaisiennes, il est absent de l'anthroponymie romaine. On est dès lors conduit à se demander si l'on n'a pas affaire à la forme abrégative d'un ancien composé du type **Turno-dūrum* (attesté comme nom ancien de Tonnerre en Bourgogne), lui-même formé sur un radical pré-celtique *turn-* désignant une hauteur : cf. *Le Tour*, anc. *Turnus* (F, Lozère), *Le Thour-en-Ardenne* (F, Ard.). *Turnacum* serait-il l'éminence de La Loucherie, l'un des quartiers les plus anciens de la ville belgo-romaine ? On peut aussi y rattacher nos *Tourinne(s)* (-la-Chaussée [W 64], -Saint-Lambert [Ni 80], anc. *Tornina*), sites romains, parfois fortifiés : *turn-* aurait-il pris, en latin vulgaire régional, le sens de *castellum* ou de *burgus* ? Cf., sur cette base, F. Flutre, *Rech. sur les élém. pré-gaul. dans la top. de la Lozère* (Paris, 1957), 286 sv. Mais, ici encore, la formation même du toponyme est sans doute de date celtique, voire gallo-romaine : le radical *turn-* était resté vivant dans l'ensemble de la Gaule comme l'attestent les homonymes *Tournay-en-Ardennes* (F), *Tornac* [F, Gard]), etc., et les formations comme *Turno-dūrum* déjà cité, *Turno-magus* « Tournon(-saint-Pierre) [F, Indre-et-Loire] », etc.

2. *Le témoignage des dialectes belgo-romans.* Un petit nombre de mots dialectaux pré-latins se révèlent appartenir à un substrat pré-celtique. Ici comme ailleurs, ils se rapportent à des particularités du sol ou à des espèces vivantes dont l'expression est peu susceptible de se renouveler, parce qu'elle restait limitée aux menus aspects de la vie paysanne :

a) *particularités du sol*

— wall. ard. *ârtû* « guéret », de **artīca*, mot à connexions méditerranéennes et aquitaines (prov., catal. et arag. *artiga*, même sens, quercin. *artigau* « terre baignée de ruisseaux », ainsi que les nombreux topon. fr. du Midi du type *Artigue(s)* ou *Lartigue*) formé comme **gar-rīca* « garrigue » ; par quelque voie et à quelque époque que ce mot soit parvenu au wallon, l'archaïsme marginal de ce dernier est évident ;

— wall. *bôme* « anfractuosité du sol ; spéc. terrier (de lapin, de taupe) » ; à Liège « galerie de mine », de **balma* « grotte naturelle », base répandue dans la région méditerranéenne et dans le centre de la France (prov. *baumo*, valais. et savoy. *barma*, Centre *bame*, *baume*), et qu'on retrouve depuis la Catalogne jusqu'en Bavière : distribution qui fait apparaître le caractère marginal et isolé de l'aire wallonne de **balma* ;

— wall. *dièle*, *djèle* « argile blanchâtre », de **dergila* (fr. *derle* serait emprunté à date ancienne au wallon) : aire assurément plus restreinte mais, ici encore, archaïsme marginal ;

— wall. *grève* « gravier », cf. prov., catalan et it. du Nord *grava*, v. et moy. fr. *grève* « sable, gravier ; plage de sable », de **gr-āva*, avec **gr-* forme à vocalisme zéro de **gar-*, lui-même variante de **kar-* rencontré plus haut

(§ 2) ; pour une variante avec *l* (**kal-*), cf. sous c) ci-après ;

b) *faune et flore*

— est-wall. (Spa) *âmonne* « framboise », gaum. *ampône*, de **ampōna*, mot ayant son aire de concentration maximale dans les Alpes ;

— wall. liég. *bara*, nam. et ardenn. *bèrau*, gaum. *bērō* « bélier », de **berr-*, dont l'aire s'étend des Balkans aux Pyrénées : cf. alban. *ber* « mouton », *bari* « berger », it. romagnol et marchais *berr*, *birr* ; Bergame et Valtelline *baro*, valais. *bera*, vosg. *bəra*, basque *barro* ; il existe une variante **marr-*, p.-ê. issue de **berr-* (basque *marro*, esp. *marrón*) ; mais le rouchi *maro* « mouton, spéc. bélier » doit procéder plutôt de lat. *mās*, *māris* « mâle » ;

— est-wall. *biloke*, ardenn. *byok*, rouchi *bulok* « prune de qualité commune ou sauvage », de *bulluc(c)a*, attesté en latin médiéval ; la forme gaum. *blosse* procède de *bullucea* comme les formes fr. *beloce* « prune sauvage », Centre *baloce*, norm. *bloche*, etc. ; la présence de ce type en Engadine (*paluoga* « petite prune ») et dans les régions alémaniques (Obwald suisse *ploga*) rappelle le cas d'*ampona*, nom d'un autre fruit sauvage, et en fait aussi un mot « alpin » ;

— est-wall. *brèle* « ciboulette », de **brittula*, diminutif de **britta* (cf. lat. médiév. *brittia* « cresson » VIII^e s.), d'où *brate*, *brote* des dialectes de l'est de la France ;

c) *technologie*

— wall. liég. *ca* « osselet (de jeu) », gaum. *cāye* « jouet », à rapprocher du v. fr. *chail* « caillou », de la base **kal-*, variante de **kar/gar-* évoquée plus haut ; mais, comme

dans fr. *caillou*, le *c-* devant *a* (au lieu de wall. *tch-*) indique une origine normanno-picarde récente ; l'idée d'une réfection secondaire sur fr. *caillou*, à laquelle pensait W. von Wartburg, *F.E.W.* sous *caljo-*, paraît bien artificielle et ne fait que déplacer le problème ;

— wall. *tami(h)*, liég. *tam'hî* « tamiser », de **tam̄sio-* (fr. et prov. *tamis*, esp. et port. *tamiz*, engad. *tamüsch*, etc.) ; le mot n'est pas celtique commun (bret. *tamouez* est emprunté au français) et, s'il a appartenu au gaulois, celui-ci l'a sans doute pris au substrat occidental ; il se retrouve en effet en néerlandais sans être germanique commun : *teems* « tamis (de crin) », dont la métaphonie *a > e* devant *i* montre le caractère ancien. Le tamis de crin servait à filtrer le lait, technique archaïque qui peut expliquer la survivance du mot.

3. *Quelques réflexions sur le substrat pré-celtique.* Ce ne sont là, on le voit, que des éléments épars, limités à quelques noms propres ou à quelques secteurs très particuliers, pour ainsi dire techniques, du vocabulaire, et qui ne doivent qu'à leur spécificité même leur survie à travers l'époque celtique, puis l'époque romaine, débris d'une histoire linguistique millénaire qui nous échappe. La Gaule septentrionale ne semble pas avoir appartenu au substrat de l'Europe du Nord sous-jacent au germanique commun, auquel il a laissé nombre de mots usuels comme les noms du « lac » ou de la « mer » (all. *See*, etc., d'un pré-germ. **saiwo-* ou **soiwo-*) ou du « miel » (all. *Honig*). Les données positives dont on dispose convergent en tout cas vers le Sud : centre et est de la France, régions alpines, voire méditerranéennes (*balma*, alternance sourde/sonore dans le type *kar|kal|gar*, etc., suffixe *-ar-*, etc.) : la haute et moyenne Belgique pourrait avoir

constitué la frange septentrionale du substrat « eurafricain » de J. Hubschmid.

L'orientation des cultures qui ont dominé dans nos régions durant la préhistoire récente ne contredit pas cette indication. Ainsi, à la civilisation du Michelsberg, venue de Rhénanie et de Suisse au Néolithique moyen (4^e millénaire av. J.-C.), a succédé au Néolithique final (3^e millénaire) une civilisation, également puissante, dite de Seine-Oise-Marne, reliée au complexe centre-européen dit de Horgen, et qui a surtout affecté le Hainaut et les régions mosanes. Inversement, il est remarquable que la Belgique n'ait pas été atteinte par la culture nordique « des Gobelets à entonnoir » (all. *Trichterbecherkultur*), dont l'aire coïncide avec le futur berceau des peuples germaniques et dont les porteurs ont pu leur fournir des éléments de leur substrat.

D'ailleurs, dans quelle mesure ces expansions ont-elles été le fait de colonisations suffisamment compactes pour laisser supposer des changements de langues ? On l'ignore, et les observations anthropologiques relevées sur les sépultures font fréquemment état de types raciaux mélangés, avec persistance de types anciens. En outre, les aires d'expansion de plus d'une de ces « bases » lexicales (p.ex. *kar/kal*, etc.) sont beaucoup plus vastes que les groupements culturels identifiés par l'archéologie, preuve parmi tant d'autres qu'entre les deux ordres de faits il y a de profondes différences de nature et de modes de transmission.

Si l'archéologie préromaine de nos régions est en mesure de suggérer au linguiste un enseignement utile, c'est par la résistance qu'ont souvent opposée des traditions anciennes, indigènes ou étrangères, vis-à-vis des courants venus de régions plus dynamiques de l'Europe:

Rappelons ici le « Néolithique minier » du Hainaut et du pays d'Aubel, qui a réintroduit un outillage de silex rudimentaire, héritage d'un passé millénaire ; le fractionnement imposé par les traditions régionales à la civilisation de Michelsberg ; la longue survivance ardennaise des sépultures rupestres, puis du type des tombes individuelles sous petits tertres (*tombelles* ou *marchets*), type qui, d'origine néolithique tardive, se prolongera à travers la protohistoire jusqu'au début de l'époque romaine. D'ailleurs, aucune des civilisations qui se sont succédé durant le 2^e millénaire (âge du Bronze) n'a profondément modifié le paysage culturel, en Wallonie du moins, où le mégalithisme, puis le lent développement de la métallurgie se greffent sur un fond de traditions « Seine-Oise-Marne » sans, apparemment, renouveler la population. Ces tendances à l'attardement, inhérentes à la position marginale de nos régions, compensent dans une certaine mesure l'absence de zones de refuge comparables à ce que sont plus au Sud les Alpes, le Massif central ou les Pyrénées, très riches comme on sait en éléments de substrats pré-celtiques. Le rôle conservateur du Massif ardennais est toutefois perceptible dans la situation d'isolement septentrional où se trouvent plusieurs mots à l'intérieur de l'aire romane ; l'étude des vestiges d'époque celtique, sensiblement plus nombreux, met ce rôle plus clairement encore en lumière (voir sous B ci-après).

Au demeurant, on a pu voir que bien des éléments étymologiquement pré-celtiques ont été formés, ou du moins recomposés, à date plus récente (*Carancum*, *Turnacum*), voire introduits à l'époque romane (*ca*, *câye*). La grande rareté des éléments pré-celtiques dans les dialectes flamands va dans le même sens. Enfin, la faiblesse même des courants de civilisation méditerranéens dans la pré-

histoire récente de nos régions, comme l'action sur le groupe belge du Michelsberg de la civilisation de Chassey-Cortailod-La Lagozza, suffit à faire soupçonner que des éléments lexicaux d'origine méridionale signalés ci-dessus (*artica*, *balma*) ont pu nous venir par d'autres voies.

B. *Le substrat celtique*

4. *Proto-Celtes, Belges et « Germains » d'en-deçà et d'au-delà du Rhin.* Avec la civilisation des *Champs d'urnes* (âge du Bronze récent) apparaît dans nos régions un *continuum* débouchant sur les populations en place à la veille de la conquête romaine. Non que des déplacements ou des regroupements de peuples ne se soient produits dans l'intervalle, et à l'intérieur même de l'espace Seine-Rhin ; mais on s'accorde à identifier à des Proto-Celtes, c'est-à-dire aux porteurs de dialectes ancêtres du celtique historique, l'ensemble des peuples habitant le secteur sud-occidental des « Champs d'urnes ». Définition qui, au demeurant, ne préjuge en rien du degré de particularisation atteint à cette date par l'indo-européen occidental, et moins encore de l'existence d'une forme quelconque de nationalité celtique, phénomène vraisemblablement plus tardif.

Douée d'une grande force d'expansion, mais socialement peu hiérarchisée, d'économie essentiellement agricole, mais comportant des aspects guerriers, la civilisation des Champs d'urnes s'est formée en Europe centrale où elle a recueilli divers héritages. Introduite en Belgique vers le X^e siècle, elle y a rencontré des traditions tenaces, qu'elle a parfois adoptées (p. ex. en matière funéraire) et qu'on peut mettre en relation avec la part indigène des affleurements lexicaux préhistoriques décrits plus haut.

Il convient de rappeler que le « faciès » régional du Nord-Ouest, qui occupe la Campine et les régions riveraines du Rhin inférieur, forme une transition avec la civilisation contemporaine, dite « des Nécropoles à urnes », installée dans le nord de l'Allemagne jusqu'au bassin de l'Elbe, où elle s'attarde jusqu'au milieu du 1^{er} millénaire. Or, c'est au sein de ce complexe que, vers 500-400 av. J.-C., s'élaborera la culture de Jastorf attribuable aux Germains du groupe occidental (le *westique* des germanistes).

Vers — 650 apparaît une aristocratie de guerriers à cheval porteurs d'une civilisation, dite de *Hallstatt*, qui a aussi ses racines en Europe danubienne, et qui maîtrise la métallurgie du fer. A-t-on affaire à des conquérants porteurs d'une langue plus nettement caractérisée comme celtique que ne pouvait être celle des gens des Champs d'urnes ? Ou s'agit-il, comme on le croit plutôt aujourd'hui, d'un phénomène socio-économique endogène, parallèle à celui d'où est sorti le Hallstattien en Europe centrale ? En tout cas, les couches modestes de la population demeurent fidèles à la tradition des « Champs d'urnes », et plus précisément de ses adaptations régionales, réaffirmant ici encore la force d'inertie des subtrats.

Même incertitude touchant le passage de nos régions à la civilisation de *La Tène* qui, vers — 480-450, inaugure en Europe le II^e âge du Fer et s'identifie avec les Celtes, continentaux, les Gaulois de l'ethnographie romaine. Là où, comme en Italie du Nord ou dans les Balkans, l'expansion laténienne touche au monde méditerranéen et pénètre ainsi dans le champ de l'histoire gréco-romaine, elle a clairement le caractère d'une conquête, qui s'achève au cours du III^e siècle av. J.-C. Mais il va de soi

que la question est beaucoup plus délicate dans les pays de tradition hallstattienne et où, par surcroît, on ne dispose pratiquement d'aucun témoignage historique. À nouveau, la thèse du développement interne tend à prévaloir aujourd'hui, encore que, dans le détail, la situation diffère sensiblement selon les régions.

Dans son ensemble, la Belgique actuelle se situe dans une zone périphérique où parviennent, jusque vers — 200, les échos affaiblis de deux cultures laténiennes dynamiques : celle de Champagne, dite « marnienne », et, de manière plus marginale, celle de la Moselle, dite du Hunsrück-Eifel. Ici encore, on observe des réminiscences de type « Champs d'urnes-Hallstatt » qui vont s'intensifiant vers le Nord, en direction du Rhin maritime, lequel, avec son affluent de droite la Lippe, marque la limite extrême du rayonnement de la culture laténienne dans cette direction. L'archéologie laisse donc entrevoir un espace compris, en gros, entre la Champagne et la Basse-Saxe où la population, considérée globalement, paraît ne s'être guère renouvelée entre l'âge du Bronze et le début de l'époque historique ; on n'y décèle pas une minorité dominante comme en fait connaître à d'autres latitudes la période hallstattienne, ou encore comme la féodalité qu'on voit à l'œuvre au début de la période celtique. Or, c'est précisément de ces confins rhénans que sont originaires les Belges de l'histoire.

En effet, d'après une tradition indigène rapportée par César, la plupart des peuples belges seraient venus d'au-delà du Rhin occuper un pays autrefois habité par des Gaulois (*B.G.*, spéc. II, 4). L'archéologie confirme que la phase récente de La Tène (II^e-I^{er} siècles) se caractérise dans nos régions par un retour à une société moins hiérarchisée, appauvrie et, à ce qu'il semble, en net recul

démographique. Cette fracture paraît bien devoir coïncider avec les migrations belges.

Mais qui sont les Belges ? Il s'agit d'un concept malaisé à définir, on le sait. Le plus souvent, et notamment dans les deux premiers livres de son récit, César réunit sous ce nom l'ensemble des populations d'entre Seine inférieure, Marne et Rhin, espace qui formera sous l'Empire la province de *Gallia Belgica*. Mais, dans les parties qui concernent spécialement cette région (p. ex. V, 12, 2 ; 25, 4), le *Belgium* et même, une fois (IV, 38, 4), le terme *Belgae* désignent une entité centrée sur les vallées de la Somme et de l'Oise, dont l'archéologie a mis récemment en évidence une certaine individualité (S. FICHTL, *Les Gaulois du nord de la Gaule*, 1994, 63-65). À cette acception restrictive du nom répond le fait qu'à l'autre extrémité de l'espace Seine-Rhin, le bassin de la Meuse moyenne et le nord de l'Eifel appartenaient à un autre groupement, que César et Tacite (*Germ.*, 2) appellent *Germani* ; et César, qui a pourtant accredité la doctrine du Rhin-frontière séparant Gaulois et Germains, précise « des Germains d'en-deçà du Rhin » ou « Cisrhénans ». Entre les deux groupes, les Nerviens formaient eux aussi un ensemble composite (*B.G.*, V, 39, 1) ; avec les Trévires, voisins méridionaux des « Cisrhénans », ils revendiquaient cette même origine « germanique » (Tacite, *Germ.*, 28). La recherche archéologique la plus récente met en évidence, en effet, les affinités transrhénanes de leur culture matérielle (Fichtl, 98 sv.).

L'extension du nom « belge » hors du *Belgium*, ainsi que les revendications « germaniques » de certains peuples ont parfois été expliquées par une conquête ou une suprématie des *Belgae* sur un territoire occupé, depuis le Rhin jusqu'à la mer, par des *Germani*. Les peuples qui

revendiquaient une origine transrhénane (les *plerique Belgae* de Cés., II, 4, 1) seraient alors en réalité, non les Belges propres, mais les *Germani* « belgisés » (c'est-à-dire, pratiquement, « gallicisés »). Cette hypothèse pourrait rendre compte de traits plus spécifiquement gaulois dans la civilisation laténienne finale, dans l'onomastique, etc., à côté de traits plus archaïques (ci-après, § 5 sv.). Mais cette « gallicisation » peut être aussi attribuée à des influences culturelles, et il est possible de rendre compte des hésitations de la terminologie en considérant que, comme souvent en pareille matière, les dénominations de l'ethnographie antique ont suivi un chemin inverse de celui qu'avaient auparavant emprunté les migrations, celles-ci allant en général à la rencontre de la civilisation. Et il a pu arriver que les deux réalités, au lieu de se fixer l'une à l'autre, se soient outrepassées. Tandis que les mouvements de peuples avaient progressé depuis la Rhénanie vers le bassin parisien, le concept de « Belges » aurait été au contraire étendu vers le Nord-Est jusqu'à inclure les *Germani* ou « Germains d'en-deçà ». Ceux-ci à leur tour, lorsqu'ils seront mieux connus, verront leur nom s'appliquer, par le même procédé, à toutes les populations d'au-delà du fleuve, même les plus éloignées (et à coup sûr de langue germanique) comme celles qui sont établies dans le bassin inférieur de l'Elbe et de l'Oder. D'ailleurs, le processus inverse n'est pas inconnu : le nom de « Germains » a parfois été étendu d'Est en Ouest à l'ensemble des peuples du nord de la Gaule (Dion Cassius, LIII, 12, 6) : si bien que notre pays a failli s'appeler *Germanie* !

Les peuples que nous appelons Germains n'ont durant très longtemps possédé d'autres noms que ceux de leurs tribus ou de leurs fédérations, souvent éphémères. C'est

à date récente, et par un usage savant, qu'ils ont été rassemblés sous le nom de « Germains ». Aussi, après un siècle de discussions passionnées et une montagne d'hypothèses, la science allemande elle-même a-t-elle finalement renoncé à rattacher au germanique ce radical *Germano-*, qui ne s'explique pas davantage par le celtique historique, mais a pu désigner dans la protohistoire plusieurs tribus proto-celtes ou même « paléo-européennes » (sur cette notion, voir ci-après § 5). Les *Germani* des Alpes et de l'Espagne intérieure, régions où s'est répandue la civilisation des Champs d'urnes, à quoi s'ajoute la *Germania* thrace, rappellent la dispersion du nom ethnique **Weneto-* qu'on retrouve dans le sud de l'Asie Mineure (les *Enetoi* d'Homère), en Vénétie, en Europe centrale (où il a fini par désigner des tribus slaves) et jusqu'au golfe du Morbihan (les *Vénètes* gaulois). L'aspect archaïque de la civilisation du II^e âge du Fer en Belgique du Nord-Est, pays des « Germains cisrhénans », où l'on observe parfois la persistance de mêmes habitats depuis l'époque « Champs d'urnes-Hallstatt » jusqu'à la veille de la conquête romaine, semble donner du poids à cette hypothèse.

Quant aux authentiques Germains du groupe occidental, ils se sont longtemps contentés des plaines du Nord, des Pays-Bas septentrionaux à la Basse-Saxe, où régnaient dans la seconde moitié du I^{er} millénaire des civilisations agricoles très pauvres à l'origine (des *Terpen* en Frise, de *Jastorf* près de Hanovre, etc.), issues de la variante septentrionale du complexe « Champs d'urnes » à laquelle il a été fait allusion (p. 248). Nettement plus reculées encore que les cultures contemporaines de Belgique et du Rhin moyen, ces cultures nordiques ignoraient les habitats fortifiés de type celtique et n'ont

appris la métallurgie du fer qu'au contact avec la civilisation de La Tène ; le nom même de ce métal en germanique (gotique *eisarn*, all. *Eisen*, etc.) est sans doute pris au celtique (gaul. *īsarno-*, irl. *iarn*, etc.) avec quelques autres termes relatifs au droit et à la vie sociale.

On ne sait s'il faut compter au nombre de ces Germains authentiques le peuple des Atuatuques, voisins des Nerviens et des Éburons (§ 6). D'après César (II, 29, 4), il descendrait des Cimbres et des Teutons qui, partis de la péninsule danoise et du Holstein, ont déferlé à travers l'Europe à la fin du II^e siècle. Mais n'aurait-on pas ici l'écho de quelque forfanterie de la part de ce peuple combattif et dominateur ? Leur nom (*Atuatuuci* est la variante la plus probable dans les manuscrits de César) n'a pas un aspect germanique, et son homonymie avec *Atuatuca*, qui désignait des places fortifiées chez les Éburons (cf. F. ULRIX, *Homm. M. Renard*, II [1969], 726 sv.), conduit à se demander si ce ne seraient pas plutôt, comme ces derniers, des « Germains cisrhénans », peut-être installés sur le tard, en conquérants. En tout cas, la part qui pourrait leur revenir dans les traits germaniques que recèle l'onomastique du centre de la Belgique n'est pas déterminable, même si certains germanismes y paraissent anciens (§ 14). Nous ne connaissons le nom d'aucun chef atuatuque.

En somme, la composition ethnique de la Belgique antique paraît résulter d'un mouvement qui aurait attiré vers les riches terroirs agricoles baignés par l'Escaut, la Meuse, l'Oise et la Somme, des groupes d'hommes d'origine transrhénane porteurs d'une civilisation atypique de l'âge du Fer, inégalement pénétrée par les courants plus méridionaux de La Tène. Les groupes de l'Ouest, plus profondément celtisés, s'appelaient *Belgae*, ceux de l'Est

Germani. Ce mouvement semble en effet avoir pris naissance sur un espace intermédiaire entre civilisation de La Tène et civilisation de Jastorf, où affleuraient encore (en Flandre principalement) des traditions archaïques de type « Champs d'urnes » ; il a certainement déplacé vers le Sud-Ouest la frontière occidentale des Germains proprement dits, provoquant vers la fin du La Tène ancien un recul général de la civilisation matérielle, suivi d'une acculturation progressive pour ceux qui avaient, comme les Belges *stricto sensu*, pénétré le plus avant dans le bassin de la Seine. Répercuté jusqu'en Angleterre, ce glissement vers le Sud-Ouest sera stabilisé durant deux siècles par la conquête romaine, moyennant l'installation limitée de quelques tribus. Lorsqu'il reprendra vers la fin du II^e siècle ap. J.-C., il sera conduit par des populations originaires de régions toujours plus éloignées vers le Nord-Est, et cette fois authentiquement germaniques : les dernières venues par cette voie seront les Francs.

Si l'on voit bien comment a joué ce mécanisme, la question essentielle pour notre propos reste de savoir comment il s'est traduit dans la réalité linguistique : 1^o dans quelle mesure la notion même d'une frontière celto-germanique est-elle légitime, compte tenu d'une part de la parenté étroite qui existe entre les deux groupes au sein de l'indo-européen occidental, et d'autre part de ce que l'ethnologie comme l'archéologie invitent à ne pas partir *a priori* de grandes unités ethniques entièrement homogènes ? 2^o peut-on déterminer le tracé de cette frontière entre le moment où se sont stabilisées les migrations de la fin du La Tène ancien et la reprise de ces déplacements de populations au lendemain de la conquête romaine ?

5. *Le substrat indo-européen le plus ancien.* La toponymie du nord de la Gaule renferme quelques noms très anciens, pour la plupart d'origine hydronymique, qui, bien que formés d'éléments indo-européens, ne relèvent proprement d'aucune langue historique connue. Ils se retrouvent parfois identiques sur une aire très vaste qui va des îles Britanniques jusqu'au Niemen, embrassant le monde italique, celtique, germanique, baltique, illyrien et slave occidental, comme s'ils avaient été créés en un temps où tous ces groupes ethno-linguistiques n'avaient pas encore pris leur individualité propre. Ainsi le nom de l'Aisne (la rivière de France et très probablement son homonyme ardennaise), *Axona*, trouve un correspondant exact dans l'*Apsuonà* de Lituanie, alors qu'en celtique historique comme en lituanien l'élément radical *ap(s)-* a pratiquement disparu du vocabulaire. De même, à notre Vesdre (*Visara*) répondent la *Vézère* de Dordogne comme la *Weser* de Westphalie et, pour le radical, une *Visella* de Ligurie, une *Vismund* norvégienne et plusieurs rivières baltiques en *Vies-* ou *Vieš-* : autant de pays où le radical **weis-/wis-* « eau vive, courant d'eau » ne subsistait plus au début de l'époque historique qu'avec des sens dérivés qui ne conviennent pas à l'emploi hydronymique ; quant aux suffixes *-ara* ou *-mund*, ils sont depuis longtemps improductifs.

Ce réseau d'archaïsmes définit une communauté linguistique postérieure à la séparation des groupes indo-iranien, anatolien (hittite, etc.) et hellénique, qui doit se situer dans les derniers siècles du 3^e millénaire. Appelée « paléo-européenne » (*alteuropäisch*) par le comparatiste allemand Hans Krahe (†1965) qui l'a découverte, cette communauté n'est pas directement identifiable par l'archéologie ; mais son expansion coïncide *grosso modo* avec

le domaine du « vocabulaire du Nord-Ouest » mis en évidence au début du siècle par A. Meillet, et en grande partie orienté vers l'activité agricole et vers la technologie sédentaire (rac. **sē-* « semer », **g'ṛno-* « grain [de céréale] », **tenksmon-* « timon », etc.) ; quelques éléments, comme le nom de la « fève » (lat. *faba*, v. h. all. *bōna*), n'ont du reste pas un aspect indo-européen et doivent être de très anciens emprunts. La période de maturité de cette communauté pourrait être le fait de sociétés agraires de l'âge du Bronze comme celles que représentent, vers le milieu du 2^e millénaire, les civilisations des Tumulus en Europe centrale, pré-lusacienne en Pologne ou de Hatvan en Hongrie, appelées à s'intégrer partiellement dans le complexe des Champs d'urnes.

C'est sans doute avec cette dernière civilisation, et donc charriés par des parlers proto-celtiques, que des éléments lexicaux « paléo-européens » sont parvenus dans nos régions, où leur fonction toponymique aura contribué à les maintenir. Le début de l'âge des métaux n'a en effet donné lieu dans nos régions à aucun ensemble culturel significatif auquel on puisse les attribuer. Et même, dans la région ardennaise, où ils sont assez nombreux et où la civilisation des Champs d'urnes n'est jusqu'ici représentée qu'en Famenne, on pensera plutôt aux communautés du II^e âge du Fer porteuse de la culture « des Tombelles » (§ 1). Autant dire que ces formations « paléo-européennes » n'ont guère de chance d'avoir représenté dans nos régions un état de langue réellement autonome : ce ne sont que des archaïsmes parmi d'autres au sein du celtique du Nord-Est. Il reste que la toponymie du nord de la Gaule apporte à la théorie du « paléo-européen » une contribution qui n'est pas négligeable.

Il suffira donc d'énumérer ici quelques exemples de ces formations, témoins en tout état de cause d'une couche profonde du substrat celtique (pour leur analyse, voir § 11) : l'*Aisne* affl. de l'Ourthe (si **Axona*) ; l'*Alyse* affl. de la Meuse et l'*Alzette* (*Alisontia*) affl. de la Sûre ainsi que ses homonymes ; l'*Amblève* (*Amblava*) ; le *Barbençon* (*Barbentio*) s.-affl. de la Sambre et loc. homonyme ; les noms de rivières en *-(ep)pe* (anc. *-ap(p)a*) ; l'*Oise* et l'*Yser* (*Isara*) ; l'*Oteppe* (*Altapia*) ; l'*Our* affl. de la Sûre et l'*Ourthe* (*Vrta*) ; la *Rhosnes* affl. de l'Escaut et le *Roannay* affl. de l'Amblève (*Rod-*) ; la *Salm* affl. de l'Amblève (*Salmana*, *Salmis*) ; la *Vesdre* (*Visara*) ; le *Viroin* affl. de la Meuse et *Virelles* ; la *Warche* affl. de l'Amblève (*Varica*).

Si réduit qu'il soit, cet échantillonnage offre quelques-uns des caractères spécifiques du « paléo-européen » : 1° fréquence du vocalisme radical *a* (*Ax-*, *Alis-*, *Amb-*, *Barb-*, *Var-*...), étranger au mécanisme normal du vocalisme indo-européen, et qui semble apparenter l'hydronymie au vocabulaire populaire, familier ou technique (cf. en latin les adjectifs d'infirmité : *balbus* « qui bégaie », *caecus* « aveugle », etc. ; *anus*, *anna* « vieille, bonne femme » ; *uacca* « vache » à côté de *bōs* « le bovin », etc.), mais qu'on rencontre aussi dans le vocabulaire agricole « du Nord-Ouest » (lat. *faba* ; le nom de la « pomme » : v. h. all. *apful*, v. irl. *aball*, etc.) ; or, le caractère banal, aussi peu descriptif que possible, de certaines appellations de rivières formées sur des radicaux désignant l'eau comme force animée (**ap-* dans *Axona* ; **weis-* dans *Visara* ; **wer-* dans *Vrta* et *Varica*), semble bien être le fait de paysans, peu soucieux de métaphores ; — 2° les suffixes *-nt-* (*Alisontia*, *Barbantio*), en *-ara* (*Isara*, *Visara*), ce dernier peut-être emprunté à une langue de

substrat, cf. *Samara* (§ 2) ; — 3° les composés en *-ap-*, naguère encore très discutés et qu'il semble maintenant possible d'expliquer (§ 11).

6. *La Belgique à la veille de la conquête romaine* (carte fig. 1). En 58-57 av. J.-C., les Belges au sens propre occupent la région comprise entre la Seine inférieure et la plaine de Flandre, et sont par suite en dehors de la Belgique actuelle : Atrébates de l'Artois, Ambiens de Picardie (ch.-l. *Amiens*), Bellovaques du val d'Oise (*Beauvais*), etc. De même les Morins du Boulonnais étaient limités au Nord-Est par l'Aa plutôt que par l'Yser comme on l'a longtemps enseigné. Au-delà, le pays des Ménapiens couvrait la plaine de Flandre, y compris notre Hainaut occidental, et atteignait au Nord la Zélande. À l'est de l'Escaut, les Nerviens occupaient une portion importante des anciens pays de Brabant et de Hainaut, du Rupel jusqu'au Cambrésis. Les Atuatuques confinaient avec les Éburons dans la moyenne vallée de la Meuse, peut-être en Hesbaye namuroise ou dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Les « Germains cisrhénans » comprenaient principalement : au Nord, les Éburons en Campine, Hesbaye, plateau de Herve et Hertogenwald ; au Sud-Ouest, les Condruses qui ont laissé leur nom au *Condroz*, mais s'étendaient en outre à la Famenne, et les Sègnes qu'on situe avec vraisemblance dans le nord de l'Ardenne ou dans l'ouest de l'Eifel ; les Pémanes (ou Cémanes) pourraient, comme les Cérèses (ou Céroses) du *Carosgan*, avoir occupé le centre de l'Eifel. Les Tongres, qui sous l'Empire romain donneront leur nom à une vaste circonscription, ne font pas partie du tableau ethnographique de la *Belgica* préromaine (§ 13).

Du puissant État des Trévires, la Belgique d'aujourd'hui ne possède que l'extrémité sud-occidentale : soit les

PRINCIPALES POPULATIONS
D'ENTRE SEINE ET WESER
À L'ÉPOQUE DE CÉSAR

(Les noms soulignés désignent
des populations authentiquement
germaniques ou supposées telles)

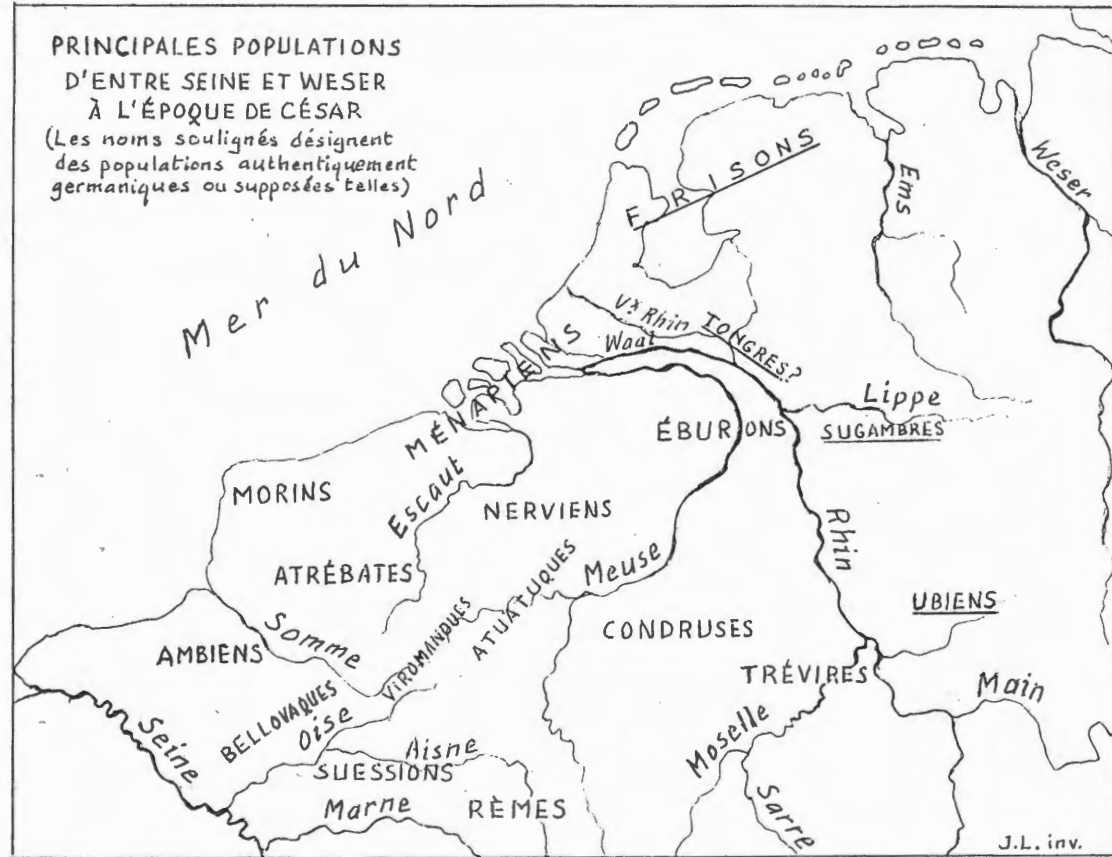


Fig. 1.

versants Est et Sud de l'Ardenne ainsi que notre petite région lorraine. Mais il s'étendait à l'ensemble du bassin inférieur de la Moselle.

Le dernier siècle et demi de l'indépendance marque un recul de la civilisation matérielle, on l'a vu ; encore convient-il de nuancer l'affirmation selon les régions. Les échanges commerciaux demeurent réduits malgré une tardive apparition de l'économie monétaire, et seule l'aristocratie des Suessions ou des Trévires entretient avec le reste de la Gaule des relations à longue portée, qui atteignent la Méditerranée et débordent même sur le monde italique.

L'organisation politique et sociale montre ces mêmes caractères d'archaïsme. Témoin l'antique institution royale, à demi sacerdotale, quasi abolie en Gaule centrale. On la voit survivre chez une nation aussi puissante, aussi engagée dans les affaires de la Gaule Belgique que les Suessions ; les Éburons ont conservé la forme, peut-être traditionnelle, d'un partage territorial entre deux rois, possible vestige de l'organisation tribale de la royauté qui subsistera longtemps en Irlande ; chez les Trévires même, le souvenir des rois restait vivace après plus d'un siècle de régime romain (Tacite, *Hist.*, IV, 55, 2). On ignore cependant si les Belges ont connu l'institution druidique, traditionnellement liée au pouvoir royal, avec son cortège de fonctions subalternes, judiciaires, généalogiques, médicales, etc.

C'est que la religion ne nous est connue que par ses survivances d'époque romaine. Les traits particuliers qu'on y relève sont étroitement nationaux ou locaux et ne caractérisent pas un ensemble « belge » à l'intérieur de la Gaule. Ainsi, les Nerviens et les Ménapiens ont privilégié le culte des ancêtres et du foyer, symbolisé par les

chenets rituels des sépultures ; chez les *Germani* des deux rives du Rhin, ce sont les déesses-mères, protectrices de la famille ou des petites communautés rurales, qui ont joui d'une faveur particulière ; notre région tongre et trévirienne partage avec le centre-est de la Gaule les monumentales colonnes surmontées d'un Jupiter ou d'un cavalier terrassant un monstre.

Sans doute, les grandes divinités du panthéon celtique ont été honorées en Belgique comme dans le reste de la Gaule. Le triple visage de Mercure rappelle le caractère omnifonctionnel de Lugus, dieu de Lyon et des *Lugdunum* de *Belgica*, Laon et Leyde (sur cette dernière ville, v. § 7). Taranis, qui figure probablement sur l'inscription de Baudecet (§ 9), est continué par le Jupiter à la roue de nos groupes sculptés dits « au cavalier », dont il vient d'être question. Mais l'orgueil des Trévires a longtemps révééré ses dieux nationaux, Lenos (sous le vocable de *Lenus Mars*) et Intarabus, présents tous deux dans notre Luxembourg. Les Condruses, quant à eux, partageaient avec quelques communautés rhénanes le culte de *Virodactis*, personnification des vertus viriles, inassimilée elle aussi. Enfin, l'extrême variété des coutumes funéraires achève d'exprimer, en une matière sensible entre toutes, l'attachement aux traditions locales.

Le développement urbain était demeuré embryonnaire. La protohistoire ne connaissait que des refuges stratégiques (*oppida*) ; ce n'est qu'aux confins Sud de la *Belgica* que sont installés des centres de quelque importance, démographique ou économique, comme Reims ou Amiens, citées par César ; ce n'est pas non plus un hasard si, sous l'Empire, les chefs-lieux des Ménapiens (Cassel) et des Nerviens (Bavay) sont aussi excentrés à l'intérieur de leur ressort.

Il est permis de douter que ces populations aient eu le sentiment de former une nationalité « belge ». Comme dans le reste de la Gaule, les particularismes et les rivalités ont longtemps prévalu sur les solidarités ; les guerres incessantes qui avaient autrefois opposé les Atuatuques à leurs voisins, l'état de dépendance ou de subordination qui liait certains groupes à d'autres en sont des preuves. Même à l'heure du danger romain, on voit chaque nation mener sa propre politique jusqu'à ce que les événements imposent une concertation. Il a fallu une décision pour que les « Germains » se rangent aux côtés des Belges ; et parmi ceux-ci, les Rèmes se soumettent sans résistance à César, peut-être par rivalité avec les Suessions. Lorsqu'on voit se réunir une assemblée belge à laquelle assistent les délégués des mêmes « Germains » (Cés., II, 4), indépendamment et des assemblées nationales et du grand *concilium Galliarum*, on présume qu'il ne s'agit pas d'une institution permanente, mais d'un organe de crise.

Là où s'affirme une solidarité de nature, c'est vis-à-vis de l'ensemble gaulois. Un Nervien envoyé comme messenger auprès de ses compatriotes est un *Gallus inter Gallos* (V, 45, 4). Les « Cisrhénans » eux-mêmes ne sont pas en reste. Ainsi, lorsqu'Ambiorix cherche à justifier l'hostilité des Éburons vis-à-vis des Romains et leur alliance avec le soulèvement trévire, César lui fait dire « qu'il n'eût pas été facile à des Gaulois de refuser à d'autres Gaulois » (V, 27, 6).

D'ailleurs, tous s'expriment dans la même langue : Ambiorix fait cette réponse à deux envoyés romains dont l'un, à coup sûr un interprète, est d'origine hispanique ; plus loin, on le voit s'exprimer par le truchement d'un Gaulois sans doute originaire de Narbonnaise (V, 36, 1). Ainsi, les chefs des « Germains cisrhénans » s'entrete-

naient dans une sorte de « Common Celtic ». Quelle langue en effet, sinon le celtique, parlé en Espagne sous la forme assez particulière du celtibère, a pu servir d'organe commun à ces trois personnages ? D'ailleurs, s'il arrive encore à Cicéron de parler de « Gaulois » à propos des Cimbres (*De oratore*, II, 266), César n'ignore pas tout à fait que des Germains transrhénans font usage d'un idiome différent lorsqu'il note à propos du Suève Arioviste que sa connaissance du gaulois avait été « acquise par une longue pratique » (*longinqua consuetudine*) : c'est donc que sa langue maternelle était autre. Par malheur, aucune notation indirecte de cet ordre ne concerne les Atuatuques.

Aux yeux des Romains, donc, les Belges comme les « Germains cisrhénans » apparaissent, voire se reconnaissent comme Gaulois, les Atuatuques mis à part.

7. *Problématique des langues en Gaule du Nord-Est.*

Une langue qui, comme le celtique continental, se répand sur de vastes espaces largement et très diversement habités ne peut manquer de présenter à la longue des divergences dialectales. C'est ce qu'on observe dans le monde grec antique et, sitôt après l'effondrement de l'Empire romain, dans la *Romania*. Les prolongements méditerranéens et hispaniques du celtique, dont l'expansion coïncide en gros avec le complexe « Champs d'urnes-Hallstatt » et remonte par suite au début du 1^{er} millénaire, présentent de telles divergences entre eux et avec le gaulois qu'on est fondé à parler de langues distinctes : ligure, lépontique (haut Tessin), celtibère, celto-lusitanien. Une pareille situation n'est pas à exclure *a priori* à la périphérie septentrionale. Or, des traits particuliers aux parlers de Belgique n'avaient pas échappé aux observateurs anciens. César en fait foi dans sa présentation

générale de la Gaule (I, 1, 4) ; Strabon, plus fidèle à l'enseignement du philosophe et voyageur Posidonios d'Apamée, précise que ces variations sont le plus souvent peu importantes (IV, 1, 1) ; mais nous ignorons sur quels critères précis se fondait le témoignage de Posidonios, que son voyage ne semble ne pas avoir conduit au-delà de la Gaule du Midi (cf. M. LAFFRANQUE, *Poseidonios d'A.*, 1964, p. 43).

Quelques chercheurs contemporains sont allés plus loin, comme M. Gysseling en Belgique, H. Kuhn et R. Hachmann en Allemagne, d'ailleurs séparés entre eux par de notables divergences (voir la bibliogr.). Ramenée à ses grandes lignes, leur thèse considère que les populations qui habitaient entre la Somme et le bassin de la Weser n'étaient proprement ni celtiques ni germaniques. Les « Germains cisrhénans » ne seraient que la fraction rhénane de ce groupe intermédiaire, dont l'idiome serait certes issu du « paléo-européen », mais aurait évolué de façon autonome tout en subissant l'ascendant de la civilisation et de la langue gauloises ; cette « gallicisation » serait l'œuvre des Belges *stricto sensu*, en contact avec la Gaule du centre. Sur la rive opposée du Rhin inférieur, la germanisation du centre des Pays-Bas et de la Westphalie ne serait intervenue qu'à un moment correspondant à l'expansion vers l'Ouest de la civilisation de Jastorf (migration des Suèves ?), alors que la mutation des consonnes qui caractérise le germanique commun aurait cessé de produire ses effets.

M. Gysseling a proposé d'appeler « belge » (à prendre alors *lato sensu*) cette langue tierce ; plus prudemment, on parle en Allemagne de *Nordwestblock*. De là proviendraient les mots qui, de part et d'autre du Rhin, ont conservé leur *p* ancien : d'une part à la différence du cel-

tique qui l'a amuï dès avant l'époque historique, de l'autre à la différence du germanique qui, en vertu de cette mutation, l'a transformé vers le même temps en *f*- : ainsi à lat. *pater* répondent d'un côté gaul. *-ater*, irl. *athir*, et de l'autre gotique *fadar*, angl. *father*. Cette même langue aurait aussi conservé l'ancien *q^w*, que le gaulois et le brittonique (gallois, etc.) ont labialisé en *p*, mais que le gaélique et le celtibère ont maintenu. Elle se signalerait encore par la récurrence de suffixes comme *-inio-*, *-ndr-*, *-st-*, etc., répandus dans les toponymes, ainsi que par l'emploi de l'élément *-ap-* « eau » en tant qu'issu d'un **ap-* préhistorique. Sur base, entre autres faits, de la conservation de *p* et de *q^w*, et en vertu d'une vieille théorie des origines italiques qui, en Allemagne, a eu la vie dure, on a été jusqu'à voir dans cette langue « belge » un rameau demeuré en Europe continentale de l'ensemble proto-latin qui devait donner naissance en Italie au latin historique, au sicule, etc.

Émises peu avant 1960, ces vues ont rencontré de vives résistances (voir la bibliographie) mais elles portent sur le détail plutôt que sur l'ensemble, qui a le mérite d'expliquer beaucoup de faits. Certaines étymologies alléguées sont contestables, il est vrai. L'objection la plus grave est cependant que certaines au moins des populations d'origine transrhénane qui ont pris pied au début de l'époque romaine dans le nord de la *Belgica* (Bataves, Texandres, Frisiavons, etc.) étaient de langue germanique sans nécessairement provenir de régions aussi éloignées que la Basse-Saxe ou la Thuringe. En sens inverse, peut-on sérieusement contester, avec R. Hachmann, qu'un peuple proche du Rhin comme les Ubiens ait été germanophone ? La lisière sud-occidentale des parlers germaniques devait être, vers le I^{er} siècle av. J.-C., plus

proche du Rhin que ne le voudrait cette théorie. Dès le IV^e siècle av. J.-C. se met en place, dans le nord des Pays-Bas et vers l'embouchure de l'Éms, la civilisation des *Terpen*, liée à la formation du peuple frison, peuple qu'on trouve à l'époque romaine répandu jusqu'au sud de l'IJsselmeer. Il se peut en effet que le phénomène germanique ne s'identifie pas avec la seule civilisation de Jastorf, mais avec l'ensemble des cultures régionales issues du complexe « des Nécropoles à urnes » (§ 4). Quant aux faits linguistiques recueillis, ils forment, même allégés de quelques rapprochements hasardeux, un ensemble qu'on ne saurait écarter d'un revers de la main. D'ailleurs, le principe même d'une langue résiduelle, vestige d'une situation antérieure à l'avance bilatérale du celtique et du germanique historiques, n'a pas été vraiment contesté. Mais, par la force des choses, les faits allégués portent sur d'infimes portions de la langue, et on les a interprétés selon une conception héritée du XIX^e siècle qui lie la notion de « celtique » à la perte du **p* i.-e. et la notion de « germanique » à la mutation consonantique. Or, les deux phénomènes ont cessé d'agir à une date qui n'est pas beaucoup antérieure à l'époque historique, et il est concevable que, de part et d'autre du Rhin, des tribus périphériques, de culture moins avancée, n'aient pas pris part aux innovations parties de régions plus centrales, sans qu'il soit nécessaire de supposer l'existence d'une langue en tous points indépendante : les dialectes normanno-picards ont échappé à l'altération du *c* latin + *a* qui caractérise le français du Centre, et n'en font pas moins partie intégrante de la langue d'oïl. On ne saurait construire une langue sur quelques isoglosses !

Les données historiques dont nous disposons suggèrent plutôt d'envisager, du moins dans la *Belgica* du I^{er} siècle

de notre ère, un milieu dialectal plus proche du celtique que du germanique. En effet, les poussées germaniques, survenues plus tard, apportaient avec elles des parlers constitués ailleurs et, qui, par suite, différaient de ceux des populations qu'ils rencontraient, « Germains cisrhénans » ou « Belges » ; ils pouvaient présenter un front relativement uni face à des dialectes qui, issus d'une tradition à la fois très ancienne et complexe — on peut l'appeler « celtique du Nord-Est » ou « paléo-rhénane » — avaient eu le temps de diverger entre eux. D'une façon générale, le groupe celtique et le groupe germanique offrent dès les premiers textes, c'est-à-dire vers le début de l'ère chrétienne, des systèmes grammaticaux particuliers, on le sait ; et il est vain de se demander ce qu'ont pu être, et où se situaient, dans une préhistoire plus éloignée, des parlers *dialectalement* intermédiaires entre les deux proto-langues (au sens où l'on parle, par exemple, de franco-provençal ou de dialectes « moyen-allemands »).

On peut néanmoins concevoir que, pour diverses raisons (archaïsme marginal, chronologie, etc.), les parlers qui se sont trouvés les premiers en présence se soient trouvés plus perméables à des influences réciproques, dont les données ne permettent pas de mesurer la portée. Quel a pu être, par exemple, le rôle joué par nos régions dans les contacts dont est résultée cette communauté celto-germanique de vocabulaire (e.a. juridique) qui a souvent retenu l'attention des linguistes et des historiens (p. ex. H. KRAHE, *Sprache und Vorzeit* [1954], 122-142 ; K.H. SCHMIDT, *Hist. Sprachfsg* = anc. *K.Z.*, 104 [1991], spéc. 139-146), et où il n'est pas douteux que les Germains aient été essentiellement emprunteurs ? En dépit de la relative médiocrité de la civilisation de La Tène dans ses confins septentrionaux, ce rôle pourrait

n'avoir pas été négligeable. Ainsi, ce n'est que dans la partie inférieure (mais non maritime) du cours du Rhin que les Germains ont pu adopter la dénomination du fleuve à une époque où subsistait la forme **Reinos*, qui devait évoluer ensuite dans chaque communauté selon ses propres lois phonétiques (gaul. *Rēnos*, germ. **Rīnaz* > v. h. all. *Rīn*, mod. *Rhein*, néerl. *Rijn*) ; il est vrai que, comme on le verra ci-après, la forme celtique à diphtongue survivait encore au cœur de la Belgique au temps de César. Dans le cours maritime subsistait le vieux nom *Vacalo-* (*Vacalus* chez César, auj. le *Waal*), qu'on a rapproché avec vraisemblance du groupe de lat. *vac(c)iltāre*, skr. *vāñcati* en raison des divagations du cours ; or, les Germains l'ont adopté suffisamment tôt pour que, dès le II^e siècle, la forme « mutée » vienne à la connaissance de Tacite (*Vahalis*). De même, les Germains ont connu la Meuse en un temps où la mutation *ō* > *ā* était encore en vigueur (d'où la forme *Maas* indirectement attestée dès l'Antiquité) ; mais elle ne l'était plus lorsqu'ils ont atteint la Moselle, qui a gardé en francique (et par suite en all. commun) son vocalisme *o* : *Mousel*, *Mosel*. Ceci concorde avec le fait suivant, relevé par les archéologues : la région dite « des grandes rivières » (*Rivierengebied*) réunissant les cours maritimes de la Meuse et du Rhin — obstacle géographique non négligeable en ce temps —, a constitué au long du 2^e et du 1^{er} millénaire une ligne de fracture culturelle, marquant e.a. la limite septentrionale de la civilisation laténienne. Or, prolongée vers l'Est par le cours de la Lippe, cette ligne coïncide à peu près avec la lisière Nord de l'Allemagne moyenne, là où le témoignage de César (*B. G.*, VI, 24) fixait le voisinage des Volques Tectosages et des Germains : témoignage confirmé comme on sait par le double fait de la généralisation du nom *Walh-* pour désigner les Celtes et

de la commune dénomination de la forêt Hercynienne par **Perq^wuniā-*, litt. la « chênaie ». On peut donc tenir pour raisonnable que sur cette ligne s'est stabilisée la frontière celtogermanique durant les siècles qui ont précédé immédiatement l'ère chrétienne, et que les régions transrhénanes visées par les traditions relatives aux origines des peuples « germano-belges » sont plus méridionales que celles d'où proviendront les Germains installés en Belgique au lendemain des campagnes de César ; tout au plus les deux régions étaient-elles voisines (on peut penser aux confins de la Westphalie avec la Gueldre ou l'Overijssel).

Cette situation d'osmose entre communautés celtiques du Nord-Est et communautés germaniques n'allait sans doute pas sans un certain degré d'intercompréhension. Elle s'est traduite de plusieurs manières que révèle l'épigraphie romaine impériale et qui, à ce titre, seront examinées au § 14. On relève en effet, dans l'onomastique d'époque romaine, des formations hybrides celto-germaniques, éventuellement issues de réfections maladroites sur un modèle celtique, voire des noms composés identiques transmis tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Cette circonstance a sans doute facilité le maintien du nom *Germani*, étendu aux populations germanophones, après les campagnes de Drusus qui ont conduit les légions jusqu'à l'Elbe ; ces expéditions au cœur de la Germanie propre ont pourtant dû achever de convaincre les Romains de l'autonomie des parlers germaniques, dès alors bien caractérisés.

Certains linguistes ont été ainsi conduits à supposer que tel nom intéressant le nord de la *Belgica*, transmis sous un vêtement celtique, peut ne pas traduire seulement un fait volontaire de culture — fait banal et

reconnu depuis longtemps, — mais dissimuler une forme germanique, et donc émaner d'un groupe germanophone. De telles situations sont en vérité très vraisemblables et, en l'absence d'autres témoignages, elles viennent compliquer singulièrement la recherche de l'appartenance linguistique véritable d'une communauté urbaine ou d'une région (voire d'une famille si ce témoignage est isolé).

Il y a plus. Le phonétisme de plusieurs toponymes, qui seront examinés au § 13, tendrait à montrer que plusieurs régions de l'Ouest, des Pays-Bas au Pas-de-Calais, ont connu avant même la conquête romaine une pénétration germanophone plus massive, comme si, parmi quelques populations d'origine transrhénane installées vers la fin du La Tène ancien, comme les Nerviens, les Ménapiens, mais aussi les Morins du Pas-de-Calais (§ 4), s'étaient agrégés des groupes de langue germanique. Et des parlers germaniques localement superposés à la langue « proto-celtique du Nord-Est » auraient ainsi donné une empreinte germanique à la toponymie ambiante.

Considérés dans leur ensemble, ces faits montrent combien est fuyante la notion, légitime en un sens, d'une frontière linguistique celto-germanique traversant l'espace Somme-Weser. Ils confirment que le prestige de la civilisation et de la langue de la Gaule centrale n'a pas borné son action aux populations « belges » et spécialement à leurs élites, mais s'est étendue aux communautés germaniques limitrophes, en se prolongeant bien au-delà de la conquête romaine. Dès lors apparaît une solution au problème très débattu des noms gaulois donnés en Germanie inférieure à des stations militaires ou à des agglomérations apparemment dénuées de passé préromain, comme *Novio-magus* (Nimègue), à l'origine camp légionnaire d'époque augustéenne, *Batavo-durum*, établis-

sement civil du I^{er} siècle, à peu de distance, dominant le Waal, ou encore *Lug(u)-dunum Batavorum*, auj. Katwijk près de Leyde, à l'embouchure de l'Oude Rijn. Constitués d'éléments banals, ils ne témoignent pas tant d'un passé éburon ou ménapien, bien révolu, que du rôle qu'a continué à jouer dans ce pays dominé par les Bataves la langue gauloise plus ou moins normalisée, ce « Common Celtic » évoqué plus haut, qui a pu servir de *lingua franca* dans ses relations avec l'autorité romaine. Il suffit d'ailleurs d'évoquer *Flavio-briga*, autre station militaire du Rhin maritime, pour tenir la preuve que des formations de ce genre sont d'époque romaine. Mais, en même temps, l'épigraphie votive de ces régions témoigne d'une grande fidélité à des cultes germaniques.

C'est dans ce contexte éminemment problématique qu'il y a lieu de situer et d'apprécier les quelques données linguistiques dont nous disposons.

8. *Faits phonétiques.* Autant qu'on puisse en juger, les parlers de Belgique ont conservé les diphtongues au moins aussi fidèlement que le gaulois ; l'inscription de Baudecet (ci-après « B. ») semble confirmer ce que laisse entrevoir l'onomastique belgo-romaine : p. ex. *banou* (plutôt que *panou*) ou *mumulcoi* (fig. 2), tous deux de sens inconnu. Or, les noms des *Ceutrones* et des *Pleumoxii*, tribus clientes des Nerviens, ou un anthroponyme comme *Leubasnus* (qu'il n'y a pas de raison décisive de tenir pour germanique) conservent *eu* qui, en gaulois, tend à passer à *ou*, voire à *ō* (gallo-lat. *Teutates* > *Toutatis*, *Totatis*, anthrop. *Lobasnus*). Le *ei* de *Geidumni* (autre tribu nervienne) serait un remarquable archaïsme, *ei* passant à *ē* dès la protohistoire en celtique (avec toutefois des vestiges de *ei* en lépontique et celtibère), si le mot est bien celtique et non germanique (GYSSSELING, *St.*

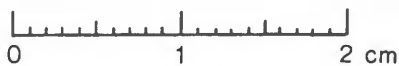


Fig. 2. — Fac-similé de l'inscription vraisemblablement celtique de Gembloux-Baudacet (d'après M^{me} Br. GALSTERER, *Latomus*, 52 [1993], fig. 10, p. 806).

*e[]imo
esoet iutrabautio
ruti dvo esana
tarain[é] banou
dir font mem
mādr.marmae
evi iabo. VIII. mu
mulcoi carbrux*

onom. *Monac.*, 3 [1961], 323 ; H. BIRKHAN, *Germ. u. Kelten*, 197-198) ; il confirmerait que la forme à diphtongue du nom du « Rhin » subsistait dans la zone de contact avec le monde germanique (p. 268), alors qu'en Champagne nous voyons cette diphtongue réduite dans le nom des « Rèmes » (ci-après).

La conservation de *p* est rendue probable par un faisceau d'étymologies, même si toutes ne sont pas indiscutables. On ne retiendra ici que des faits intéressants des territoires originaires non germaniques, bien que les exemples de *p* non muté en germanique ne manquent pas (H. KUHN, *Zs. f. Mundartföschg*, 28 [1961], 1 sv.). On en a relevé aussi dans une sorte de « proto-celtique » asturien (M.S. RODRÍGUEZ, *Topon. prelat. en Asturias*, 1980). Quelques noms sont connus par des sources antiques :

— le premier élément de *Lopo-dūnum* (Ladenburg, D, B.-W.) est peut-être un n. d'homme (cf gallo-lat. *Loupus* ?) ; mais la formation est celtique et, d'ailleurs, cette station romaine des Champs Décumates avait été habitée depuis l'époque laténienne ancienne ; et *lopo-* ne saurait contenir le nom du « loup » (i.-e. **wlq^wo-*), entre autres raisons parce que les formes celtiques connues de ce mot sont issues d'une variante occidentale délabialisée **wlko-* (v. irl. ogam. *Ulcca-* ; cf. illyr. et alb. *ulk-*) ; dès lors, *p* doit être ancien ; peut-on penser au radical **lou(p)-* du nom du « renard », sans le suffixe *-arno-* qui apparaît dans gaul. *Louernios*, gall. *llywarn*, etc. ?

— *Lupia* (I^{er} s. ; la Lippe affl. de dr. du Rhin), sans étymologie claire, a des répondants en Europe qui garantissent l'authenticité du *p*, comme pol. *Lupawa*, n. d'un petit fleuve côtier à l'ouest de Gdańsk ;

— *Pleumoxii* (Cés.) a été rapproché avec vraisemblance du radical **pleu(m)-* « flot, inondation » (cf skr.

plávate « il flotte, il navigue », grec *plé(w)ō* « id. ») qui, en germanique, a fourni le nom que prendront au Moyen Âge les habitants de la plaine inondable bordée par la mer du Nord, les **Flam-andraz* ou **Flam-ingaz* ; il est en effet possible que des riverains de l'Escaut ou de la Dendre aient reçu pareille dénomination quelques siècles auparavant.

— On a contesté que la déesse trévière *Pritona*, en Gaule *Ritona*, ait présidé au franchissement de cours d'eau (de **Pr̥to-* > gaul. *rito-*, gall. *rhyd* « gué », cf. lat. *portus* « passage, port », all. *Furt* « gué »), et proposé de voir dans la formule *Ritona Pritona*, qui apparaît sur une dédicace de Trèves, un couple de divinités complémentaires, patronnes resp. de la « vente » (rac. **per̥-* > v. irl. *renaim*, gr. *pérnēmi* « je vends ») et de l'« achat » (rac. **q^wrei-* > v. irl. *crith* « paiement, achat », gall. *prid* « prix, gage », cf. gr. *príamai* « j'achète ») [S. GUTENBRUNNER, *Zs. f. celt. Phil.*, 20 (1936), 397 sv. ; W. MEID, *B.z.N.*, 8 (1957), 73 et 115] ; cette interprétation implique donc que le *P-* de *Pritona* serait secondaire, et elle va d'ailleurs aussi contre la conservation de *q^w* ; les deux types de traitements sont possibles si l'on considère que les Trévires ont, en matière culturelle, subi l'action du centre de la Gaule, et des exemples en seront donnés ci-après ; toutefois, W. JUNGANDREAS (*Bull. ling. et ethn. Inst. g.-ducal*, 18 [1972], 5-6) a retrouvé dans les archives de Trèves la trace probable d'un anc. **prito-* avec le nom *Brit* (XIV^e s.) d'un gué de la Moselle ; d'autre part, on peut s'étonner, dans l'hypothèse de Gutenbrunner, que les autres dédicaces ne mentionnent que *Ritona* ; enfin, on doit signaler que la dédicace en cause porte *dea* (pour *dae*, cf. ci-ap., § 8), au singulier, non *deabus* ; en attendant que la question soit revue à la lumière des lieux de

découverte des divers documents, on ne peut exclure que le dédicant de Trèves se soit résolu, par scrupule religieux, à désigner une même divinité sous sa forme locale et sous sa forme « gallicisée ». Il ne pourrait s'agir alors que d'une Ritona déesse des passages et spécialement des passages à gué ;

— *Promea* (IV^e s.) affl. de la Sûre, auj. la Prüm (et la ville homonyme de l'Eifel), paraît bien être « la précipitée » (grec *prómos* « placé en avant », ombrien ant. *promo-* « premier », v. isl. *framr* « tendu vers l'avant »).

D'autres toponymes ne sont connus que sous leur forme médiévale ou moderne, mais leur caractère prélatin n'est pas douteux : ainsi la *Py* affl. de l'Aisne à l'est de Reims (*Pida* XI^e s.) et, sous des formes germanisées, *Pide*(becq) [Ht, arrt d'Ath] et *Pede* affl. de la Senne et hameau près de Schepdaal (Bt fl.), qu'on a rattaché au groupe de moy. néerl. *pedele*, néerl. *peel* « tourbière, marais », v.isl. *fit* « bords humides d'un cours d'eau » (avec *p-* passé normalement à *f-*), mais qui peut aussi représenter une base hydronymique **pid-*, cf. dans le Languedoc la *Peyne* affl. de l'Hérault (*Ped-ena* XII^e s.) ;

— plusieurs toponymes wallons en *P-*, inexplicables par le roman, le latin ou le francique, sont sans doute pré-latins, mais tout élément de démonstration fait défaut à leur propos.

Restent les noms très discutés en *-ap(p)-*, ancien appellatif désignant l'eau vive, l'eau de rivière (*Gileppe*, *Oteppe*, *Wiseppe*, etc.). On les trouve entre la mer du Nord et le Main (voir la carte 12 chez HACHMANN, etc., *Völker zw. Germ. u. Kelten*). *A priori*, l'antiquité du *-p-* n'y est nullement assurée, l'indo-européen ayant pour cette notion une base dont la consonne alterne entre *q^w* (lat. *aqua*, got. *ahva* « cours d'eau »), *p* (skr. véd. *āpah* et

avest. *āpō* « les eaux comme force animée », balt. *ap-*, *up-*) et *b* (v. britt. hydron. *Abona* « l'Avon », v. irl. *ab* « eau »), ce qui théoriquement autorise toutes les solutions ; une géminée *pp* suffirait même à expliquer la non-mutation en germanique, où le procédé est fréquemment utilisé, comme on sait ; et — source majeure d'embaras — l'on ne dispose pas de formes antiques qui excluraient la possibilité de noms franciques introduits à l'époque des Invasions. À première vue, *ap-* pourrait donc être celtique et reposer sur **aq^w-*, ou être germanique et reposer soit sur **ab-*, soit sur **app-*.

Mais l'existence de **ap-* en germanique en tant qu'appellatif est incontestable comme le montrent des exemples scandinaves où toute possibilité d'un emprunt au celtique semble exclue : suéd. dial. *afse* (de **ap-sā*) « petit ruisseau ». Et des microtoponymes westphaliens comme *die Ape*, *Ap-wiese* ou *der Aap* n'ont aucune trace de gémination (cf. W. KROGMANN, *BzN*, 3 [1951-1952], 323 sv.). Surtout, la déesse *Apa-deva* qui apparaît sur une dédicace latine de Cologne indique la présence probable de la variante avec *p* chez les Ubiens (et auparavant chez les Éburons dont les Ubiens occupent le territoire oriental, v. § 13) ; car l'élément *-deva* montre que le nom est celtique (cf. irl. *dé*, etc. ; les théonymes germaniques construits sur ce modèle ont *-teiva*) ; et l'interprétation la plus obvie de ce nom fait d'Apadeva l'une des nombreuses divinités celtiques des eaux : l'Irlande médiévale offre d'ailleurs une formation parallèle avec *Abann Dea* (sur Apadeva, voir F. MOTTA, *Studi E. Campanilè* [1985], 123 sv.). Une forme paléo-européenne *ap-*, pendant occidental du *ap-* indo-iranien et baltique, semble donc avoir survécu dans une aire conservatrice du

Nord où *p* se serait maintenu aussi bien en proto-germanique qu'en proto-celtique.

La conservation de **q^w* (écrit *qu-* à la façon latine) n'est étayée que par peu d'exemples. On cite la *Canche*, fl. côtier du Pas-de-Calais, en pays morin (*Quantia* VIII^e-IX^e s.), et les *Cance* de France (là où *c-* devant *a-* ne peut représenter que *qu-*) ; en pays trévire, l'*Eichel* affl. de la Sarre, dont la forme *Aquila* (718) semble dérivée d'un paléo-eur. **aq^wā-*, plutôt que de lat. *aqua* dont le dérivé normal est *aquālis* (type *Aywaille*). L'anthroponymie trévire connaît (not. à Arlon) des *Quigo*, *Quigilla*, *Nequigo*, et l'on relève un *Equonius* chez les Ubiens (ancien nom éburon ?).

Les exemples contraires ne sont pas rares ; et, à la différence de la plupart des précédents, ils concernent des noms dont l'étymologie celtique est évidente :

— **p > zéro* : le nom des Rèmes, *Rēmā*, de **prei-mo-* « placé en avant, premier », cf. lat. *prīmus*, en regard des hydronymes *Py*, *Prozne*, etc. ; chez les Trévires des noms en *Ver-*, de **uper-* ;

— **q^w* ou **k'w > p* : en pays trévire, la colline de *Pinne* près de Cochem (gaul. *penno-*, v. irl. *cenn* « tête, sommet »). La forme haut-all. *Finne*, n. d'autres montagnes, suppose aussi un ancien *p* ; — *Epoissum*, de *epo-* « cheval », nom ant. d'Ivoy, auj. Carignan (F, Ard.), relais routier romain.

Ces faits, qui contredisent les précédents, semblent devoir s'expliquer par la « gallicisation » de certains noms d'emploi plus général, voire de l'ensemble de la langue à un certain niveau social. Ce phénomène, peut-être favorisé par les relations suivies de l'aristocratie rémoise ou trévire avec le reste de la Gaule (§ 6), n'aura pas atteint des noms d'usage restreint, comme ceux de petites

rièrès, et dont un bon nombre était d'origine pré-celtique ou « paléo-européenne ». Ceux-là conservaient leur prononciation traditionnelle. On conçoit ainsi que le nom des Rèmes ait un aspect tout gaulois : la dénomination d'un grand peuple, qui réunissait plusieurs ethnies ou tribus, était chose plus ou moins artificielle, aux mains des chefs de la nation dominante, et d'ailleurs souvent flatteuse : les *Bituriges* du Berry n'étaient-ils pas les « rois du monde » ? C'est un phénomène analogue à celui qui, aujourd'hui, fait coexister dans l'usage des formes dialectales et des formes de la langue commune formant « doublets » : ainsi dans l'ouest du Hainaut les deux traitements de *c* lat. + *a* dans *cheval*, forme adoptée, et dans *Quevau* (*camp*), forme traditionnelle, dans *chêne* et *Quesnoy*, etc.

Un autre trait frappant de la phonétique en Gaule du Nord-Est consiste dans la tendance au redoublement des consonnes qui précède la dernière syllabe, perceptible dans l'anthroponymie belgo-romaine, surtout chez les « Germains cisrhénans » et dans les zones rurales du pays trévire : *Gangusso*, *Neutto*, *Telionnus*, *Veruecco*, etc. Ce phénomène, qui persistera localement dans les noms germaniques (*Haldacco*, *Chleuvia*), traduit un fait d'accentuation dont la nature et la relation avec l'accent gaulois, lui-même controversé, ne sont pas élucidées (cf. L. WEISGERBER, *Rhenania Germano-Celtica*, 293 sv.).

9. *Faits grammaticaux*. De la morphologie, seules pratiquement sont connues (sinon toutes identifiées) quelques désinences nominales. On a sans doute à Baudécet des datifs sg. en \bar{o} de thèmes en $-o-$ (lat. *dominus*) : ainsi dans *intrabautio*, probablement épiclèse de l'une des divinités dédicataires, et *deuo* « au dieu » (s'il faut lire ainsi le DVO du document). La relation avec le $-ui$, $-u$ du gau-

lois du Midi et du Centre (*Alisanu* « au (dieu) d'Alésia ») reste problématique, mais il convient de souligner le parallélisme avec le *-a* des thèmes en \bar{a} (lat. *rosa*) qui apparaît de façon récurrente dans l'épigraphie latine du territoire tongre et trévire au lieu de *-ae* : *Pruscia* pour *Prusciae*, n. de femme (*I.L.B.*, 79 : Arlon); *Madicuae delicata* « à Madicua la favorite » (37 : Namur), etc. À quoi le gaulois répond dans le Midi par *-ai* (Εσκεγγαι n. de femme), dans le Centre par \bar{i} (*Brigindoni*, *id.*). Le celtique du Nord-Est n'aurait conservé que le premier élément des diphtongues $*\bar{o}i$ (\bar{o}) et $*\bar{a}i$ (\bar{a}), alors que le gaulois se serait borné à l'abrégé : $*\bar{o}i > ui$, etc. Dès lors le *-oi* de *mumulcoi* (B.), venant après une indication de date (?), pourrait être une désinence de locatif (anc. $*\bar{o}i$); cf. en grec l'opposition entre *oikōi* « à, pour la maison » (dat.) et *oikoi* « chez soi » (loc.).

À la déclinaison athématique semble appartenir *carbrux* (B.), nom présumé du dédicant au nominatif (*-s*, cf. *rīx* « roi ») : sans doute **Caro-mrog-s* « à qui son pays est cher »; *ruti* (B.) doit être un datif en *-i* (« au [dieu] Rutis, forme abrégée de Rudiobus [?] ») accordé avec *iutraboutio*, possible épiclèse : désinence qui, quelle que soit son histoire (anc. instrumental \bar{i} ?), se distingue du *-e* ($*\bar{e}i$) gaulois (*Ucuete* « au [dieu] Ucuētis »).

Plus embarrassant est, en pays trévire principalement (mais aussi en région médiomatrique), le cas des noms de femmes belgo-latines en *-on-* ayant au datif *-o* au lieu de lat. $\bar{o}n\bar{i}$ (ainsi à Arlon : *I.L.B.*, 80 *Pautoni* [masc.] ... et ... *Motto* [fém.] *coniugibus*; 104 : *Primia Tauso matri*; etc.). On peut penser à un très archaïque locatif à désinence zéro (*-on*), partiellement conservée en irlandais (en fonction de datif : p. ex. *toimte* « pour la pensée », avec **-yen*, à côté de *toimtin*, avec **-yen-i*). — La comparaison

avec le germanique permet d'entrevoir comment cette désinence, née sans doute d'une confusion avec la désinence latine, n'affecte que les noms féminins. Les réflexions qu'a subies partout le type i.-e. en *-en/on- (cf. en latin l'opposition entre les dat. sg. *hominī* et *praecōnī*) se sont en effet accompagnées en germanique d'une répartition par genres : ainsi, le nominatif à voyelle allongée *-ō(n) a été étendu aux substantifs féminins et neutres (got. *tuggō* « langue », *augō* « œil »), mais n'a gagné les cas obliques qu'au féminin, tandis que les noms masculins et neutres y conservaient la voyelle brève de l'ancienne alternance : got. dat. sg. *tuggōn* (fém.) en reg. de *augin* (nt.) ou de *gumin* (masc.) « à l'homme ». Le vieux haut all. oppose de même, au dat. sg., *hanen*, *hanin* (masc.) « au coq » à *zungūn* « à la langue ». Il suffirait, pour écarter toute possibilité de confusion avec la désinence latine -ōnī, que le parler trévire ait, de manière analogue, conservé dans les noms masculins le vocalisme pré-désinentiel e (*-en(i), cf., sans répartition des genres, v. irl. *toimtin*, *toimte* ; lat. dial. *Aniēnī* dat. de *Aniō* n. d'une rivière de Sabine et du Latium). L'idée d'une action analogique des thèmes en -ā, où l'on vient de voir que le datif est également semblable au nominatif (cf. J. WHATMOUGH, *Word*, 5 [1949], 114-115 ; *Dialects of anc. Gaul* [1970], 735-736), se heurte au fait que le datif des thèmes en -ā est demeuré distinct dans le reste de la Gaule.

D'autre part, le savant américain attribuait les deux phénomènes à des germanismes, comme il n'est pas rare d'en rencontrer dans l'épigraphie latine de Belgique. Mais il ne s'agit pas ici de faits occasionnels ; et il se trouve précisément qu'aux nombreux exemples de ces particularités morphologiques ne répond, dans le secteur du pays trévire qui concerne le présent travail, aucun

anthroponyme sûrement germanique (§ 14) ; en outre, à l'argument qu'en celtique le **-ō* de la désinence serait passé à *-u* (cf. gaul. *Frontu*, *Kovvou*, etc.) on peut opposer que ceci vaut pour le nominatif, où l'on sait que la chute de la sonante finale est extrêmement ancienne puisqu'on l'observe jusqu'en indo-iranien ; le fait même que cette désinence ait pu, à l'oreille, être confondue avec la désinence latine (prononcée *-ōnⁱ* avec accent sur la pénultième et donc voyelle finale affaiblie) semble indiquer qu'au contraire, la sonante finale indigène n'était pas complètement amuie au début de la romanisation (**-ōⁿ*). La rencontre avec le germanique est certes frappante, mais, selon toute vraisemblance, à mettre sur le compte de contacts de date protohistorique, comme tant d'isoglosses celto-germaniques.

La plaquette de Baudecet livre peut-être deux formes intéressantes de pronoms démonstratifs : *eso* et *esana*, nom.-acc. neutres resp. sing. et pluriel d'un thème **es-o-*, **eiso-* connu en gaulois du Centre (*ešo*, cf. M. LEJEUNE, *Ét. Celt.*, 17 [1980], 52), mais aussi hors du celtique (p. ex. indo-ir. **aiša-* > skr. *eṣá* « celui-ci », osque *e í s o-* et, avec le vocalisme *e*, ombr. *ero*, got. gén. masc. pl. *izē*) et qui, par suite, est sans doute un archaïsme ; la désinence complexe *-ana* (au lieu de *-a*, cf. lat. nt. pl. *ea* « ces choses ») prend place dans une série de formations en *-n-* fréquentes dans les formations pronominales : p. ex., en gaul. du Centre, gén. fém. pl. *eia-n-om* « de celles-ci » (cf. aussi P. DE BERNARDO STEMPEL, *Latomus*, 52 [1993], 815 sv.).

Le même document n'offre aucune forme verbale sûrement identifiable ; toutefois, il est plausible, sur base de comparaison avec d'autres documents dédicatoires, que le premier mot, *ef. Jimo*, inscrit dans le « fronton », soit la

1^{re} pers. du pl. d'un verbe (au présent ou au prétérit) signifiant « dédier » ou « décider », etc. (cf DE BERNARDO STEMPEL, *ibid.*, 815) ; la lacune est trop étroite pour qu'on puisse songer à rapprocher le radical *ieur-*, ειωρ- si fréquent sur les dédicaces gauloises.

On ne saurait parler de syntaxe, la structure même de l'énoncé n'étant pas assurée. Si *et* qui suit *eso* est bien une conjonction de coordination (avec chute de *-i* comme en latin : cf. gaul. *eti-c*, gr. *éti*, etc.), il n'introduit pas le 2^e, mais le 1^{er} membre à coordonner : « ceci à la fois au dieu Rutis (?) Iutrabautios ces (offrandes) à Taranis... » (?), ce qui ne semble pas incompatible avec l'emploi de *etic* ou *coetic* en gaulois (voir P.-Y. LAMBERT, *La langue gaul.*, index, sous ces mots). — Le verbe placé en tête est caractéristique du celtique insulaire, mais n'est pas inconnu en gaulois (cf. p. ex. la formule δεδε βρατουδε καντεν) : ce serait le cas à Baudecet, on vient de le voir ; mais il existe un autre type d'énoncé, d'origine indo-européenne, où le verbe occupe une position seconde, après un sujet ou un objet, et que J. Whatmough (art. cité, 111-112) croit retrouver p. ex. sur l'inscription arlo-naise *I.L.B.*, 104 dont on vient de relever les dialectismes : *Soianus f(ecit) Sollemni filio et patri Soio et Primia Tauso m<atri>*. Cf, aussi, à Trèves (DESSAU, *I.L.S.*, 9450) : *Atticus fecit kanabis Bon[nensibus]* « A. a fabriqué (ceci) dans le quartier indigène de Bonn ».

Dans la très faible mesure où les faits évoqués ci-dessus autorisent une conclusion, ils confirment le caractère généralement celtique de la langue, avec des traits à la fois archaïsants et divergents vis-à-vis du gaulois du Centre et du Midi. Rien ne prouve d'ailleurs que tous ces traits aient appartenu à un dialecte unique, commun par exemple aux Ménapiens, aux Éburons et aux Trévires.

10. *Le témoignage de l'onomastique antique.* Les noms d'hommes connus par les écrivains de l'Antiquité sont pour la plupart des composés de type aristocratique, selon le vieil usage indo-européen qui subsiste dans l'Inde, en Grèce et chez les Germains. Rien ne les distingue de ceux du reste de la Gaule. Chez les Trévires, *Indutio-māros* (où *-māros* signifie « grand, puissant », cf. irl. *már, mór*) se retrouve chez un roi légendaire d'Irlande, *Iondát-már*, tandis que *Cingeto-rix* est, au préfixe augmentatif près, l'exact homonyme de l'Arverne *Vercingeto-rix* (« puissant par ses fantassins »). Ce modèle des noms en *-rix* (cf. irl. *rí*, gén. *ríge* ; lat. *rēx*), répandu à travers le monde celtique, a donné aussi l'*Ambio-rix* éburon, dont le collègue *Catu-volcus* est le « prompt au combat » (cf. irl. *cath* « combat », *folg* « rapide » et les peuples gaulois *Volcae*). Le chef nervien *Boduo-gnātos* a un lien privilégié avec la déesse guerrière qui prend souvent la forme d'une corneille (cf. irl. *Bodb*, parfois *Bodb Catha*, litt. « déesse-corneille du combat ») ; il a un exact répondant avec le *Bodnod* de la tradition galloise.

Pour reprendre une expression de L. Weisgerber, ce sont là des noms « schön keltisch ». On n'est pas en mesure de décider s'ils appartiennent au fonds ancien de la langue, et quelle y est la part de l'influence proprement gauloise. Il est à présumer que ceux qui présentaient des traits dialectaux ont été « gallicisés » : il n'y a pas de noms en **Uper-* ou en **Upo-*, mais on peut soupçonner l'existence de ce dernier, sous forme gauloise, dans le nom d'homme trévire *Vocarant[us]* (époque gallo-romaine) ainsi que dans *Vosugones*, nom de la tribu trévire qui a peut-être occupé notre pays gaumais (cf. J. WHATMOUGH, *D.A.G.*, 759 ; LOICQ, *Pays gaum.*, 48-49 [1987-88, paru en 1995], 74-75).

Les noms de peuples ont eux aussi en effet une physiologie toute gauloise. Les *Eburones* sont quasi homonymes des *Eburouices* de la région d'Évreux (« gens de l'if », cf. irl. *ibhar* et v. britt. *Ebur-ūcum*, litt. « lieu planté d'ifs », auj. York) ; la signification religieuse de cet arbre toxique ressort de la mort de Catuvolcus (Cés., VI, 31, 5). — Les *Con-drūsī* seraient des « confédérés », des « affidés » si l'on rapproche le groupe germanique du francique *an-trustio* « homme lige », all. *Treue*, etc., ou des « opiniâtres » si l'on pense au *cognomen* lat. *Drūsus*, d'origine gauloise, et d'ailleurs de la même famille que les précédents. — Les *Nervii* seraient des « valeureux », des « héroïques » d'après gall. *ner* « chef, héros », irl. *nerth* « force » (cf. skr. *nar-*, gr. *anēr*, lat. *Nerō*).

Certains ethnonymes cependant offrent des traits archaïques. Le nom des *Ambivariti* (« de part et d'autre de la rivière »), sans doute tribu éburonne de la basse Meuse, est formé sur le radical paléo-eur. **war-*, disparu du celtique historique (§ 6 et ci-dessous 11). Et si l'on considère que les *Menapii* ont été riverains à la fois de la mer du Nord, de l'Escaut et du Rivierengebied, on est fondé à reconnaître dans leur nom l'élément *-ap-*.

Les noms de divinités prêteraient aux mêmes constats. *Virodactis*, déjà citée, est l'exact doublet de l'abstrait irl. mod. *feardhacht* « vertu virile, âge d'homme » avec, toutefois, une nuance de fécondité (LOICQ, *Ét. offertes à A. Crépin* [1993], 250-251). Chez les Trévires, le n. d'*Intarabus*, vénéré chez nous à Foy-lez-Bastogne, est formé comme *Rudiobus*, dieu gaulois, à moins qu'il ne faille comprendre « (dieu) inter-sources », avec celt. *ab-* (§ 8). Et si *Lenos* (de *Lenus* Mars) doit être entendu comme « (dieu) de la plénitude » ou « du peuple » (cf. gr. *plēthos*, all. *Volk*), ce serait une forme gallicisée à *p* amui (irl. *lan*,

bret. *leun* « plein »). En revanche, la présence d'un ancien *q^w* dans le nom *Singuatis*, qui aurait eu un sanctuaire à Géroville (Vi 26), n'est pas assurée.

11. L'héritage celtique dans la toponymie.

a) *Les noms de cours d'eau*. C'est, on l'a vu plus haut, l'hydronymie qui renferme les formations les plus archaïques, celles qui relèvent d'un modèle « paléo-européen » (§ 6), à commencer par celles en *-ap(p)-* :

— *Genappe* [Ni 90], anc. *Ganapia* (cf. *Gennep*, NL, Lb), sur un affluent de la Dyle ;

— *Jemeppe*(-sur-Meuse [L 74], — -sur-Sambre [Na 68], — sur-Hédrée [Hargimont, Ma 37], etc.) où les éléments *gan-/gam-* (cf. *Gamaches*, loc. F, Eure, de *Gamapius*, VII^e s.) ne sont pas sûrement interprétables ;

— *Oteppe* [H 15], anc. *Altapia*, au confluent de deux ruisseaux affl. de la Meuse, dont la base hydronymique **al(t)-* a fourni e.a. le nom du fl. *Authie* (F, Somme, anc. *Alteia*), de l'*Autre*, tributaire de l'Aisne près de Vouziers (F, Ard., anc. *Altio*) et des *Elz* d'Allemagne (bassin du Rhin moyen) ; on trouve la racine sans élargissement, **al-* « sourdre » (cf. lit. *almėti* « couler en abondance », letton *aluõts* « source ») dans les n. de l'*Elle*, riv. du Calvados (anc. *Ala*), de l'*Aller*, affl. dr. de la Weser (anc. *Alara*), etc. ;

— *Wiseppe* affl. de la Meuse et loc. (F, Meuse, près de Stenay), anc. *Wosapia*, **wis-appa* (cf. *Wispe* s.-affl. de l'*Aller* ; pour la racine, cf. *Vesdre* ci-dessous). La *Gileppe* affl. de la Vesdre (X^e s. *Geislampia*) et la *Gulpe* (wall. *Galoppe*) s.-affl. de la Meuse né à Henri-Chapelle [Ve 50] appartiennent à ce type, mais leur radical n'est pas clair.

D'un élargissement **ap-s-* procède *Ax-ōna*, n. antique de l'Aisne française et sans doute aussi de son homonyme ardennaise, affl. de dr. de l'Ourthe à Bomal [Ma 5], au X^e s. *Aisna* ; les n. de l'Essonne et de l'Enne affluents de la Seine, procèdent d'une forme *Axōna* accentuée sur la pénultième selon la prononciation latine ; cf. pour le radical l'*Apsuonā* affl. du Niemen déjà cité, *Apsos* n. illyrien du Seman fl. d'Albanie, etc. Le gallois conserve *aches* « source » (<**ap-s-*).

Le nom de l'Amblève (*Amblaua* VII^e s.) paraît construit sur la forme réduite de **emb(h)-* « eau, vapeur » (skr. *ámhas-* « eau de pluie, averse ») qui a fourni gaul. *ambi-*, *ambe* « rivière » et, avec suffixe en *-r-*, plusieurs hydronymes d'origine celtique de prototype **Ambrā* ; la formation en *-l-* réapparaît dans le nom de l'*Emmels* (Saint-Vith) affl. de l'Amblève, anc. *Amblisa*, ainsi que dans l'*Emmel* du Hunsrück. D'autres explications, comme celles de W. JUNGANDREAS (*Bull. ling. Inst. gǵ-ducal*, 18 [1972], 12) et de M. GYSSELING (*Nouv. rev. fr. d'onom.*, 9-10, 48), ne sont pas à l'abri de la critique.

Les n. des tributaires de l'Amblève la *Warche* (*Warica* X^e s.) et la *Warchenne* (*Warcina* IX^e s.) appartiennent à un type bien reconnu : i.-e. **war-* (degré *a* de **wer-* « verser, couler vivement », cf irl. *feraim* « je verse », gall. *gweren* « substance liquide », skr. *vār* « eau ») + suffixes *-ica*, *-icinna* (cf. sans suffixe *Var-us*, le Var fl. côtier de Provence, et **War-a*, les *Vère* de France et la *Vara* de Ligurie).

Sur un élargissement *-m-* sont construits les noms de *Waremme*, flam. (*Borg-*)*worm* et de *Corswarem*, (*Kors-*)*worm* (Lb), sur une branche du Geer (anc. *Worm* ? cf. A. CARNOY, *R.I.O.*, 8 [1956], 105), ainsi que *Worme* loc.

(Fl. Or. ; *Warminia* IX^e s.) ; cf. aussi les *Würm* d'Allemagne.

D'un degré zéro **ur-*, disparu du celtique historique, sont sortis plusieurs noms de cours d'eau de Wallonie : 1^o apparemment sans suffixe, l' (*Eau d'*) *Heure* affl. de la Sambre à Marchienne-au-Pont [Ch 47] (*Ur* X^e s.) ; 2^o formé sur un suffixe *-w-*, le premier au moins des deux *Our* affl. de la Sûre (*Urva* VIII^e s.) et de la Lesse ; 3^o avec *-t-* l'*Ourthe* (*Urta* IX^e s.) ; avec *-k-* l'*Orcq*, ruisseau et loc. (Ht, arrt de Tournai) et l'*Orque*, ruisseau baignant *Orchies* (F, Nord, arrt de Douai ; cf. l'*Ourcq* affl. de la Marne).

Sur un degré long *wīr-* (de i.-e. **wēr-* ?) paraissent formés *Viroin* affl. de la Meuse, *Vierves* (*Vir-via* IX^e s.), anc. n. du Viroin et localité riveraine [Ph 81], et *Virelles*, ancien n. de son affluent appelé auj. l'Eau Blanche et auj. localité [Th 66] ; mais *Vireux* (F, Ard., au confluent du Viroin) est un dérivé du lat. *villa*.

Signalons encore dans la série des hydronymes les radicaux **weis-* du nom de la Vesdre, **is-* du n. de l'Oise et **rod-* du n. de la Rhosnes. Le premier signifie « couler » (skr. 3^e sg. prés. *véṣati* « il coule », *veṣyá-* « eau », gr. *ĩós*, lat. *vīrus* et v. irl. *fí* « suc des plantes, sperme animal > poison », gall. *gwyar* « sang ») et est à l'origine de nombreux noms de cours d'eau en Europe. Outre la Vesdre (**Wis-ara*, *Wesara* XII^e s.), citons, avec le même suffixe, la *Vézère* affl. de la Dordogne, et la *Weser* fl. d'Allemagne (*Visara* au Moyen Age, doublet du *Vis-urgis* antique) ; avec d'autres formations, la *Vistule* polonaise (ant. *Vis-tula*, pol. *Wisła*), la *Veuzouse* affl. de la Meurthe et la *Wiseppe* citée ci-dessus, etc. : formations typiquement « paléo-européennes » en ce sens que les représentants cel-

tiques de cette racine ont perdu leur signification générale.

Il en va de même pour l'*Oise*, née en Thiérache chimaicienne (ant. *Isara*), homonyme de l'*Yser* (*IJzer*) de Flandre (*Ysera* IX^e s.), de l'*Isar* bavaroise et, moyennant un déplacement de l'accent, de l'*Isère* dauphinoise, et avec un suffixe complémentaire, de l'*Isarco* du Haut-Adige, etc. ; la racine paraît être le **ais-/is-* qui indique un mouvement impétueux (skr. 3^e sg. *isyati*, *isṇāti* « il se met en mouvement, il se hâte », gr. *ἰνάω*, de **is-n-*, « évacuer, purger »).

Enfin, la *Rhosnes* et la *Rhonelle*, affl. de l'Escaut resp. à Escanaffles [To 13] et à Valenciennes, ainsi que le *Roannay* affl. de l'Amblève (anc. *Rodena* > *Roanne*, loc. Lg), sont de modestes répondants du *Rhône* (ant. *Rhodanus*) et de ses nombreux homonymes de France, comme la *Rosne* du Val-d'Oise s.-affl. de la Seine (*Rodanus* IX^e s.). La racine serait ici celle de skr. *árdati* « il coule, se disperse », mais le celtique historique n'en a plus de trace.

De *ab-* ou *abula* « cours d'eau », que le celtique historique (v. irl. *ab*, gall. *afon*, m. bret. *aven* « rivière ») a substitué à *ap-*, procèdent peut-être *Ave* (-et-Auffe [Di 100]), *Dave* [Na 94] (J.-H. MICHEL, *Actes 46^e Congrès soc. d'arch. et d'hist. de Belg.* [1984], 121, qui peuvent aussi reposer sur **ap-*).

Les Gaulois ont souvent nommé une rivière d'après les castors qui la fréquentaient ou pour l'antique pureté de ses eaux. Les représentants du type *Bebrā* ou *Bebronna* (de gaul. *bebros* « castor », cf. bret. *bieuze*, lat. *fiber*, angl. *beaver*, etc.) ne se comptent pas dans la toponymie de la France (*Bièvre*, *Beuvron*, *Beuvronne*, etc.). En Belgique, les *Bever*, *Bever-lo* et *Beveren* de Flandre doivent remon-

ter en partie au german. **bībru-* ; mais on peut citer comme d'origine gallo-lat. *Bièvre* [Di 124], et *Breuvanne* hydr. et top. à Tintigny [Vi 19], forme à métathèse comme les *Brevonne* ou *Brevenne* françaises — et *Biesme* affl. de la Sambre et loc. [Na 130] (*Bever-na* X^e s.), mais non *Biesmerée* [Ph 17] qui n'est pas sur la Biesme (voir GYSSELING, *Top. woordenb.*).

On connaît par ailleurs les *Glan(e)* du centre de la France, de Suisse, d'Ecosse, etc., ainsi que *Glan-um*, n. d'une source divinisée celto-ligure et ville gréco-romaine près de Saint-Rémy-de-Provence (cf. irl., gall. et bret. *glan* « pur », irl. *glain* « cristal, verre »). Nous avons conservé le *Glan*, ruisseau entre Vance et Châtillon [Vi 24 et 35], le *Glain* affl. de l'Amblève (*Glanis* VII^e s.) et son homonyme liégeois [Lg 63], qui a autrefois désigné en même temps un bois (1204 : *silva pulcherrima qu(a)e Glanum vocabatur*, ce qui laisse entrevoir qu'une tradition avait conservé le sens de l'adjectif celtique).

b) *Un nom de pays : l'Ardenne.* Une région naturelle possède un nom d'origine celtique : le massif de l'Ardenne, l'*Arduenna silva* de César, qui s'étendait des confins de la Thiérache à l'ensemble du massif schisteux rhénan. Seul le secteur central a conservé cette vieille dénomination, remplacée ailleurs par d'autres (*Famenne*, *Osning* ou *Oesling*, *Eifel*) ; mais son souvenir subsiste çà et là hors de son domaine roman, comme sur ce vignoble escarpé du Hunsrück (près de Wittlich, D, Rh.-P.) appelé *Erdgemund* (**Ard(u)ennicus mons*) [JUNG-ANDREAS, 1972, 8-9]. Son nom, qui signifie l'« élevée », l'« ardue », d'un adjectif **ard-uo-* qui a un répondant exact en latin et en irlandais (*ard* « haut »), est longtemps resté un appellatif, comme *alp-* « pâturage de montagne, alpage » avec lequel il alterne pour désigner une mon-

tagne du Velay : le mont d'Ardenne, appelé sur un document de 1039 *mons ad Alpum* ; aussi le diminutif *Ardenelle* désigne-t-il des lieux-dits à Nivelles et à Sombrèffe. — Quant au suffixe *-enn-* (et non *-inn-*), on le retrouve dans les oronymes : ainsi *Cebenni* (*montes*) « Cévennes », ou le nom de l'anc. vignoble, puis de la ville de Vianden (L ; *in monte Viennense* 698, auj. en all. *Feyener Köpfchen* ; lux. *Feyânen*) [JUNGANDREAS, *ibid.*], etc.

c) *Noms de lieux habités*. Des lieux habités d'origine non hydronymique, nombreux, retenons parmi les plus caractéristiques :

— *anā-* « marais ». *Andenne*, anc. *And-ana* (1101) « (endroit) très marécageux » de *ande* et **(p)°nā-*, cf. m.irl. *an* « eau », apparenté au groupe germanique pour « boue, tourbière, fagne », got. *fani*, v.h.all. *fenni* (> wall. *fagne*) : mot « gallicisé » avec *p* > zéro ;

— *arganto-* « brillant, argent » : *Argenton* (Lonzée [Na 23]) de **arganto-mago-* « champ à l'argent » ou « champ brillant » (irl. *argat*, etc. ; cf. skr. *rajatā-*, lat. *argentum*) ;

— *bāgo-* « hêtre » : *Bavay*, ant. *Bāg-ācum*, ch.-l. des Nerviens (lat. *fāgus*, etc.) ;

— *blāto-* « farine, blé » : *Blaton* [To 102] (1139), de **Blatton-* (avec *-tt-* expressif), de **blāto-mago-*, p.-ê. « champ de blé » (gall. *blawd* « farine ») ; il existe un *Blato-mago* mérovingien pour désigner *Blond* (F, Hte-Vienne) ; cf. encore v. britt. *Blato-bulgium*, auj. Birrens (GB, Dumfries.) [MICHEL, 1984, 122-123] ;

— *bon(n)ā-* « établissement, bien-fonds » : *Boing* (Héron [H 23] (*Bungne* vers 1200) et *Bois(-et-Borsu)* [H 71], dont l'un doit correspondre à la villa *in Bonio* du X^e s. ;

— *Bologne* (Habay-la-Neuve [Vi 17]), au XIII^e s. *Bolonia*, de **Bonōnia* avec la même dissimilation que dans *Boulogne-sur-Mer* et dans *Bologne*, v. d'Italie (irl. *bonn*, etc.) ; cf., sous forme hypocoristique, *Bonna*, station militaire romaine établie sur un anc. territoire de « Germains cisrhénans », auj. Bonn (D) ;

— *brīvā*- « pont » : *Braives* [W 62] (*Broia* 1070), station de la route romaine Bavay-Cologne (cf. v. isl. *brū*, v.h.all. *brucca*) ; cette étymologie est confirmée par le hameau proche de *Brivioûle*, cf. *Briuelles*(-sur-Aisne et -sur-Meuse, F) [comm. J.-H. Michel] ; sans doute n'était-ce pas le n. du relais antique, mais celui d'un pont franchissant la Mehaigne un peu au sud de la route romaine, en direction d'Oteppe [H 15] ; — *Escaudœuvres* [F, Nord] (*Scaldevrio* 1057 ; *Scaldobrio* 1139), de **Scaldis brīva* « pont sur l'Escaut » (sur la route Amiens-Bavay à l'entrée de Cambrai, en pays nervien), cf. la forme latinisée *Escaupont* plus en aval ; — de même *Lessive* [D 88], *Licievra* XI^e s. « pont sur la Lesse » ;

— *brogilo*- « bois » : *Bruille* (Waudrez [Th 8] : *cum Bruilio* 1124) ; le *Bruille* (Tournai : *del bruile* 1175) ; *Le Bruille* (Valenciennes : *Bruilium* 1086) ; le mot a conservé sa physionomie celtique sous sa forme germanisée dans (*Kleine*) *Brogel* (Lb) ; dérive de **mrog*- « pays, frontière boisée » > gallo-lat. *brogā* (schol. de Juvénal) gl. *ager*, v. irl. *mruig*, *bruig* « territoire, domaine », bret. et gall. *bro* « pays », cf. fr. rég. *breuil* ; (cf. c) ci-après) ;

— *cambo*- « courbe » *Cambron* (-Casteau) [Mo 3], (-Saint-Vincent [Mo 4] : *Cambrione* vers 750), par allusion au moutonnement du sol (voir la note de GYSSELING, *Top. woordenb.*, sous *Cambron-Saint-Vincent*) : cf., avec un suffixe un peu différent, *Cambronne* (F, Oise) ?

— *cassano-* « chêne » : *Chênée* (*Kesneies* XI^e s.), *Le Quesnoy* [F, N, etc.] (*Caisnoit* 1161), etc. : mot gaulois ayant remplacé lat. *quercus* dans tout le gallo-roman (> fr. *chêne*), nombre de formations toponymiques du type *cassanētum* sont d'époque gallo-romaine ; le centre de la France a toutefois plusieurs *C(h)asseneuil*, de **cassano-alo-* « clairière de chênes » (ci-après) ;

— *con-dāti-*, litt. « amas » > « confluent » : *Condé-sur-l'Escaut* [F, N.] (*Condat* : VIII^e-IX^e s.) (avec *da-* de la rac. de gr. *tí-thē-mi* « je dépose »), type plusieurs fois représenté à la lisière Sud de la Belgique, du pays nervien à la région trévire (*Contz-les-Bains*, F, Mos., avec une forme superficiellement germanisée) ;

— *dēvo-* « divin, sacré » et « dieu » : *Dinant* (*Deonanto* 862), de **dēvo-nanto-* « vallée ou fleuve consacré(e) » à un endroit où la Meuse forme un site impressionnant ; on sait que les cours d'eau étaient souvent divinisés, et on connaît des « mères de la Meuse » (ci-après, § 14) ; pour le premier élément, cf. v. irl. *dia*, m. gall. *duw* ; cf. lat. *deus* et *dīvus* ; pour *nanto-*, demeuré en savoyard (*nant*), cf. gallois *nant* « cours d'eau, ruisseau » ;

— celt. *dūnum*, *dūrum* « enclos, hauteur fortifiée » (cf. resp. irl. *dún id.*, angl. *town* et irl. *dúr*, lat. *dūrus* « dur ») : parfois conservés sous leurs formes simples, comme *Dun-sur-Meuse* dans l'Argonne (1114), *Daun* (*Duna* 747) et *Düren* (*Dura* 888) dans l'Eifel ; mais le plus souvent il s'agit d'éléments de composés, comme *Congi-dunum* (X^e s. : Cugnon [Ne 72]), *Gla-dunum* (Glons [Lg 7] : *Gladons* 1034) et *Valcio-durum* (981 : Waulsort [D 67]), dont les premiers éléments sont inexplicables ; — toutefois *Lissoir* (Hour [D 85]) est vraisemblablement *Licio-durum* « hauteur fortifiée sur la Lesse » (*Licia*), ce qui demanderait à être confirmé par l'archéologie ; — *Durbuy* [Ma 9]

pourrait être *Duro-bot(t)io-* « habitation(s) près de la montagne » (cf. gén. sg. *Durbeti* 1214), à rapprocher de v. irl. *both*, gall. *bod* « hutte, habitation », all. *Bude* « baraque », etc. ;

— *ialo-* « clairière » (gall. *tir ial* « terrain, espace découvert ») : deuxième élément de composé, devenu suffixe, dans *Marilles* [Ni 51] (*Mariulis* 1125) et *Maroilles* (Ht, arrt Thuin), de **māro-ialo-* « grande clairière », type très fréquent en France (*Maroilles*, *Mareil*, etc.) ; *Argenteau* et *Argenteuil* (*Arganto-ialo-* « clairière blanche ») sont des emprunts au français ;

— *iup(p)o-*, *ιουπι-* « genévrier » : *Jupille* [L 66] (*Ioppilensis* XI^e s.) et (Hodister [Ma 32] : *Iuppile* 1130) [Michel, art. cité, 1984, 127] ;

— *lindo-* « étang, marais » (v. irl. *lind*, *linn*, bret. *lenn*) : *Lenne* (Waulsort [D 67], p.-ê. le *Line*, *Ligne* de 1190) et peut-être les *Lens* [Mo 7 et Wa 12, 48 et 49 ; F, P.-de-C. (*Lennis* IX^e s.)] ;

— *mago-* « plaine » >p.-ê. « marché » (irl. *mag* « plaine », gall. *-ma*, *-fa* en toponymie) : voir sous *Argenton* ci-dessus ;

— *nemauso-* « bois sacré, sanctuaire » (cf. *nem-eto-*, irl. *nemed*) : *Nismes* (Ph 71), si la graphie *Nemaus* (827) est sincère et n'est pas imitée du *Nemausus*, n. de la fontaine sacrée et de la ville de Nîmes en Gaule Narbonnaise ; à *nemeto-* se rattache p.-ê. *Nimy* [Mo 22] (1142), à moins que ce dernier ne représente une abréviation **Nem-iācum*, comme *Nemet-ācum* est abrégé de *Nemeto-cenna* (Arras) ;

— gallo-lat. *vabra* « lande inculte, terrain vague, aisance » : *Wavre* [Ni 21] (*Wavera* vers 1050), *Wavreille* [D 102] et *Wavreu(-mont)* [près de Malmédy] : le proto-type serait celt. **vo-berā*, litt. « écoulement souterrain,

source, ruisseau forestier » (cf. irl. *fobar* « source, rivière souterraine », bret. *gouer* « ruisseau »), avec une extension de sens à « lande, forêt » ; passé dans les dialectes de l'est de la France (lorr. *voevre* « broussailles »), et a désigné des pays naturels, comme la *Woëvre* lorraine, (*pagus Vabrensis*), le *Waverwoud* d'entre Lierre et Malines, ou des lieux habités comme *Wavre*, les *Waver* de l'ancien *Waverwoud* et les *Vabre*, *Voivre* ou *Voivrans* de France. Mais la différence des sens entre les toponymes et les mots celtiques, ainsi que le passage de *o* à *a* dans les formes septentrionales font soupçonner au moins une contamination par le groupe germ. de v. isl. *vafra*, all. dial. *wabern* « vaguer ».

On ne peut dissimuler ici qu'à côté de ces quelques exemples dont l'étymologie est sûre, probable ou plausible, il en est qui se dérobent pratiquement à l'analyse, alors même que leur caractère originellement celtique n'est pas douteux. De ce nombre sont les noms de *Namur* (*Namucum* VII^e-VIII^e s.) et, avec suff. à gémination expressive *-icca*, de *Namèche* [Na 63]. On peut partir d'un degré réduit de la rac. **nem-* « se courber », disparue en celtique historique (skr. *námati* « il se penche, se courbe, révère »), par référence au méandre formé par la Sambre autour de la citadelle et à la courbe prononcée que décrit également la Meuse à Namèche. Mais cette explication demeure conjecturale, et J.-H. Michel a proposé d'y voir la « traversée » (**snām-ūco-* de **snā-* « flotter, nager » > v. irl. *snám*, gall. *nawf* « nage ») [art. cité, 1984, 132], ce qui aurait l'avantage d'un appui en celtique insulaire et de parallèles dans la toponymie belgo-romaine (*Mosae traiectus* > *Maastricht*, etc.) ; mais cette hypothèse convient mieux à Namur, où le franchissement de la Sambre est attesté par des trouvailles monétaires remontant au moins au début de la période

romaine, qu'à Namèche où ne passait aucune voie antique et où, malgré les dragages sous le pont de Meuse, on ne signale aucune découverte archéologique d'importance.

Il est d'autres cas embarrassants : ainsi *Arlon*, dont la forme antique *Orolaunum*, maintenant assurée, ne donnerait de sens vraisemblable qu'en tant qu'abréviation d'**Oro-vellaunum* (« position favorable au bord [de la Semois naissante] »), abrègement comparable à celui qui affecte au Bas-Empire le nom de *Châlons-sur-Marne* (*Catalauni* < *Catu-vellauni*) ; — *Thuin* (*Tudinium* IX^e s.), où la topographie laisse deviner *-dūnum* ; à moins qu'il ne faille partir, avec J.-H. Michel (comm. pers.), de **Tout-īnium* litt. « lieu (de rassemblement ou de refuge) de la tribu » ? — *Waudrez* [Th 8], ant. *Vodgoriacum*, *Vogodoriacum*, station de la route Bavay-Cologne, et dont on n'identifie pas les composants ; etc.

12. *L'héritage celtique dans les dialectes belgo-romans.* Il est significatif que les termes technologiques sont sensiblement plus nombreux que dans la série pré-celtique, tandis que la flore et la faune occupent moins de place, la présence de plusieurs noms pour « chêne » étant liée à la tannerie et plus généralement à la technologie du bois, très avancée chez les Gaulois. En outre, plusieurs mots désignent des qualités ou des notions physiques ou morales. On a privilégié ici les mots ou les acceptions propres au nord de la Gaule romane. Quelques termes ont survécu au Moyen Age dans les parlers romans de la Moselle et sont passés de là au franconien régional.

a) *particularités du sol*

— *brogilo-* (§ 11, sous ce mot) : est-wall. *broûli* « borbier, boue », tenu pour venir du celtique *via* un dialecte

germanique (m. néerl. *prayeel* « prairie gazonnée », p.-ê. influencé par lat. *prätellum* ; néerl. topon. *Breughel*, all. *Brühl* « endroit humide ») ; mais ceci n'en atteste pas moins l'existence ancienne, dans nos régions, de ce mot en tant qu'appellatif ; connu aussi dans d'autres dial. romans du Nord (norm. et champ. *broil* « bois », etc.).

— gallo-lat. *margila* « terre grasse, marne » : wall. central et rouchi *marle*, Nivelles *mâle*, etc., gaum. *maule* « marne », en rouchi parfois « craie » et, en wall., par métonymie, « gelée blanche, givre » : *margila* (>v.fr. *marle* et all. *Mergel*) est dérivé de celt. **margā*, même sens, d'origine discutée ; pour le suffixe, cf. *brog-ilo*.

— gallo-lat. *nauda* « terrain marécageux » : wall. ches-trolais *nau* « petit vallon », de celt. **naudā*- « terrain marécageux » (> fr. *noue*, prov. *nauza*) ; le breton *naoz* « lit d'une rivière » est p.-ê. emprunté au roman ; le terme survit en microtoponymie wallonne ;

b) *faune et flore*

La Gaule romane a conservé des dénominations gau-loises d'arbres propres à l'Europe continentale, comme le bouleau (w. *bèyole*, *bôle*, v. rom. mosell. *biôle*, de *betulla*, cf. v. fr. *boule*) et diverses variétés de chênes : outre *cassano*- déjà rencontré (passé en francique mosellan : *kês*), on doit citer *derva*- (gall. *derw*, bret. *derv*), conservé dans wall. malmédien *dève* avec le sens d'« écorce de bouleau », par suite de l'emploi du mot en tannerie, laquelle faisait usage concurremment d'écorce de chêne et de bouleau ; ce même emploi technique est à l'origine de la restriction au sens de « tan », « tanner », etc., du type *tanno*-, bret. *tann* « chêne », gallo-lat. *tannāre*, litt. « travailler le chêne » (wall. *tan*, *tèner* et dérivés). On relève encore, comme caractéristiques :

— *ancorāvo-* « (saumon) à crochet » : wall. *acrawe*, anc. *ancrawe*, v. pic. *ancreu* « femelle du saumon, saumon à crochet » ; attesté sous la forme *ancoravus* chez Polemius Silvius (IV^e s.) avec le sens de « poisson du Rhin » et qui paraît bien contenir celt. **anco-* (irl. *éc*) « crochet » ; mais la variante *ancorago* (Cassiodore, V^e s.) soulève un problème délicat, et une influence de lat. *ancora* « ancre > crochet » n'est pas exclue ; le mot se retrouve dans le francique rhénan (*Rhein*)*anke* « saumon du Rhin », et sa conservation limitée au nord de la Gaule en fait une relique précieuse ;

— *verna* « aulne, pièce en aulne » : est-wall. *viène*, rouchi *verne* « timon », parfois « panne supportant les chevrons », liég. et nam. *vièrna* « gouvernail » et (liég.) « caprice, saut d'idées », montrent une fois de plus combien la technologie a déterminé la conservation du mot ; cf. irl. *fern*, gall. et bret. *gvern* « aulne » ;

— **vind-isiā-* « vandoise ». le wallon et le picard ont connu, pour désigner cette variété de chevaine au corps blanc brillant, le type, demeuré en français, de celt. *vindo-* « blanc » (irl. *find*, gall. *gwynn*) : on cite w. *vin-doèse*, pic. *ventoise*.

c) technologie

1^o mots que la Wallonie partage avec l'ensemble de la Gaule romane (souvent avec des traits originaux) et dont l'étymologie celtique est bien établie :

— **andero-* « petit ou jeune animal » : w. *andī*, *andri* « chenet » (v. fr. *andier*, mod. *landier*), cf. gall. *anner* « génisse », m. irl. *ander* « jeune femme », les chenets de l'époque de La Tène (§ 6) ayant effectivement des formes animales ;

— *bedu- « bief » : w. *bî* « bief, canal d'irrigation, fossé », ard. *abîsser* « irriguer par un bief », cf. bret. *bez* « fosse, tombe », lat. *fodere* « creuser » ;

— *benna* « objet tressé, caisson de voiture » : w. et rouchi *bène*, gaum. *bane* « tombereau », parfois « manne d'osier, nasse », gaum. et chestrol. *banette* « gros tablier de travail » (fr. *banne* et *benne*, *banette*, etc.), de *benna* « habitacle ou récipient tressé », en gallo-lat. « voiture transportant des voyageurs » (m. gall. *benn* « chariot ») ;

— *braci-* « orge germée, malt » : v. *brac*, *brâ*, *brê*, gaum. *brôs* désignant des produits ou sous-produits en rapport avec la fabrication de la bière, et *brâhî* « préparer le brais, malter » (fr. *brais*, *brasser*), de celt. comm. **mraki-* > v. irl. *mraich*, m. gall. *brag*, cf. lat. *marcêre*, *marcêscere* « se flétrir » ;

— **clêta* « claie » : w. (sauf liéq.) *clôye* « claie », *cloyon* « clayonnage, échafaudage », chestrol. *cliyon* « radeau », *cliyonée* « train de bois » (cf. fr. *claie*, *clayon*) ; cf. v. irl. *cliath*, bret. *kloued* ;

— *crama* « crème, croûte » : w. et rouchi *crinme*, gaum. *criênze* « crème (du lait) », w. *discramer*, *scramer*, rouchi *écramer* « écrémér » (d'où liéq. *crame* « écume de la bière » et *cramer* « écumer, baver ») ; cf. gall. *crammen* « croûte sur une plaie », bret. *kram* (*pouez*) « crêpe ») ;

— **gab-alo-* « javelle » : w. *djavia*, *djavé*, chestrol. et gaum. *djèvé*, rouchi *gaviau* « brassée d'épis, javelle », litt. « saisie » (cf. gaul. impératif 2° sg. *gabi* « prends », v. irl. *gabál* « prise », etc.) ;

— gallo-lat. *glenāre* « glaner » : gaum. et rouchi *glèner* « glaner », d'où *glène* « glane, glanage », franc. mosell. *glennen* « ramasser des grappes de raisin » (v. fr. *glener*) ; cf. v. irl. *glenn-* « choisir, amasser » ;

— **legā* « dépôt (dans une préparation) » : v. *lèye* « lie », namur. et chestrol. « levure (de bière) », cf. v. irl. *lige* « fait de reposer » ;

— gallo-lat. médiév. *petia* « morceau » : w. *pîce* « pièce, morceau », franc. mosell. *pêtsch*, de celt. **pet^siā* (gall. *peth*, bret. *pez*) ;

— gallo-lat. médiév. *riga* : v. *roye*, gaum. *rouye* « sillon, raie, ligne », parfois « rigole » et « ornière », de **ricā* (gall. *rhych*, v. bret. *rec* « sillon », cf. lat. *porca*) ;

— gallo-lat. *tarātrum* « tarière » : w. *tarêr*, *têrêr*, *têrel* « tarière » ; cf. v. irl. *tarathar*, bret. *tarar* ; cf. lat. *terebra* ;

— gallo-lat. *cammīnus* « chemin » : w. *tch(i)min*, rouchi *k(e)mê*, v. rom. mosell. *kēmen* > franc. *kim* « chemin », de **kammano-* « marche » > v. irl. *céimm*, etc. ;

Voici toutefois quelques exemples qui mettent davantage en évidence l'originalité et le caractère conservateur du belgo-roman, en même temps qu'ils constituent, pris ensemble, la meilleure preuve du caractère celtique du substrat rencontré dans la plus grande partie de la Belgique :

— gallo-lat. **crient-iāre* « vanner, cribler » : w. et gaum. *crincî*, tournais. *crincher* « vanner, secouer », d'où w. *crinces* « déchets de vannage, criblures » : de *crienta* « déchet de paille, balle (du blé) », v. fr. *crincier* ; la racine est sans doute celle de « séparer », en partic. la balle du grain (cf. v. irl. *criathar*, m. bret. *croezr* « crible », gall. *(go-)grynu* « cribler ») ; en dehors de la Wallonie, n'est plus représenté que dans quelques zones de refuge, les Alpes essentiellement ;

— gallo-lat. médiév. *iutta* « bouillon » : w. *djote*, ard. *djoute* « préparation à base de légumes, étuvée, spéc. de chou » > « chou », parfois « bette » ou « navet », *djot'rière*

« légumes » ; représenté seulement dans quelques dialectes français (ex. poitev. *žut* « mélange de végétaux donné en nourriture aux oiseaux de basse-cour »), en Émilie, en milieu rhéto-roman ; le wallon a en outre des développements sémantiques originaux ; il s'agit d'une forme à géminée expressive de celt. **yu-tā* (m. bret. *yod*, m. gall. *iot* « bouillie » ; cf lat. *jūs* « jus, bouillon ») ;

— gallo-lat. *rēda* « voiture à quatre roues » : v. tounais. (XII^e-XIII^e s.) *roye* « charette », unique survivance gallo-romane ; mais, le mot étant accrédité en latin dès le I^{er} s. av. J.-C. (Varron, Cicéron), on ne saurait affirmer qu'il ait été indigène dans la région scaldienne ; cf v. irl. (*dé*-) *riad* « char à 4 roues » ;

— **su-tego*-, litt. « toit à porcs » : montois *seu*, nam. (XVIII^e s.) *seute* « porcherie » qui sont, avec le top. *Soye* [Na 71], IX^e s. *Sodeia*, ce qui reste de ce mot celt. (gallo-lat. mérov. *sutis*, v. fr. *sou*, *seu*, prov. *sot*), formé comme **bou-tego*- « toit à bovins » (irl. *bóthech*, gall. *beudy*) conservé dans les Alpes ;

— **gamb-itā* « jante » : est-wall. et gaum. *tchame* « jante », qui a conservé comme les dialectes hispaniques la forme archaïque à côté du dérivé à initiale sonorisée (fr. *jante*, pic. *gante* en reg. de gaul. *cambo*- « courbe », irl. et bret. *comm*).

d) notions physiques et morales

— gallo-lat. *brīsiāre* « rompre » : montois (*dé*) *bruisié* « brisé », *débrisi* « briser » montrent que notre Hainaut a longtemps conservé les verbes passés en v. fr. sous les formes *bruisier*, *briser*, dont l'origine celtique n'est pas douteuse, mais dont l'étymologie est compliquée (cf. irl. *bruid* et *brissid* « il brise », et angl. (*to*) *burst* « éclater ») ;

— **drūto-* « fort, vif » : wall. et rouchi *dru* « fort, bien portant ; dense », w. *adrusser* « tomber dru », w. (*ga*)*drou*, rouchi (*ga*)*dru* « turbulent, porté à rire, égrillard » (cf. v. fr. *druerie* « humeur lascive ») : cf. v. irl. *drúth* « lascif », etc. ; les formations en *ga-* de celt. **ver-* ne se retrouvent que dans le centre-est de la France (savoy. (*va*)*drü* « vivace, fertile ») ;

— **dūision-* « démon incube » : wall. malméd. *dûhon* « gnome, lutin », qui, remplacé ailleurs par *nuton*, *sottais*, etc., est sans doute l'un des fossiles les plus curieux de la dialectologie wallonne ; son prototype se rattache aux *Dusii* que saint Augustin (*Cité de Dieu*, XV, 23) et quelques glossateurs décrivent comme des « démons gaulois » qui assaillent les femmes ; complètement isolé en belgo-roman, le mot n'a de répondants que dans les Vosges lorraines (*dusien* « démon incube »), en pays roumanche (*dischöl* « *id.* » et aussi « cauchemar, oppression ») et en Westphalie sous la forme *dus* « diable » ; le concept primitif est celui d'« esprit » (cf. russe *dušā* « âme » et *duch* « souffle, esprit »), d'une rac. i.-e. **dhwes-* signifiant « souffler, respirer, etc. » : gr. *thúō* « je souffle, je brûle (en sacrifice) », lit. *dvesiù* « je respire », etc. (pour les faits wall., voir le détail chez J. HAUST, *Enq. du Mus. vie wall.*, 41-42 [1946], 140 sv. et, en dernier lieu, R. PINON, *Ollodagos*, 3 [1992], 237-306) ;

— *(*s*)*meuk/g-* : la famille de w. *moussî*, rouchi *mucher* est sans doute, de toutes celles qui nous viennent de notre lointain passé celtique, celle qui a connu la plus grande fortune, tant sous le rapport des dérivations que sous celui de la sémantique : les acceptions vont de la notion de « cacher » à celle de « se dérober, sortir, pénétrer », puis à celles de « se coucher » (en parlant du soleil) ou encore de « se glisser dans un vêtement, s'habiller »,

acception que le wallon présente seul avec le lorrain au sein de la Gaule romane ; parmi les formations lexicales ou phraséologiques, extrayons ces cas pittoresques : le *muchot* ou « jeu de cache-cache », de Nivelles à Bouillon, la *camuchote* ou « petite étable » picarde, le *musse-è-stron* ou « bousier » namurois... ; le départ semble avoir été le concept de « vapeur, fumée » (celui-là même qui a donné naissance au *smog* britannique) : v. irl. *múch*, gall. *mwg*, de là irl. *múchaid* « il étouffe, il suffoque » et *formúchaid* « il cache » ;

— *soron-* « orgelet » : w. *seuroû(y)*, *soroû(y)*, anc. liég. *suron*, gaum. *swaron*, *-an*, qui représente le cas curieux d'un mot qui serait complètement isolé sans le hasard qui l'a fait conserver, avec le même sens, sous la forme *soro* dans l'une ou l'autre des formules magico-thérapeutiques recueillies vers l'an 400 par le médecin Marcellus de Bordeaux ; inversement, les formes wallo-lorraines confirment le caractère gaulois de *soron-*, sans étymologie au demeurant.

C. *L'adstrat germanique* avant le V^e siècle

13. *L'installation de Germani sur la rive gauche du Rhin* (carte fig. 3). Indépendamment de groupes germanophones éventuellement infiltrés au sein des envahisseurs « belges » (*lato-sensu*) de la protohistoire (ci-après, § 14), la présence de nouveaux *Germani* s'affirme dès le dernier tiers du I^{er} siècle av. J.-C. dans l'arc de cercle que décrivent en direction de la mer la Meuse et le Rhin inférieurs. Leurs origines précises et les modalités de leur installation sont entourées d'obscurité. L'autorité romaine, en les admettant bon gré mal gré à l'intérieur des frontières, a pu espérer diminuer la pression qui s'exerçait

PRINCIPALES POPULATIONS

D'ENTRE SEINE ET WESER

SOUS LE HAUT-EMPIRE ROMAIN

Noms soulignés : popul. germaniques

--- : Frontière de l'Empire vers 100 ap. J.-C.

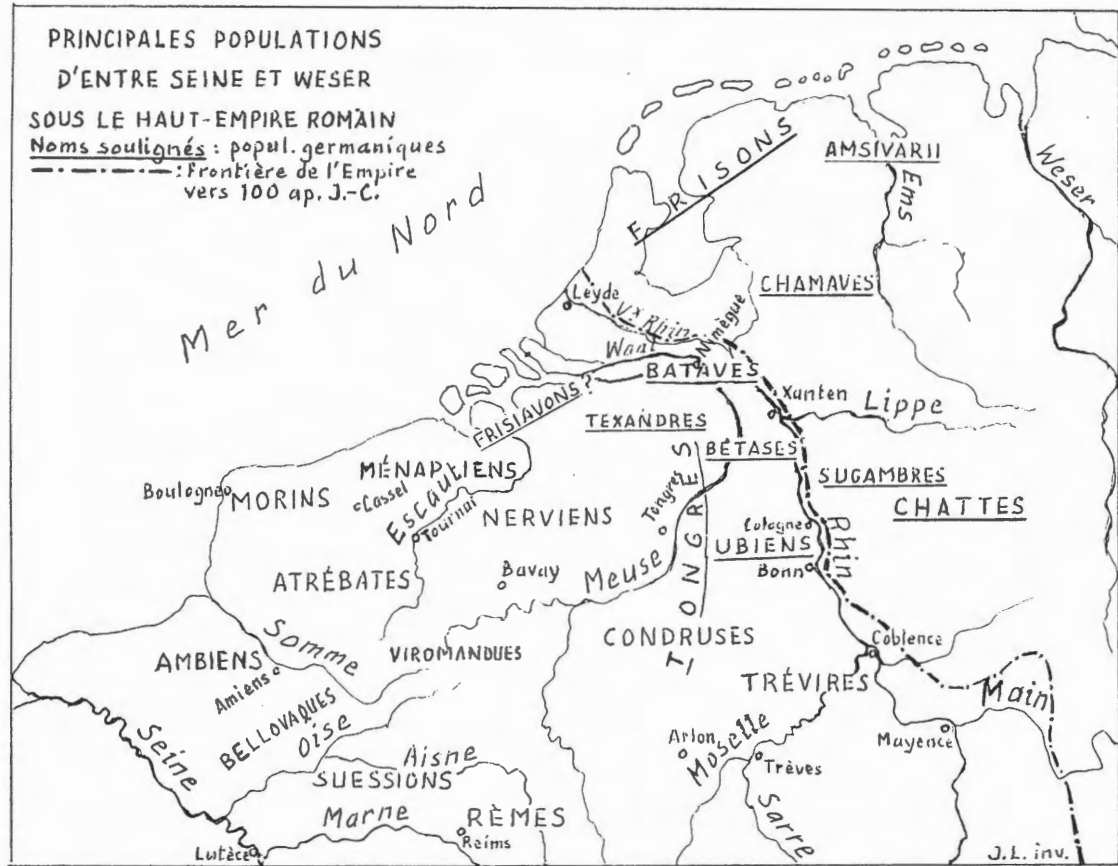


Fig. 3.

sur le Rhin ; en même temps elle constituait une réserve de recrutement pour l'armée, où l'élément germanique devait prendre graduellement une place de plus en plus grande.

L'ancien espace belge (§ 6) s'est trouvé ainsi amputé, par le Nord et par le Nord-Est, d'un territoire qui devait en être détaché plus tard pour former l'une des deux provinces militaires de Germanie, dite « inférieure ».

Dès — 54, les Usipètes et les Tenctères, « après avoir erré dans plusieurs contrées de Germanie », atteignent le Rhin maritime et délogent les Ménapiens de leurs territoires septentrionaux (Cés., *B.G.*, IV, 4, 2). Au lendemain de la conquête, plusieurs peuples se partagent ainsi le territoire éburon, en grande partie abandonné à la suite des campagnes d'extermination menées par César : les Ubiens de Westphalie s'en voient attribuer le Sud-Est, où leur nouvel oppidum sera plus tard Cologne, les Sugambres du Rothaargebirge et les Bétases en occuperont le Nord-Est (Xanten ; vallée de la Niers). Le reste, vers la Meuse, est colonisé du Nord au Sud par les Bataves (Rivierengebied), les Texandres (Campine) et les Tongres eux-mêmes si, comme il semble (cf. ci-après), ce nom a désigné en propre une tribu particulière, qu'il faudrait alors localiser dans le nord de la Hesbaye et dans le Hageland. Plus à l'Ouest, une branche des Frisons (les Frisiavons) prend possession, avec les Caninéfates et quelques autres tribus, de la moitié Nord du domaine ménapien, désormais limité à la plaine de Flandre (carte fig. 3).

Dans la perspective d'un « espace tiers » entre Celtes et *Echtgermanen* (§ 7), R. Hachmann a contesté la germanicité, trop vite admise dans le passé, de ceux de ces peuples dont l'habitat d'origine est situé avec certitude

à l'ouest de la Weser et de l'Aller. Comme on l'a vu plus haut, cette germanicité, là où elle existait réellement, a dû être masquée par toute une série de facteurs culturels ou heuristiques. Ces facteurs ayant, jusqu'assez tard sous l'Empire romain, joué dans le sens d'une celtisation, et même d'une « gallicisation » de ce qui était non-celtique, on devrait pouvoir compter comme germaniques ceux des peuples d'origine transrhénane dont le nom et, éventuellement, l'anthroponymie s'expliquent par le germanique. Mais ce critère n'est applicable en toute sûreté que dans un nombre limité de cas.

Pourtant, le nom de plusieurs de ces tribus suffit à les caractériser comme germaniques : les *Ubbi* pourraient être les « méchants », les « redoutables » (v. isl. *ūbaR*, got. *ubils*, angl. *evil*) ; les *Batavi*, rameau des *Chatti*, sont des « excellents » (germ. anc. **bati-* « bon », cf. le comparatif angl. *better* ; v. frison *bata*, néerl. *baat* « avantage »), les *Texuandri* les « gens » ou les « migrants du Sud » selon l'explication qui reste la plus probable (got. *taihswa* « qui est à droite, au Sud »). Bien que plus d'une ait fourni aux Romains des troupes d'élite, elles devaient rester superficiellement romanisées et se fondre plus tard avec les nouveaux envahisseurs, les *Franci* (« hardis »), qui s'installent en Texandrie dès le milieu du IV^e siècle. Les éléments celtiques relevés dans l'onomastique et la culture ubiennes d'époque romaine, tel *Düren* (§ 11), s'expliquent assez par la présence de survivants éburons au sein de la population. D'ailleurs, un détail comme les datifs en *-ims* de noms de déesses-mères locales (p. ex. *Vatvims* à côté de *Vatviabus* ; cf. got. *gastim* « aux hôtes »), difficilement attribuable à des éléments étrangers, est de ceux qui opposent nettement le germanique au celtique (MEILLET, *Dial. i.-e.*, chap. XVIII). Et on a vu au § 7 que des noms

comme *Batavo-durum* ou *Flavio-briga* font soupçonner que les dénominations gauloises données à *Noviomagus* ou à *Lug(u)dunum* sont dues au prestige alors encore intact du celtique, langue de communication entre Germains et Romains : c'était déjà en celtique que s'exprimait le Suève Arioviste dans les pourparlers avec César.

Ce n'est pas à dire, au demeurant, qu'étaient nécessairement germanophones toutes les populations non mentionnées par César ou qui ont traversé le Rhin à la faveur de la longue période des Guerres civiles qui ont suivi sa mort. Ainsi, les Sunuques, qui devaient sous Auguste habiter l'extrême nord de l'Eifel (vers Aix-la-Chapelle), ne portent pas un nom germanique à en juger par son suffixe *-u-ko-*, lequel se retrouve plus d'une fois en milieu « germain cisrhéna » (*Caruces*, autre nom des *Caeroesi* de César ; *Atuatuci*, *Namucum*, etc.).

On ne sait au juste qui étaient les Tongres, inconnus de César et éponymes d'une « cité » joignant à la partie hesbignonne de l'ancien domaine éburon les pays atuatique et condreuse ainsi qu'une partie notable de l'Ardenne, peut-être jusqu'à la basse Semois : base, par conséquent, de l'ancien diocèse de Liège et, pour sa partie demeurée romane, du domaine dialectal wallon.

C'est pourquoi l'opinion souvent enseignée chez nous voit dans *Tungri* un nom fédératif rassemblant sous un même serment des survivants de ces diverses populations (cf. gall. *tyngu* « je jure », *twng* « serment » : traduction celtique de *foederati* ?). Il y a des raisons de lui préférer cependant l'étymologie du grand germaniste R. MUCH (*Paul u. Braunes Beitr.*, 17 [1892], 166 sv.), qui comparait les adjectifs moy. b.-all. *tanger*, moy. h.-all. et all. dial. *zangar*, *zanker* « tranchant, aigu, agile » (cf. v. angl. *tengan* « saisir, attaquer ») : les *Tungri* seraient dès lors

des « prompts (à l'attaque, à l'action ?) », qualification flatteuse de type classique dont on vient de rappeler des exemples. L'une des tribus germaniques qui se seraient partagé les dépouilles du pays éburon, elle a pu ne devoir sa promotion qu'à la circonstance qui a élevé au rang de chef-lieu son *Atuatuca* (Tongres), à l'origine station militaire de la route stratégique conduisant au Rhin. Il est vrai que Tacite (*Germ.*, 2) identifie les Tongres aux « Germains cisrhénans » de César qui, on vient de le voir, ne peuvent avoir été que des Celtes. C'est que, conformément à l'usage qu'il suivra dans les *Histoires*, l'écrivain visait, non la tribu éponyme, mais les membres de la *civitas* tout entière, où l'élément « cisrhénan » (donc celto-phone) était prépondérant. De la même manière, nous parlons aujourd'hui de « Bourguignons » ou de « Normands » pour désigner les habitants des anciens duchés de Bourgogne ou de Normandie, sans référence particulière aux éléments germaniques qui les ont colonisés. Et nous entendons par « normand » un dialecte français. Objectivement, les « Tongres » de Tacite, identifiés aux « Germains », ne comprenaient vraisemblablement pas les Tongres au sens propre. Il n'est dès lors pas téméraire d'attribuer à ces derniers, ainsi qu'aux Texandres, une part notable de l'élément germanique décelable dans l'épigraphie de la Belgique du centre et de l'Est.

L'indigence des sources, en particulier la disparition des inscriptions après le III^e siècle, ne nous permet pas d'évaluer l'action linguistique des communautés de lètes, laboureurs-soldats d'origine germanique, préposés les uns comme gardes routiers ou territoriaux, les autres comme colons dans nos campagnes à demi abandonnées du Bas-Empire. Leur présence répétée dans le Namurois, que manifestent les nécropoles « belgo-franques », aurait-elle

constitué un noyau régional de résistance à la généralisation du latin ?

14. *Les faits linguistiques.* Il convient d'abord de rappeler que les deux provinces de Germanie ont été le lieu d'échanges privilégiés où ont pénétré les quelques emprunts lexicaux que le latin a faits au germanique occidental. Le cas le plus clair est celui de *ganta*, n. germano-latin de l'« oie sauvage », que nous fait connaître Pline l'Ancien, ancien officier des campagnes de Germanie, qui a eu une descendance gallo-romane, surtout en occitan (cf., avec une formation en *-s-*, v.h.all. et m. néerl. *gans*, irl. *géiss*, lat. class. *anser* « oie »); il est curieux d'observer que la même formation avec *-t-* survit en Westphalie pour nommer le « jars » : *gante*.

Plus délicat est le problème de *sāpōn-* « préparation pour teindre les cheveux » (> fr. *savon*, pic. *savlon*) que le poète Martial (X, 33, 20), sans citer le mot, attribue aux confins belgo-germaniques (*spuma... Batava*), et qui pourrait avoir appartenu au patrimoine commun : car les formes du germanique historique supposent **saip-* d'où *sāp* ne peut sortir (v. h. all. *seipfa*, mod. *Seife*). — Belgo-germanique pourrait être aussi le nom de la « jusquiame », ant. **bilisā-*, all. *Bilsen(kraut)*, néerl. *bilzen(kruid)*, s'il apparaît bien dans le toponyme trévire *Belson-anco-* (VIII^e s., auj. Bellain, L). — Toutefois le nom de l'« épeautre » (v. *spiate*, liég. *spête*, cf. all. *Spelt*, *Spelz*) n'a pas été transmis par les Germains de Belgique, mais a été emprunté par le latin du Bas-Empire (*spelta*) au germanique danubien.

Dans ce contexte s'expliquent des formations hybrides comme dans le nom d'*Olo-gabiabus* (au dat. pl.) litt. « donneuses universelles » (celt. *ollo-* + germ.-lat. *gabiā-*) décernées sur des inscriptions de Rhénanie à des déesses-

mères indigènes ; ici encore, le prestige du celtique, ancien idiome régional, a fait rétablir *ollo-* (cf. v. irl. *oll*) là où le composé purement germanique offre *Ala-gabibus* (ainsi à Bürgel). On relève encore à Cologne *Medio-tautehis* « qui sont au milieu de la tribu », où *-tautehis* est une germanisation, sans doute involontaire, d'un celt. *-touticā-*. Ce même suffixe s'est d'ailleurs étendu en Germanie inférieure à toute une série de noms religieux dont le radical reste pré-germanique : en regard du gaulois du Sud (ματρεβο) Ναμαυσ-ικα-βο (Nîmes), on a aussi bien, à Pesch (et d'Euskirchen), des (*matronae*) *Vocallinehae* que des *Vacallinehae* ; mais on n'a pas une seule fois **Vocal(l)inicae*.

Aussi une longue cohabitation a-t-elle pu donner des doublets, comme ceux qu'on observe depuis le Moyen Age dans notre toponymie à la lisière de la frontière linguistique. On peut soupçonner par exemple qu'en regard de la forme gallo-latine du n. du vicus routier de *Coriovalium*, sur la voie Bavay-Cologne, existait un **Harjwalla-* germanique à la base du *Heerlen* médiéval et moderne (auj. NL, Lb) ; la même observation s'applique à la station de *Catualium* (voie Tongres-Nimègue ou Xanten), médiév. *Hethele* (1144), auj. Heel (id.), qui dissimule p.-ê. un type germ. **Hapu-walja-*.

La question essentielle est cependant de savoir si, dans nos régions, cette cohabitation est réellement ancienne. Or, les faits, à y regarder de près, apparaissent contradictoires. On a vu plus haut (sect. B) qu'en Westphalie et dans le centre des Pays-Bas, subsistent en pleine époque historique nombre de toponymes qui ont échappé à la mutation consonantique des occlusives sourdes (et, accessoirement, à la rhotacisation de *-s-* propre au westique : *Ems* en reg. de médiév. *Emergewe* « pays de l'Ems »,

Weser en reg. de *Werra* du cours supérieur, etc.). Les tenants du « groupe du Nord-Ouest » en ont conclu que la germanisation de cette région est intervenue lorsque la mutation en cause avait entièrement cessé d'agir. Or, si l'on ne s'accorde guère sur les débuts de la *Lautverschiebung* du germanique commun, phénomène complexe dont certains aspects sont communs avec d'autres langues i.-e. occidentales, on dispose du moins, quant à sa fin, d'un *terminus ante quem* constitué par les emprunts que le germanique a faits au latin, éventuellement au grec, et qui, à une époque où les relations restaient suivies entre les diverses branches du germanisme, sont eux aussi exempts de la mutation consonantique : tels le nom du « bassin », du « chaudron » (lat. *catillus* > got. gén. pl. *katile*, v. isl. *ketell*, néerl. *ketel*), de la « tuile » (*tegula* > néerl. *tegel*, angl. *tile*), de la « prune » (*prūnum* > néerl. *pruim*, angl. *plum*) ou, en westique, de l'« église » (gr. *kuriakē* > v. sax. *kirika*, néerl. *kerk*), etc. Il résulte de là que si la tendance à affriquer les occlusives sourdes a été à peu près concomitante à travers l'ensemble du domaine germanique, cette tendance a pris fin avant que ne s'instaurent, par delà le *limes*, entre le monde romain et la Germanie libre des relations commerciales et culturelles qui sont la condition de ces emprunts, c'est-à-dire dès le I^{er} siècle de n. ère, et sans doute sensiblement plus tôt. Il s'en suit que les authentiques Germains qui ont rencontré dans les régions nord-rhénanes des toponymes comportant *k-*, *p-* ou *t-* avaient achevé ce processus et ont laissé ces consonnes intactes.

Mais on vient de voir que des noms de stations pourtant plus méridionales comme *Heerlen* ou *Heel*, pour ne citer que ces exemples, sont au contraire affectés par la mutation, quoi que représentent au juste les formes anti-

ques en *C-* : doublets dus à la coexistence de communautés allogottes, ou, hypothèse moins vraisemblable, transformation, sur un modèle celtique, faite sur base de correspondances simples dont on avait conscience ($h = c$), $\tilde{a} = o$, etc.), de la forme germanique qui aurait été la seule authentique ?

Il y a plus. Sur base de la toponymie, on a étendu ce type d'explication et émis l'hypothèse qu'une partie notable de la Belgique occidentale aurait été germanisée dès le II^e siècle av. J.-C. (M. GYSSELING, *Rev. du Nord*, 44 [1962], 9 sv. ; « Germanisering en taalgrems » dans *Landschap en bewoning tot ca 1000*, 101-103). L'axe de cette pénétration aurait été la vallée de l'Escaut, soit les confins ménapiο-nerviens (§ 6), avec expansion vers le bassin de la Meuse (H. Kuhn). Parmi les nombreux toponymes en *h-* que comptent la Belgique moyenne et le nord de la France, de *Horion* dans la province de Liège à *Hesdin* dans le Pas-de-Calais, plus d'un n'aurait pas d'étymologie germanique et se serait donc germanisé de longue date puisqu'affecté par exemple par la mutation consonantique de **k-*, seule source du *h-* aspiré en pays roman ou germanophone. Citons ici un exemple caractéristique :

— *Hamblain(-les-Prés)* [F, P.-de-C., sic 1098], généralement expliqué comme d'origine anthroponymique, serait un dérivé du nom du dieu gaul. *Camulos* passé à date ancienne par le germanique et ayant subi la première mutation $k > h$; la forme non mutée serait représentée dans le même département par les deux *Camblain*, dont un a en 1106 la forme *Camblinium*, munie du suffixe *-in-io-* que M. Gysseling assigne comme caractéristique du « belge » tel que défini par lui (§ 7), et que Dauzat et Rostaing expliquent par *camp de Belin*.

Appartiendraient à cette catégorie les nombreux noms en *-apa* (sans gémination du *p*) qui, à la suite de la mutation, présentent une finale *-effe* dont la coexistence avec *-eppe* soulève un vieux problème (*Haneffe, Sombreffe, etc.*), ainsi que — autre énigme de la philologie néerlandaise — les noms dont l'ancien *t-* est passé à *d-* (*Tila* > *Dijle* > fr. comm. *Dyle*) : ce qui supposerait obligatoirement une mutation parallèle *t* > *p* dont, ingénieusement, M. Gysseling voit la preuve dans l'identification avec *Dilsen* (*Thilesna* 1062), n. de la station romaine appelée *Feresne* sur la carte de Peutinger, et due à J. Vannérus : on sait en effet avec quelle facilité les spirantes s'échangent entre elles (cf. p. ex. J. VENDRYES, *B.S.L.*, 40 [1939], 98 sv.).

Il y a près d'un demi-siècle, d'ailleurs, A. Carnoy exprimait l'hypothèse que certains toponymies wallons, et même mosans, admettent une origine germanique antérieure à la colonisation franque : tels *Famenne, Flône, Howille, Huy* et *Hoyoux, Semois, etc.* (*Orig. des n. de comm. de Belg.*, I [1948], p. XXXVII).

Cette théorie serait assurément d'une haute portée puisqu'elle apporterait la démonstration linguistique d'une germanisation partielle, souvent soupçonnée, de la *Belgica* antique. En effet, si les noms invoqués sont d'origine préhistorique *en tant que toponymes et non en tant qu'appellatifs*, on ne saurait sans graves difficultés les attribuer aux colonisations franques du V^e siècle. Par sa nature, le matériel invoqué, qui comprend plusieurs cours d'eau d'intérêt rural, implique l'existence de groupes compacts, profondément implantés dans le pays ; mais il n'est pour ainsi dire pas attesté avant le Moyen Age. Au contraire, l'épigraphie belgo-romaine livre des faits de date irrécusablement pré-francique

mais, par la force des choses, isolés, et pratiquement limités à la « cité » des Tongres : ceci tient évidemment aux caractéristiques même de notre documentation (§ 2). Mais on va voir que, dans une certaine mesure, elle tend à confirmer une présence ancienne d'éléments germaniques dans la cité des Tongres et à son voisinage immédiat.

En vérité, cette théorie exige un approfondissement critique qu'il ne saurait être question d'amorcer ici ; car ce ne sont pas ses implications historiques qu'il s'agit d'examiner — rien en effet n'est plus aisé à admettre que le mélange de tribus celtiques et germaniques dans des expéditions de grande ampleur, l'exemple des Cimbres et des Teutons le montre assez —, mais le matériel linguistique lui-même qu'il faudrait réexaminer cas par cas.

Or, l'hypothèse souffrira toujours d'un manque d'appui historiographique, hormis la brève notice de César sur l'origine des Atuatuques (on a vu le peu de fond qu'il convient de faire sur l'emploi du nom de « Germains » chez les historiens anciens) ; elle aura besoin en outre de confirmations archéologiques précises que l'état actuel de la recherche en Flandre maritime, dans le Hainaut et dans le nord-ouest de la France ne semble pas en mesure d'apporter. Son handicap n'est pas moindre sur le plan linguistique, en vertu de ses exigences mêmes qui la condamnent à demeurer hasardeuse. Sous peine de s'exposer au défaut signalé au début de cette étude (§ 2), à savoir de mettre au jour des anthroponymes ou des appellatifs susceptibles d'avoir été importés sous leur forme germanique ou germanisée, le chercheur ne doit retenir que les éléments celtiques ou pré-celtiques, c'est-à-dire les plus délicats à identifier et à tenir pour accrochés au terroir. Il semble à première vue que plus

d'une ne réponde pas à cette exigence, au témoignage même du *Toponymisch woordenboek* : ainsi le nom de la *Haine* affl. de l'Escaut (*Hangna*, *Hagna* X^e s.), rattaché à un germ. **hagō* « bois », ce qui convient à une rivière traversant l'antique forêt Charbonnière, mais ne prouve nullement que la genèse du *h-* soit survenue sur place ; on en dira autant de *Harveng* [Mo 57], donné pour dérivé de **harwa-* « aigre, âpre » ; de *Heigne* (Jumet [Ch 43]), IX^e s. *Hunia*, manifestement **hunjō* « hauteur » (cf. anc. wall. *hougne*), comme l'avait vu J. Haust ici même (*B.T.D.*, 13 [1939], 190 sv.) ; de *Huy* et *Hoyoux* (*Choio* 634), rattachés par Carnoy à un radical signifiant « jaillir » ; de *Semois* (*Sesomiris*, VII^e s.), qui serait la « pierreuse » (germ. **sahsa-*), etc. ; autant de noms qui, si ces étymologies sont correctes, ont pu faire partie du patrimoine lexical d'envahisseurs venus à toute époque.

Tout en tenant pour plausible *a priori* la présence de groupes germanophones au sein de certaines *civitates*, en premier lieu la région tongre et texandre, on demeurera pour le reste sur une prudente réserve.

À s'en tenir au seul témoignage de l'épigraphie belgo-romaine, le phénomène germanique se présente sous deux formes : l'apparition de noms qui appartiennent manifestement au patrimoine germanique et la germanisation, traduite de manière plus ou moins cohérente dans les graphies, de noms d'autres origines — latine ou méditerranéenne exceptée.

À la première catégorie appartiennent des noms de personnes, comme les *Freio* et *Freiatto* auteurs d'une dédicace à Mithra (*I.L.B.*, 46 : Theux, Lg.), le *Freioverus... cives* (sic) *Tunger* (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 7036), qui renvoient à la notion complexe d'« amitié entre hommes libres », d'« ingénuité » contenue dans l'adj. v. h. all. *frī*

(mod. *frei*) et dans le nom de la déesse *Freija*, qui préside à la croissance du corps social — ou le *Haldacco* de Namur (*I.L.B.*, 35), dont une traduction latine appropriée pourrait être « *tenax* » (cf. got. *haldan* « garder [les troupeaux] », all. *halten* « garder »), et où la finale à géminée paraît être un trait indigène ; on connaît aussi un *Haldavvo* d'origine nervienne, avec *-avvon-* forme géminée du *-avo-* de *Batavo-*, *Chamavo-*.

Parmi les divinités apportées par les nouveaux immigrants, seules celles qui avaient un caractère local ou régional ont, comme en Gaule propre, échappé à l'*interpretatio Romana*. Un culte comme celui d'Hercule surnommé *Magusanus* (Hesbaye, cf. *I.L.B.*, 24 ss. et 139 bis), adaptation du dieu Donar, l'un des patrons de la force héroïque, témoigne de l'extension vers le Sud d'une dévotion spécifiquement batave ; mais l'épithète n'est vraisemblablement pas germanique : peut-être évoque-t-elle simplement le nom populaire de Nimègue (**Magus* pour *Novio-magus* comme on a dit **Trajectus* pour Maastricht, anc. wall. *Treit* ?) — Authentiquement germaniques en revanche sont des divinités de moindre envergure vénérées par des militaires tongres : *Vihansa* (cf. got. *weihan* « combattre », m. h. all. *wihen* « affaiblir », lat. *vincere*, et v. h. all. *ans-* « esprit, dieu ») ; — *Hari-mella*, qui rappelle l'*Hariasa* des Ubiens (got. *harjis* « troupe armée », all. *Heer*, gaul. *corio-*) ; — *matres Alater-viae* (« très sylvestres, protectrices de tous les arbres », cf. d'une part *Ala-manni* « hommes supérieurs » et de l'autre *Tervingi* « forestiers », tribu gotique, cf. got. *triu*, angl. *tree* « arbre »).

À la catégorie des noms germanisés appartiennent par exemple les *matres Masanae* « de la Meuse » (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 8223 : Cologne), la plus ancienne attestation

germanique du nom de la Meuse (v. h. all. *Masa*, avec $\ddot{o} > \ddot{a}$ comme dans *acht* « huit » en regard de lat. *octō*) — et surtout les formes belgo-romaines du nom de la déesse *Virodactis* (§ 10), lesquelles présentent des indices évidents de prononciation germanisante précoce : *Viradecthis* et *Virathethis*, formes condruces, et *Viradecdis*, forme tongre (références *I.L.B.*, 51), où l'on observe à la fois $\ddot{o} > \ddot{a}$, une altération des consonnes intérieures évoquant la mutation des occlusives sonores et la métaphonie *a > e* devant *i* de la syllabe subséquente.

De tels faits, dont aucun ne concerne la morphologie, ne permettent pas de conclure que des parlers germaniques aient eu, sous le Haut-Empire, quelque importance sociale ni au sud ni même au nord de la Meuse moyenne. On peut seulement entrevoir qu'ils ont subsisté durant quelques générations dans l'intimité familiale ; la camaraderie militaire a pu en maintenir l'usage au sein des cohortes de Tongres, où l'on sait que les soldats se regroupaient, officieusement du moins, entre gens de mêmes *pagi*.

Par ailleurs, compte tenu du nombre relativement très élevé d'inscriptions qu'a livrées la région arlonaise (environ 70 utilisables), il est significatif qu'on n'y relève pas un seul nom propre sûrement attribuable au germanique, alors que les noms celtiques y restent nombreux à côté des noms latins. Les flux démographiques ou culturels venus du Nord n'ont pas franchi le seuil de l'Ardenne, pourtant traversée de routes et fortement mise en valeur dans certains secteurs.

J. LOICQ

GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE

Sources :

- A. DEMAN et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Inscriptions latines de Belgique*, (Bruxelles, 1985). Avec traductions et abondant commentaire (=ILB).
- AA. VV., « La plaquette d'or inscrite de Baudécet », dans *Latomus*, 52 (1993), pp. 797-825. Communications de la journée d'études de l'Université libre de Bruxelles, avril 1993.
- A. HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, (Leipzig, 1896-1914), est insuffisamment critique, mais demeure indispensable comme recueil d'onomastique gallo-romaine.

Les sources littéraires antiques relatives au nord de la Gaule sont presque entièrement citées et traduites dans l'appareil de notes de MARIËN, *L'empreinte de Rome*, cité ci-dessous.

Pour les sources de la toponymie, se reporter à la bibliographie de GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek*, cité ci-dessous.

Histoire et archéologie :

- S.J. DE LAET, *La Belgique avant les Romains*, (Wetteren, 1982). Fondamental.
- Doit être mis à jour à l'aide des catalogues d'expositions régionales comme celles que subventionne le Crédit Communal (*Archéologie en Ardenne*, etc.), ainsi que par les publications des Services régionaux des fouilles (*Archeologie van Vlaanderen*; *Archéologie en Wallonie*).
- P.P. BONENFANT, *Le peuplement celtique et la romanisation*, dans H. HASQUIN, (éd.), *La Wallonie, le pays et les hommes*, I (Bruxelles, 1975), pp. 13-35.
- R. HACHMANN, G. KOSSACK et H. KUHN, *Die Völker zwischen Germanen und Kelten* (Neumünster, 1962). Exposé pluridisciplinaire de la protohistoire de la région d'entre Somme et Weser, dans la perspective de populations et de dialectes « tiers », distincts à la fois du celtique et du germanique.
- À compléter par les comptes rendus critiques de S. DE LAET, *Heli-nium*, 4 (1964) pour la partie archéologique, et de W. MEID, *Beitr z. Namenforschung*, 15 (1964) pour la partie linguistique.

- H. BIRKHAN, *Germanen und Kelten bis zum Ausgang der Römerzeit* (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philos.-hist. Klasse, Stzungsber., 272, Vienne, 1970). Étude très approfondie fondée principalement sur la linguistique, sans ignorer les enseignements de l'archéologie, et qui passe au crible toutes les questions litigieuses. — Analyse détaillée (en fr.) par É. BACHELLERY dans *Ét. Celt.*, 14, 2 (1975), p. 638-646.

Sur la *Belgica* de la fin de la période de La Tène, on dispose maintenant d'un guide très au courant de la recherche archéologique récente, mais dont la partie historique est insuffisamment critique :

- St. FICHTL, *Les Gaulois du nord de la Gaule (150-20 av. J.-C.)* [Paris, 1994].

- M.E. MARIËN, *L'empreinte de Rome. « Belgica antiqua »*, Anvers, 1980. Le chap. I^{er}, consacré au II^e âge du Fer, expose le problème des Belges et des Germains cisarhénans.

Linguistique celtique et contacts celto-germaniques :

- A. MEILLET, *Les dialectes indo-européens*² (Paris, 1950), chap. I. Le vocabulaire du Nord-Ouest.

- H. KRAHE, *Sprache und Vorzeit* (Heidelberg, 1954), chap. 8 et 9 (« Paléo-européen »).

- P.Y. LAMBERT, *La langue gauloise. Description linguistique. Inscriptions choisies*. Préface de M. LEJEUNE (Paris, 1994).

Sur l'histoire linguistique de la Gaule du Nord, on trouvera un aperçu rapide chez E.C. POLOMÉ, « Linguistic situation in the Western provinces » [of the Roman Empire] et chez G. NEUMANN, « Sprachverhältnisse in den germanischen Provinzen », tous deux dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, 29, 2 (Berlin, 1983).

Les éléments pré-latins du vocabulaire wallon sont réunis dans un mémoire de licence de l'Université de Liège :

- M.-R. GARZANITI, *Essai d'évaluation des éléments celtiques dans le vocabulaire courant en Belgique romane* (1981). Mais ce travail, d'ailleurs précieux pour ses études sémantiques, est fait au point de vue roman, non celtique ni *a fortiori* pré-celtique.

Sur la situation linguistique de la Gaule du Nord, voir en particulier :

- M. GYSSELING, « La genèse de la frontière linguistique dans le nord de la Gaule », dans *Rev. du Nord*, 44 (1962), p. 4-37. Exposé des thèses personnelles de l'auteur.
- L. WEISGERBER, *Rhenania Germano-Celtica* (Bonn, 1969). Recueil d'articles sur l'onomastique, not. des « Germains cisrhénans » ; contient des relevés exhaustifs tirés de l'épigraphie latine de Rhénanie, des Pays-Bas et de Belgique.
- W. JUNGANDREAS, « Die Treverer », dans *Bull. linguist. et ethnol. de l'Institut Grand-ducal*, 18 (1972), p. 3-54. Synthèse linguistique précieuse, mais hardie.
- H. KUHN, « Das Rheinland in den germanischen Wanderungen », dans *Rhein. Vierteljahresblätter*, 37 (1973), pp. 276-313. Essai d'histoire fondée sur la toponymie.

Toponymie et dialectologie :

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, depuis 1926 (=B.T.D.).

M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1229)*, Bruxelles, 1960.

Jules HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986.

Sur l'*adstrat germanique* à l'époque romaine, on verra, outre l'article de M. GYSSELING cité ci-dessus :

Jean LOICQ, « Théonymes celto-germaniques en Gaule du Nord », dans *Études linguistiques en l'honneur d'André Crépin* (Greifswald, 1993).

II. La romanisation

*Le wallon, ce latin venu à pied du
fond des âges...*

(Julos BEAUCARNE)

Si l'on admet que, depuis le passé le plus lointain qui nous soit accessible jusqu'à l'heure actuelle, tout groupe humain organisé, quels qu'en soient la taille et le degré de développement, se définit par quatre critères à la fois nécessaires et suffisants, à savoir :

- 1. le territoire qu'il occupe durablement, s'il est sédentaire, ou à l'intérieur duquel il circule, s'il nomadise ;*
- 2. le capital génétique, seul substitut rationnel au concept de race, récusé par la science contemporaine ;*
- 3. l'ensemble de la culture matérielle et productive, sociale (les institutions) et symbolique (le savoir, la religion, les arts) ;*
- 4. et, enfin, la langue qui le différencie de ses voisins ;*

on relèvera aussitôt que ces traits distinctifs apparaissent dans l'ordre croissant de la tendance à la stabilité. Autrement dit, c'est la langue qui est la caractéristique la plus permanente d'un groupe donné.

On en conclura que la substitution d'une langue nouvelle à l'idiome antérieur est la transformation la plus considérable et la plus exceptionnelle qui puisse advenir à un ensemble humain. Par conséquent, la diffusion du latin dans les provinces européennes de l'empire romain constitue le bouleversement le plus profond qui se conçoive pour une société conquise, plus impressionnant même, en définitive, que le traumatisme de la défaite ou les cruautés de l'occupation étrangère.

Telle est, semble-t-il, l'idée fondamentale qu'il faut avoir présente à l'esprit au moment d'envisager l'enracinement du latin dans notre pays à l'aube de notre ère.

PLAN

- I. INTRODUCTION (N° 1).
- II. SOURCES (N° 4).
- III. DONNÉES HISTORIQUES : DE CÉSAR (57 AVANT NOTRE ÈRE) À CLOVIS (MORT EN 511), OU DE LA CONQUÊTE ROMAINE AU ROYAUME DES FRANCS (N° 7).
- IV. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE (N° 19).
- V. LA ROMANISATION DU PAYS ET DE SES HABITANTS (N° 21).
- VI. LA LATINISATION (N° 28).
- VII. L'HÉRITAGE LATIN EN TOPONYMIE (N° 36).
- VIII. L'HÉRITAGE LATIN EN DIALECTOLOGIE (N° 42).
- IX. LES ORIGINES DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE (N° 45).
- X. BIBLIOGRAPHIE.

I. INTRODUCTION

1. *Continuité.* A. D'emblée, on vient de le voir, il faut insister sur le fait que, pour l'histoire linguistique de nos régions, la période romaine ne représente aucune solution de continuité entre la phase celtique, qui la précède, et l'époque des grandes invasions germaniques, qui y met fin. En effet, le celtique préexistant subsiste sous l'Empire, voire au-delà, et le germanique, peut-être déjà présent avant l'arrivée de César, s'affirme durant l'occupation romaine par l'installation des Tongres, avant de s'imposer durablement, avec les Francs, dans le Nord de notre pays. Il est impossible, à la fois, de fixer la date où a disparu le gaulois et de situer dans le temps les premières manifestations du germanique. (La continuité historique dans nos régions est clairement soulignée par

A. WANKENNE, *La Belgique au temps de Rome*, 1979, dès le sous-titre de son ouvrage : *Des tribus celtiques au royaume franc.*)

Voilà pourquoi il a paru recommandable de réunir, en une même étude, le plus lointain passé pré-indo-européen, d'abord, l'arrivée des Celtes, ensuite, puis la conquête romaine et, enfin, l'installation progressive des Germains, commencée à une date indéterminée.

B. Aux origines pré-indo-européennes paraissent appartenir : en toponymie, le nom de la Meuse (*Mosa*), telle attestation de la base *cal-*, « pierre » (Chaleux, près de Dinant) ; en dialectologie, quelques termes identifiés, faute de mieux, comme alpins : ainsi w. *âmonne*, « framboise » (**ampona*), w. *biloke*, « prune » (**bulluca*) ; fait caractéristique, il s'agit de fruits sauvages (*supra*, I, 1-2 = p. 243).

Encore antérieurs aux Celtes, des hydronymes que H. Krahe propose d'appeler paléo-européens, comme l'Yser et la Vesdre (en Flandre, *Wezeren*), à rapprocher, en France, de l'Isère et de la Vézère (*supra*, I, 5 = p. 255).

2. *Celticité des Belges*. A. On signalera avant toute chose que l'onomastique ne suffit pas à prouver la celticité des Belges. Même des Germains portent des noms celtiques, soit que ceux-ci soient à la mode chez eux, soit que les informateurs gaulois de César les aient transposés dans leur propre langue.

Encore que, dès l'abord, César distingue, dans l'ensemble de la Gaule, Belges, Aquitains et Celtes, selon des critères institutionnels et linguistiques (*B.G.* 1, 1 [1-2]), il est sûr que les Belges parlent gaulois, même si c'est avec quelques différences dialectales (*Strab.* 4, 1, 1) : ses lieu-

tenants négocient avec les Éburons grâce à des interprètes qui usent de cette langue (*B.G.* 5, 27 [1] et 36 [1]).

Les mêmes Éburons se proclament solidaires des Gaulois, à en croire César qui cite Ambiorix :

B.G. 5, 27, 6 ...*Non facile Gallos Gallis negare potuisse praesertim cum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur.*

Il ne leur aurait pas été facile, en tant que Gaulois, de dire non à des Gaulois, surtout que, de toute évidence, on avait décidé de recouvrer la liberté commune.

En 52, les Belges ne participent pas au soulèvement de Vercingétorix, mais ils envoient ensuite des contingents à l'armée de secours qui aurait dû dégager Alésia assiégée par les Romains (7, 75 [3-5]).

B. Sur la civilisation celtique des Belges, César ne nous fournit aucune donnée. Ainsi : connaissaient-ils les druides ? Rien ne l'indique formellement.

Quand Tacite, à propos de la révolte de 69, mentionne des druides qui prédisent la chute de Rome, il ne les situe pas géographiquement (*Hist.* 4, 54). Et quel crédit faire à l'hypothèse d'une tombe druidique trouvée au milieu du siècle dernier à Hellange, au sud de Luxembourg ? (*MARIËN*, pp. 160 et 421, n. 54-55.)

Même ignorance touchant leur culture orale, qu'on peut se représenter à l'image de l'Irlande pré-chrétienne. Mais le comportement des Belges installés en Grande-Bretagne rend vraisemblable une réponse positive à l'une et l'autre question. Trait caractéristique de la culture gauloise attesté chez nous à l'époque romaine : cinq cachets d'oculistes (*I.L.B.* 141-143*bis*). De même, la colonne-itinéraire de Tongres (*I.L.B.* 135) donne les dis-

tances en lieux gaulois, comme dans le reste de la Gaule à partir de 200 environ.

C. La survivance du celtique dans nos régions est vraisemblable à la fin de l'époque romaine, mais elle n'est attestée que par deux témoignages isolés en tout et pour tout :

— C'est en gaulois qu'une druidesse, au début du III^e siècle, prédit à Alexandre-Sévère sa destinée fatale (*H.A., V. Alex. Sev.* 60, 6 ; n^o 11) ; une autre druidesse, un demi-siècle plus tard, annonce au futur Dioclétien son destin impérial (*V. Numer.* 14).

— Né entre 340 et 350, saint Jérôme, jeune adulte, a séjourné à Trèves, où il a entendu parler le gaulois, voisin de l'idiome des Galates d'Asie Mineure :

Comm. in epist. ad Galatas 2, 3, 7... *Galatas, excepto sermone Graeco quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eandem paene habere quam Treviros.*

Les Galates, outre le grec que parle tout l'Orient, ont leur propre langue, à peu près la même que les Trévires.

On a voulu récuser ce témoignage, en le rapportant à une source antérieure. À tort selon moi, parce que Jérôme a vécu à Trèves et que, comme philologue, il était parfaitement capable d'observer la réalité linguistique de la région. Le maintien du gaulois, vers 400, y est d'autant plus remarquable qu'elle était la plus profondément romanisée du nord-est de la Gaule (n^o 34, D).

Enfin, on constatera que tous les toponymes antiques connus pour notre pays (n^o 37) paraissent gaulois, à l'exception de la Meuse (*Mosa*, pré-celtique) et de Theux [Ve 33] (*Tecta*, latin).

3. *Le germanique.* A. Quant au germanique, on a vu qu'il n'est pas possible d'en retarder l'examen jusqu'aux débuts du moyen âge. En effet, il n'est pas exclu que le germanique soit déjà présent sur le territoire de notre pays avant l'arrivée de César et, pour la période romaine, il faut à coup sûr tenir compte de l'installation des Tongres, dès l'époque d'Auguste, puis des Texandres (n° 10), et enfin de celle de contingents germaines au cours du III^e siècle (n° 12).

En revanche — et le fait paraît progressivement reconnu par nos prédécesseurs immédiats —, on notera que César, qui dès le premier chapitre du *Bellum Gallicum* décrit la situation linguistique de la Gaule, n'attribue à la notion de Germains qu'une signification purement géographique : ce sont les populations qui ont franchi le Rhin à date relativement récente.

B. À l'exception des Aduatiques, présentés par César comme les descendants d'un contingent de Cimbres et de Teutons laissés à la garde des bagages au cours de l'invasion de la fin du II^e siècle (2, 29 [4]), il n'y a rien à tirer du *Bellum Gallicum* sur la langue que parlaient ceux que César, dans notre pays, appelle Germains : 2, 4 [10] *Condrusos, Eburones, Caeroesos, Paemanos, qui uno nomine Germani appellantur*,... « qu'on désigne du même nom de Germains, ou Germains cisrhénans » (6, 2 [3]). C'est là une dénomination purement géographique désignant les derniers immigrants venus de la vallée du Rhin et au-delà, comme les Belges qui les ont précédés (2, 4 [1]). Tout récemment, Allan A. LUND, au terme de son étude *Zum Germanenbild der Römer*, 1990 (p. 100), se risque à conclure que la notion même de Germains est sans doute une création de César...

C'est qu'il est le premier auteur de l'antiquité à nous renseigner sur les Germains en les désignant sous ce nom. Mais les Scires (*Sciri*, Pl. l'Anc. 4, 97) apparaissent, dès le III^e s. av. J.-C., dans une inscription grecque d'Olbia (C.I.G. 2, 2058), et un heureux hasard fait que l'étymologie de leur nom est transparente : il est à rapprocher de néerl. et all. *schier*, angl. *sheer*, « pur », dont le lat. *Germani* pourrait être le calque sémantique. D'autre part, les Bastarnes sont connus des Romains, dès le début du II^e siècle, comme alliés de Philippe V de Macédoine (Tite-Live 40, 57-58) et, au siècle suivant, de Mithridate.

C. La plus ancienne attestation documentaire de *Germanus*, dans nos régions, semble être, à l'époque d'Auguste, une monnaie gauloise portant la marque *Germanus Indutilli* (HOLDER, I, p. 2012 ; HACKENS, *Ét. class.* 53 [1985], p. 39).

D'autre part, hormis les anthroponymes, les inscriptions latines de notre pays n'offrent guère qu'un unique trait de langue qui paraisse s'expliquer vraisemblablement par le germanique : *I.L.B. 5 Matronis Cantrusteihabus C. Appianius Pat[er]nus pro se et suis l(ibens) m(erito)*. Il doit s'agir des Mères des Condruses, l'a du germanique correspondant à l'o celtique de *Condrusi*, le t du germanique au d celtique.

II. LES SOURCES

A. Littéraires

4. En bonne méthode, il est impossible, pour ce qui est des sources littéraires, de séparer l'époque romaine de celle qui la précède, puisque ce sont les sources romaines — plus spécialement César et le *Bellum Galli-*

cum — qui font entrer notre pays dans l'histoire, et il est inutile de distinguer, parmi les textes grecs et latins, ceux qui concernent la Belgique celtique et ceux qui ne portent que sur la Belgique romaine.

Paul-Marie DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du V^e siècle*, 2 vol., Paris, Picard, 1971 (*Les sources de l'histoire de France des origines à la fin du XV^e siècle*, 1). Répertoire chronologique des sources littéraires.

Dans ses notes, E.M. MARIEN, *L'empreinte de Rome*, cite *in extenso* tous les textes grecs et latins relatifs à la Belgique. Il en est de même dans les rubriques alphabétiques d'Alfred HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, 1891-1908.

Pour essayer d'être complet, on mentionnera : César (*Bellum Gallicum*), Cicéron, Tite-Live, Strabon, Pomponius Méla, Pline l'Ancien, Martial, Tacite, Suétone (*XII Césars*), *Agrimensores Romani*, Ptolémée, Dion Cassius, *Actes des conciles*, *Édit du Maximum*, *Panégryriques latins*, *Histoire Auguste*, *Itinéraire d'Antonin*, *Table de Peutinger*, Aurélius Victor, Eutrope, Ausone (*Moselle*), Ammien Marcellin, saint Jérôme, *Notitia Galliarum*, *Notitia dignitatum*, *Code Théodosien*, Salvien (*De gubernatione Dei*), Zosime, *Code de Justinien*, Zonaras.

5. Il faut bien constater que la densité des informations sur notre pays s'amenuise au fur et à mesure que le temps s'écoule. Le *Bellum Gallicum* constitue une source qui reste sans égale. Pline l'Ancien, outre une liste des tribus du nord de la Gaule (4, 105), fait entrevoir quelques-uns des premiers contacts entre nos régions et le reste de l'Empire, et les *Histoires* de Tacite tracent, à grands traits, l'état de notre pays au cours des événements de l'année 69 (n° 10).

Dans la suite, nous ne recueillons plus jamais que des données fragmentaires, voire isolées. Pour le Bas-Empire, on signalera cependant les *Panégryriques latins*, origi-

naires de Gaule, l'*Histoire Auguste*, Ammien Marcellin (n° 15), la *Notitia dignitatum* (n° 16) et Salvien (*De gubernatione Dei* : n° 17).

Enfin, il est intéressant de signaler que, d'une part, le nord de la Gaule n'a produit aucun écrivain attesté et que, d'autre part, les seuls personnages historiques qui en soient originaires paraissent être Carausius, l'empereur gaulois dissident de 287 à 293, Ménapien (Aur. Victor, *Caes.* 39, 20) de basse extraction (Eutr. 9, 21), et Magnence, éphémère empereur de 350 à 353, né à Amiens d'un père breton (Zonaras 13, 6) et d'une mère lète (Zosime 2, 42, 2). On en conclura que la loi Salique (n° 35) a toutes chances d'être le plus ancien texte émanant de nos régions à nous avoir été transmis par la tradition manuscrite.

B. *Épigraphiques*

6. Albert DEMAN, *Germania Inferior et Gallia Belgica*. État actuel de la documentation épigraphique, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 4, 1975, pp. 301-319.

Corpus inscriptionum Latinarum, spécialement XIII ; Hermann DESSAU, *Inscriptiones Latinae selectae*, 5 vol., Berlin, 1892-1916.

Les inscriptions latines et grecques trouvées sur le territoire actuel de notre pays sont réunies par Alb. DEMAN et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Inscriptions latines de Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'U.L.B., 1985 [cité I.L.B.].

On doit à la vérité de dire que l'épigraphie latine de notre pays, concentrée massivement dans la moitié orientale, est de loin plus pauvre que celle des régions avois-

nantes (surtout la Germanie où stationne l'armée). Mais il faudrait, en bonne méthode, y ajouter toutes les inscriptions, beaucoup plus nombreuses d'ailleurs, qui, provenant du reste de l'empire romain, concernent notre pays d'une manière ou d'une autre. Encore une fois, Alfred Holder a montré l'exemple sur ce point, mais il resterait à compléter ses données à la lumière de tout ce qui a été publié depuis.

C. Numismatiques

Tony HACKENS, La circulation monétaire en Belgique gallo-romaine. Statistiques et mirage, *Mélanges A. Wankenne, Les Études classiques* 53 (1985), pp. 34-49.

M. THIRION, *Les trésors monétaires gaulois et romains trouvés en Belgique*, Bruxelles, 1967 (*Trav. du Cercle d'études numismatiques*, 3), n'envisage pas l'exploitation historique des trésors.

Marc BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique*, Bruxelles, 1991 (*Trav. du Cercle d'études numismatiques*, 11). Abondante bibliographie.

III. DONNÉES HISTORIQUES

REM. On trouvera un résumé commode, mais sans références aux sources, chez J. BREUER, *La Belgique romaine*, pp. 18-24. L'exposé est plus documenté chez A. WANKENNE, *La Belgique au temps de Rome*, pp. 27-32, 45-48 et 101-106. Mais le plus circonstancié est évidemment celui de M.E. MARIËN, *L'empreinte de Rome*, pp. 21-404 *passim*.

7. Les Belges entrent dans l'histoire en 57 av. J.-C., avec la deuxième campagne de César en Gaule. L'année

précédente, il est venu à bout des Helvètes, qui avaient quitté leur pays, et des Germains d'Arioviste, installés dans l'est de la Gaule depuis 14 ans.

Pour César, les Belges occupent le tiers septentrional de la Gaule, au nord de la Seine et de la Marne, jusqu'au cours inférieur du Rhin (*Bell. Gall.* 1, 1). Prenant prétexte de leur alliance contre Rome, César, au printemps de 57, se porte sur leur frontière. Les Rèmes se soumettent aussitôt et resteront ses fidèles alliés. C'est d'eux que César tire son tableau d'ensemble des Belges (2, 4) : ils seraient capables d'aligner 345 000 hommes au total.

Les données relatives aux Helvètes (*B.G.* 1, 29) montrent qu'on peut admettre que les hommes mobilisables correspondent assez exactement au quart de la population. Ce qui donnerait, pour les Belges, un total de 1 280 000 habitants environ.

César vainc successivement Suessions, Bellovaques, Ambiens (2, 5-15), Nerviens (2, 16-28) et, enfin, Aduatiques (2, 29-33), de l'*oppidum* desquels les 53 000 habitants sont vendus comme esclaves.

REM. Au sujet des Nerviens qui ont capitulé, César écrit : 2, 28 [3] *Quos Caesar... diligentissime conservavit suisque finibus atque oppidis uti iussit.* (César eut grand soin de les épargner et leur ordonna de garder leur territoire et leurs places fortes). Peut-être est-ce là l'origine de la qualité de *liberi* que Pline l'Ancien (4, 106) leur reconnaît au I^{er} siècle de notre ère (n^o 10).

À la fin de sa campagne de l'été 55, César installe chez les Belges l'ensemble de ses quartiers d'hiver (4, 38). De même à l'automne de 54 (5, 24). Quinze jours plus tard, les Éburons d'Ambiorix et Catuvolcus attaquent la légion et les six cohortes cantonnées chez eux et, ayant par la ruse persuadé les Romains de quitter leur camp, les massacrent aussitôt en cours de route (5, 26-37). Les Éburons, rejoints par les Aduatiques et les Nerviens,

viennent mettre le siège devant le camp de Q. Cicéron (5, 38-45), que César dégage en repoussant les assaillants (5, 51).

La campagne de 53 commence encore chez les Belges (6, 3-6), après quoi César fait une démonstration au-delà du Rhin (6, 9-10), puis revient dévaster systématiquement le territoire des Éburons (6, 29-34 et 43). Les Sicambres attaquent Q. Cicéron dans *Atuatuca* (6, 35-42), où César rassemble les bagages de toutes les légions dans le camp occupé l'année précédente.

REM. La localisation d'*Atuatuca* (*B.G.* 6, 32 [3-6]) reste incertaine. Dernière proposition : la colline de Kaster, à Kanne (à 5 km au sud de Maestricht), entre le Geer et la Meuse, pour laquelle la dendrochronologie fournirait la date de 57 av. J.-C. (A. WANKENNE, *Ét. class.* 45 [1977], pp. 63-66).

En 52, les Belges ne participent pas au soulèvement de Vercingétorix. Ils envoient cependant des contingents à l'armée de secours qui doit dégager Alésia assiégée par les Romains (7, 75 [3-5]), mais qui échouera. En 51, César soumet les Bellovaques (8, 6-23), puis retourne ravager le territoire des Éburons (8, 24-25), après quoi il quitte définitivement nos régions.

REM. Le terme de *Belgium*, qui apparaît six fois dans le *Bellum Gallicum* (5, 12 [2], sur les Belges passés en Grande-Bretagne et 25 [4]; 8, 46 [4-6] et 49 [1], ainsi que 54 [4]), ne s'applique pas nécessairement au territoire actuel de notre pays.

8. Après les conquêtes de César, nos régions ne connaissent plus que quelques révoltes sans lendemain : les Bellovaques en 46 (T.L., *Per.* 114), les Trévires en 31-30 et, l'année suivante, les Morins (Dion Cassius 61, 20-21). En 16-15, une invasion des Sicambres, des Usipètes et des Tenctères oblige Auguste à intervenir en personne (Id. 64, 20).

Réorganisant les provinces, il en crée trois pour la Gaule, dont la Gaule Belgique (n° 19), et y tient un premier recensement (T.L., *Per.* 134). C'est aussi du règne d'Auguste que date probablement la chaussée Bavai-Tongres et, — pourquoi pas ? — la fondation de la ville de Tongres elle-même, à quelque distance du site d'*Atuatuca*.

Pour se prémunir contre le risque permanent que constituent des tribus germaniques toujours prêtes à se mettre en mouvement, les Romains déplacent vers l'ouest des populations originaires du Rhin (Suét., *Aug.* 21) : c'est ainsi que les Tongres viennent occuper le territoire éburon, systématiquement dépeuplé par César. Leur *civitas* constituera désormais la moitié orientale de notre pays, les Nerviens, l'occidentale.

La mention isolée, chez l'arpenteur HYGIN (*De condic. agr.*, p. 86 Thulin), d'un *pes Drusianus*, d'1/8 supérieur au pied romain, soit 33 cm, et propre aux Tongres, doit remonter à une cadastration réalisée chez eux par Drusus, entre 13 et 9 avant notre ère, c'est-à-dire au moment de leur installation ou peu après. Mais on n'a pas identifié dans la région de traces sûres d'une centuriation en bonne et due forme.

9. Sous Tibère, en 21 de notre ère, le Trévire Julius Florus, qui s'est joint au soulèvement de l'Héduen Julius Sacrovir, tente vainement de pénétrer en Ardenne et, repoussé par les légions du Rhin, finit par se suicider (Tac., *Ann.* 3, 40 et 42). Les deux insurgés doivent leur gentilice *Iulius* à Auguste (ou à César s'ils le tiennent de leur père). Autre manifestation de ce nom impérial : la ville de Juliers, en all. Jülich (*Iuliacum*), sur la route Tongres-Cologne.

Le règne de Claude (41-54) est à signaler pour notre pays, car la conquête de la Grande-Bretagne, à laquelle les Romains accèdent à la fois par l'embouchure du Rhin et, surtout, par Boulogne, confère une importance nouvelle à l'axe Bavai-Tongres, même s'il a été aménagé précédemment, et entraîne sans doute la construction de la chaussée Tongres-Cassel. C'est aussi Claude — né à Lyon — qui, tout en faisant entrer des Gaulois au sénat, proscrit définitivement la caste des Druides, qu'Auguste avait seulement interdite aux citoyens romains (Suét., *Cl.* 26, 13).

10. En 69, l'avènement de Vespasien ne met pas fin à l'insurrection dans le nord de la Gaule : le Batave Civilis s'unit aux Trévires Classicus et Tutor, mais les autres tribus de notre pays hésitent à les suivre, jusqu'à ce qu'une assemblée des Gaules, réunie à Reims, réaffirme sa loyauté envers Rome, sans doute par crainte des Germains. Cerialis rétablit l'ordre et poursuit Civilis en pays batave (Tac., *Hist.* 4, 61 et 68-69 ; 5, 19).

Civilis : *Hist.* 4, 28 ..*aliam manum Mosam amnem transire iubet ut Menapios et Morinos et extrema Galliarum quateret.*

« À une autre troupe, il fait traverser la Meuse pour ébranler les Ménapiens, les Morins et les confins des Gaules. »

Évoquant les attermoiements des chefs insurgés, Tacite écrit : 4, 70 *Civilis avia Belgarum circumibat*. « Civilis parcourait (ou, plutôt, « contournait » ?) les parties peu accessibles du territoire des Belges ». (S'agirait-il de l'Ardenne ?)

La description que Pline l'Ancien donne de nos régions à cette époque paraît, à plus d'un titre, sujette à caution, outre que le texte, sur certains points, est difficile à établir.

4, 105 *Gallia omnis Comata uno nomine appellata in tria populorum genera dividitur, amnibus maxime distincta. A Scalde ad Sequanam Belgica...* 106 *A Scaldi incolunt Texuandri pluribus nominibus, dein Menapi, Morini † ora Marsacis † iuncti pago qui Gesoriacus vocatur, Britanni, Ambiani, Bellovaci, Bassi; introrsus Catoslugi, Atrebates, Nervi liberi, Veromandui, Suaecon, Suessiones liberi, Ulmanectes liberi, Tungri, Sunuci, Frisiavones, Baetasi, Leuci liberi, Treveri liberi antea et Lingones foederati, Remi foederati, Mediomatrici...*

La Gaule qu'on désigne dans son ensemble du terme unique de Chevelue est divisée en trois sortes de peuples, séparés principalement par des cours d'eau. De l'Escaut à la Seine, les Belges... À partir de l'Escaut habitent les Texandres, sous diverses dénominations, ensuite les Ménapiens, les Morins unis [...] au pays appelé Gesoriacus (= de Boulogne), Bretons, Ambiens, Bellovaques, Basses (?) ; vers l'intérieur...

On doit faire des réserves au moins sur : 1) *ora Marsacis* ; 2) la présence de *Britanni* ; 3) les Basses, non autrement connus ; 4) la frontière de l'Escaut. Mais on relève pour la première fois la mention et des Tongres et des Texandres (du germ. **tehsua*, « à droite », c'est-à-dire au sud plutôt qu'à l'ouest), ceux-ci étant présentés comme un agglomérat de tribus diverses : ils ont laissé leur nom à Tessenderloo.

11. Dans la suite, notre pays n'apparaît plus que de manière épisodique chez les historiens anciens.

Retraçant la carrière de Didius Julianus, empereur éphémère en 193, l'*Histoire Auguste* écrit : *V. D. Iul. 1, 7 Inde Belgicam sancte ac diu rexit. Ibi Cauchis, Germaniae populis, qui Albim fluvium adcolebant, erumpentibus restitit tumultuariis auxiliis provincialium. Ob quae consulum meruit testimonio imperatoris.*

Ensuite, il gouverna longtemps la Gaule Belgique avec sagesse. C'est là qu'à l'invasion des Chauques, peuple de Germanie qui habi-

tait les rives de l'Elbe, il résista avec des auxiliaires provinciaux levés d'urgence. Ce qui lui valut le consulat par la reconnaissance de l'empereur.

On notera la levée, sur place, de troupes auxiliaires. La date du consulat de Didius Julianus n'est pas sûre (vers 175). L'invasion des Chauques ravage une partie de nos régions. Certaines de ces destructions ne seront jamais réparées dans la suite. C'est à ce moment que Trèves s'entoure de remparts (dont la *porta Nigra*).

En d'autres termes, c'est entre le règne de Claude et celui de Marc-Aurèle (169-181) que notre pays connaît son plus bel essor à l'époque romaine. Il faut en conclure que la romanisation en a été acquise pour l'essentiel en deux siècles tout au plus.

C'est un Tongre du nom de Tausius qui assassine l'empereur Pertinax en 193 (*H.A., V. Pert. 10, 9*).

Parmi les présages de la mort d'Alexandre-Sévère en 235, l'*Histoire Auguste* indique : *V. Al. Sev. 60, 6 Mulier Dryas... exclamavit Gallico sermone : « Vadas nec victoriam speres nec te militi tuo credas. »*

Une druidesse... s'écria en langue gauloise : « Va et n'espère pas la victoire et ne te fie pas à ton armée. »

Le fait n'est malheureusement ni daté ni, surtout, localisé avec précision. Le lieu de l'assassinat n'est pas non plus identifié de manière sûre : *Ibid. 59, 6 ...in Britannia, ut alii volunt in Gallia in vico cui Sicilia nomen est...*

« En (Grande-)Bretagne, selon d'autres en Gaule, dans un village appelé Sicilia... »

Peut-être le nom de ce dernier endroit — visiblement déformé — est-il à rapprocher du *Cilicia* d'où émane la const. *C. Th.* 10, 20, 7, la veille même de la const. *C. Th.*

6, 4, 21, datée du 22 août 372 à *Nasonacum*, Nassogne. D'où l'identification proposée pour *Cilicia* avec Chelche = Scheltgen Büsch, à Hollange [B 32].

12. A. Après la première alerte qu'a constituée l'invasion des Chauques, nos régions seront, à partir du milieu du III^e siècle, régulièrement envahies par des nations germaniques, qui exercent des ravages de plus en plus étendus. Désormais, il n'y aura plus ni victoire décisive, ni véritable stabilisation. Mais le phénomène le plus durable de l'époque est l'installation à demeure d'éléments germaniques chargés de défendre leur nouveau territoire : lètes d'origine variée, tribus fédérées, et finalement les Francs.

B. Les lètes apparaissent pour la première fois dans le panégyrique de Constance, prononcé à Trèves en 297 : *Pan. Lat. 4, 21 ...tuo, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum* (corr. pour *Arv-*) *et Trevirorum arva iacentia Laetus postliminio restitutus et receptus in leges Francus excoluit...*

Sur ton ordre, Maximien Auguste, les champs abandonnés des Nerviens et des Trévires, c'est le Lète rétabli par la paix et le Franc soumis à nos lois qui les ont cultivés.

Ce texte laisse entendre que des lètes sont déjà installés dans nos régions à une date antérieure à la Tétrarchie.

Les lètes, *laeti* (d'où aussi les leudes mérovingiens) — d'un mot germanique signifiant « les gens » (v.h.a. *liuti*, néerl. *lieden*), et dont *gentiles* semble bien être le correspondant latin —, ne sauraient accéder à la cité romaine en raison de leur statut de *dediticii* — désignant des ennemis qui ont capitulé — et se voient plus tard interdire le mariage avec les citoyens romains (*C. Theod. 3, 14*, de 370-373), ce qui paraît indiquer qu'il se pratiquait

jusqu'alors. Entre lètes et fédérés, la différence tient au statut de vaincus, pour les premiers, placés sous les ordres d'un *praefectus* romain (voir la *Notitia dignitatum*, n° 16), alors que les fédérés restent sous l'autorité de leur roi. Paradoxalement, il est permis de supposer que les lètes sont plus ouverts que les fédérés à une certaine romanisation.

C. D'autre part, la menace extérieure et l'insécurité endémique amènent, spécialement le long de la chaussée Bavai-Tongres, la construction de postes fortifiés, destinés à une garnison limitée, capables tout au plus de combattre des bandes de pillards, non point de résister à une invasion massive. Il s'agit moins d'organiser un vaste système défensif conçu comme un véritable *limes* que de pourvoir à la sécurité de la population locale et des voies de communication. Ailleurs, dans un but identique, on rénove des sites escarpés aménagés déjà avant l'époque romaine.

Les invasions les plus redoutables, quand elles intéressent notre pays, suivent les grands axes routiers, particulièrement la chaussée Bavai-Tongres. Aussi l'Entre-Sambre-et-Meuse et, surtout, l'Ardenne paraissent-elles relativement à l'abri des dévastations du Bas-Empire, tout en restant en contact avec le nord-est de la Gaule.

13. Faute de documents, le détail de ces incursions germaniques est mal connu. Mais il est certain qu'elles se renouvellent presque à chaque génération à partir de 253, date d'un raid des Francs, qui épargne provisoirement Tongres, mais ravage nos régions et le nord de la Gaule jusqu'à Lutèce. À quoi s'ajoutent les expéditions des pirates saxons depuis la côte (d'où la construction du *castellum* d'Oudenburg). En 275, nouvelle intervention

des Francs, qui cette fois s'emparent de Tongres. Soixante villes de Gaule sont détruites. Probus (276-282) rétablit provisoirement la situation.

On signalera au passage que Probus autorise officiellement, en Gaule, en Grande-Bretagne et en Espagne, la culture de la vigne, interdite depuis Domitien (*H.A., V. Probi* 18, 8).

14. Les Francs font leur entrée dans l'histoire comme auxiliaires de l'empereur gaulois Postumus (258-268 : *H.A., V. Gall.* 7, 1). Avec Aurélien (270-275), qui en a vaincu une bande isolée au milieu du siècle avant de devenir empereur, ils figurent dans une précieuse citation de littérature populaire :

V. Aur. 7, 1 ...*de eo facta est cantilena : « Mille Sarmatas, mille Francos semel et semel occidimus ; mille Persas quaerimus... »*

À son sujet, on fit la chanson : « Mille Sarmates, mille Francs, une fois et encore, nous avons tués ; mille Perses nous cherchons. »

Les relations entre les Francs et l'empire seront faites, pendant plus d'un siècle, d'une succession de conflits et d'alliances, où l'on tiendra compte du fait qu'il peut s'agir parfois d'une fraction seulement de ce qui constitue une confédération composite plutôt qu'une nation homogène. (Sur les Saliens, voir n° 15.)

15. Ammien Marcellin, dans la partie conservée de son œuvre (livres 14 à 31), relate les événements de 353 à 378 dont il a été le contemporain.

15, 5, 11 (355) ...*adhibitis Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat...*

Avec l'aide des Francs dont, à ce moment, une multitude florissait dans le palais impérial.

17, 2, 2 ...*castra munita quae Mosa fluvius praeterlabit.*

Il avait fortifié des camps que baigne la Meuse (non identifiés).

17, 8, 3-4 (358, Julien) ...*petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere praelicenter. Cui, cum Tungros venisset, occurrit legatio praedictorum opinantium reperiri imperatorem etiam tum in hibernis, pacem sub hac lege praetendens ut quiescentes eos tanquam in suis nec lacesseret quisquam nec vexaret... dictoque citius secutus profectos, Severo duce misso per ripam... iamque precantes potius quam resistentes... dedentes se cum opibus liberisque suscepit.*

...Julien gagna avant tout le territoire des Francs habituellement nommés Saliens qui, jadis, avaient osé, de leur propre chef, fixer leur habitat sur le sol romain près de la Toxandrie. À son arrivée à Tongres vint le trouver une délégation des précités qui s'attendaient à trouver encore l'empereur dans ses quartiers d'hiver, proposant la paix à condition que, s'ils restaient paisiblement comme sur leur territoire, nul ne les attaquât ni ne les tourmentât... À leur départ, les poursuivant plus vite qu'on ne peut le dire, il envoya son général Sévère le long de la rive (de la Meuse ?)... et bientôt en suppliant plutôt qu'en résistant... ils se livrèrent avec leurs biens et leurs enfants, et il les recueillit.

Voici la seule mention sûre des Saliens au Bas-Empire et l'unique allusion à leur établissement dans notre pays, mais la date en est incertaine.

27, 8, 5 (368) *Gallicanos vero tractus Franci et Saxones, eisdem confines, quo quisque erumpere potuit, terra vel mari, praedis acerbis incendiisque et captivorum funeribus omnium violabant.*

Les régions de Gaule, les Francs et les Saxons, leurs voisins, partout où il leur était possible de pénétrer par terre ou par mer, leur infligeaient pillages, incendies et massacres de tous les prisonniers.

La première attestation des Saxons figure chez Ptolémée (2, 11), qui les situe au sud du Jutland.

16. A. La grande invasion que les Germains coalisés déclenchent le 31 décembre 406, en franchissant le Rhin pris par les glaces, semble contourner notre pays par le sud. Saint Jérôme en décrit les conséquences pour le nord de la Gaule :

Epist. 123 (409), 16 *Remorum urbs praepotens, Ambiani, Atrebates extremique hominum Morini* (souvenir de Virg., *Aen.* 8, 727), *Tornacus, Nemetae, Argentoratus translatae in Germaniam.*

L'importante ville des Rémois, les Ambiens, les Atrébates et les hommes du bout du monde, les Morins, Tournai, Spire, Strasbourg sont passés en Germanie. (Entendez : aux mains des Germains.)

B. La *Notitia dignitatum* nous offre peu après comme un dernier état des lieux de la présence romaine dans nos régions.

XI. *Comes sacrarum largitionum* : 57 *Procurator gynae-cii Tornacensis, Belgicae secundae.*

XLII. *Magister peditum* : 39 *Praefectus laetorum Nerviorum, Fanomartis, Belgicae secundae* ; 43 *Praefectus laetorum Lagensium, prope Tungros Germaniae secundae.*

XI, 57 Le gynécée de Tournai est une fabrique d'équipements militaires. XLII, 39 Les lètes installés à Famars (Valenciennes), dans la cité des Nerviens, sont évidemment des Germains, comme les *Lagenses*, peut-être à Grand-Leez [Na 13], au voisinage de la chaussée Bavai-Tongres.

17. Dans son *De gubernatione Dei*, écrit entre 440 et 450 et où il fustige les vices de la population romaine, Salvien fournit un tableau sommaire de l'Occident romain où des Germains se sont installés à demeure : en Gaule, les Francs au nord, les Burgondes, au sud-est et,

dans le sud-ouest, les Visigoths, présents aussi en Espagne ; en Afrique du Nord, les Vandales.

Des Francs, Salvien se borne à dire qu'ils sont perfides (4, 67-68) et menteurs, mais hospitaliers (7, 64).

18. Le V^e siècle, dans notre pays, est celui des Francs, qui font de Tournai leur capitale après 430, sous Clodion, mal connu, et Mérovée, qui n'est qu'un nom (même s'il le laissera aux Mérovingiens). Childéric entreprend vers le sud une progression que son fils Clovis (né en 466) réalisera durablement de 482 à sa mort, en 511.

La fondation du royaume franc par Clovis, qui fait de Paris sa capitale à partir de 507, marque à la fois un aboutissement et un point de départ. Un aboutissement : avec le royaume franc s'achèvent enfin les vastes mouvements, tantôt violents, tantôt pacifiques, des populations germaniques qui ont façonné durablement les nations de l'Europe occidentale. Mais un point de départ aussi : de l'héritage de Clovis, à travers les vicissitudes pénibles des Mérovingiens et des Carolingiens, surgira, un demi-millénaire plus tard, le royaume de France dont la croissance irrésistible déterminera bientôt l'essor de la langue française. (Sur la loi Salique, n^o 35.)

IV. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

19. A. Au lendemain de la conquête, la Belgique, au sens romain, et la Germanie forment, sous Auguste (depuis 16 av. J.-C.), une unique province impériale, la *Gallia Belgica*, avec Reims pour chef-lieu. C'est Domitien qui, entre 83 et 89, en sépare la Germanie, dont il fait les deux provinces impériales consulaires de *Germania infe-*

rior (Cologne) et *superior* (Mayence), la Gaule Belgique conservant le même statut.

L'appartenance de la cité des Tongres à la Gaule Belgique, jusque sous Dioclétien, paraît confirmée par une inscription de Bulla Regia, en Tunisie (datant de l'époque de Marc-Aurèle) : *proc(urator) ad census in Gallia accipiendos provinc(iarum) Belgicae per regiones Tungro- rum et Frisiavonum et Germaniae inferioris et Batavorum* (ANRW II, 4, p. 57). De même déjà Pl. l'A. 31, 12 *Tun- gri civitas Galliae...*

Détail particulier : il est malaisé d'interpréter la tuile de la flotte de Germanie trouvée à Rumst (I.L.B. 144) : *CGPF = C(lassis) G(ermaniae) P(iae) F(idelis)*. Elle peut correspondre à une base de la flotte sur le Rupel ou à une briqueterie travaillant pour l'armée romaine.

B. Quatre *civitates* sont attestées dans notre pays pour le Haut-Empire : Ménapiens, au nord-ouest ; Nerviens, à l'ouest ; Tongres, à l'est, et Trévires, à l'extrême sud.

DESSAU, I.L.S. 2564 (Aquilée) *Adiutor Lauci f. cives Menapius mil. coh. I Pannoniorum* ;

2575 (Mayence) *Freioverus Veransati f. cives Tungr. eq. ex coh. I Astur.* ;

4757 (Vechten) *deae Viradecdi cives Tunгри et nautae qui Fectione consistunt* ;

4811 (Nimègue) *Matribus Mopatibus suis M. Liberius Victor cives Nervius neg. fru(mentarius)* ;

7465 (Cologne) *Tertinius Secundus cives Nervius negot. pistor. (épitaphe)* ;

2503 (Worms) *Partus Mutii f. eques ala Agripiana, natione Trever...* (épitaphe).

Les deux premières inscriptions montrent qu'il n'y a pas de lien nécessaire entre la *civitas* d'origine et l'unité d'auxiliaires à laquelle appartient l'intéressé.

20. La réforme de Dioclétien répartit le territoire de notre pays entre trois provinces : *Belgica prima*, chef-lieu Trèves, pour la cité des Trévires ; *Belgica secunda*, chef-lieu Reims, pour les Nerviens (Cambrai, qui remplace Bavai) et les Ménapiens (Tournai, au lieu de Cassel) ; *Germania secunda*, chef-lieu Cologne, pour les Tongres. L'ensemble relève du diocèse des Gaules, de la Loire au Rhin, qui dépend de Trèves.

Recul significatif : en 396, le préfet des Gaules quitte Trèves pour Arles, la cour impériale se repliant à Milan.

V. LA ROMANISATION DU PAYS ET DE SES HABITANTS

21. La civilisation matérielle de l'époque romaine se manifeste sous cinq aspects principaux :

- les chaussées, qui font de notre pays la zone de passage entre le nord de la Gaule et le cours inférieur du Rhin (n° 22) ;
- les villes (avec leurs édifices obligés), à savoir Tongres, de loin la plus importante, Arlon et Tournai, auxquelles s'ajoute un certain nombre de *vici* (n° 23) ;
- les villas, dont les plus considérables représentent de vastes exploitations agricoles et des centres de production artisanale ;
- les sanctuaires ruraux ;
- les nécropoles, enfin, dont les *tumuli* constituent la forme la plus originale (n° 24).

22. *Les chaussées.* La mainmise de Rome sur notre territoire, comme partout ailleurs, se traduit, dès Auguste, par l'aménagement du réseau routier, même s'il peut reprendre des itinéraires ouverts antérieurement.

L'axe principal en est constitué par la chaussée de Bavai à Tongres, — la seule entièrement repérable aujourd'hui encore —, qui, par Maestricht, Heerlen (*Coriovallum*) et Juliers (*Iuliacum*), se prolonge jusqu'à Cologne.

Il se complète de routes d'ouest en est : Cassel-Courtrai-(Kester-)Tongres, — identifiable à partir de Tirlemont vers l'est —, Bavai-Dinant-Ciney, et Reims-Arlon-Trèves ; enfin, du sud au nord, Arlon-Amay-Tongres (plus Tongres-Herstal) et, au départ de Bavai, vers Asse, Oprekel et Tournai.

L'existence de ponts est probable au moins sur la Meuse, à Herstal et à Amay, et sur l'Escaut à Tournai. Mais le nom de *Traiectus*, « traversée », appliqué à Maestricht, prouve que, durant un temps indéterminé, la ville n'a pas disposé d'un pont.

23. *A. Les villes.* Tongres, fondée sous Auguste, reçoit son quadrillage urbain sous Claude, mais subit des destructions en 69. On doit à la vérité de dire qu'elle fait problème. Le statut de la ville romaine nous est inconnu. Seul un édile y est attesté par une inscription (*I.L.B.* 21). Pourtant, l'ampleur exceptionnelle de sa première enceinte, à l'extrême début du II^e siècle (4500 m pour 3900 à Cologne), indique qu'un jour on a nourri à son égard de vastes ambitions, qui ne se sont pas pleinement réalisées : décision de Vespasien, peut-être, ou initiative de riches notables de la région ? La seconde enceinte, postérieure à l'invasion du milieu du III^e siècle, est

moins étendue (2700 m), mais plus puissante et encore considérable pour l'époque.

De toute façon, l'importance inégalée de Tongres se traduit notamment par le fait que cette ville est la seule de notre pays à conserver le nom du peuple de l'époque romaine, alors que c'est la règle, en France, pour le plus grand nombre des chefs-lieux de tribus gauloises (Reims, Amiens, Arras, par exemple). Au surplus, Tongres qui, quoique dévastée en 275 (n° 13), conserve une certaine prospérité au Bas-Empire, est seule aussi à avoir un évêque attesté au milieu du IV^e siècle : saint Servais (n° 32).

AMMIEN MARCELLIN, dans son tableau de la Gaule au IV^e siècle, écrit : 15, 11, 7-8 ...*Agrippina et Tungris, civitatibus amplis et copiosis... Treveros, domicilium principum clarum.*

Cologne et Tongres, cités importantes et bien pourvues... Trèves, célèbre séjour des empereurs.

On observera que les trois agglomérations dignes de ce nom — Tongres, Arlon et Tournai — sont à la fois : 1) périphériques par rapport à la Wallonie actuelle ; 2) relativement secondaires (sauf Tongres) ; 3) liées à un cours d'eau important : Tournai, sur l'Escaut, Tongres, au voisinage de la Meuse, Arlon, proche de la Moselle ; 4) rattachées en quelque sorte à une métropole voisine plus importante : Trèves, pour Arlon, Cologne, pour Tongres, et Cassel, pour Tournai (qui lui succédera).

À la différence de Tongres et d'Arlon, Tournai n'a fourni que trois inscriptions latines (*I.L.B.* 1-3). On peut y voir la preuve que l'essor de la ville est postérieur au Haut-Empire, qui est l'âge d'or de l'épigraphie latine. (La ville n'apparaît d'ailleurs dans les sources qu'au Bas-Empire.) La documentation est tout aussi pauvre pour le

territoire des Nerviens, dont le chef-lieu, Bavai, est hors des frontières de notre pays.

Liste des autres localités romaines de notre pays chez A. WANKENNE, pp. 52-85 (Haut-Empire) et pp. 111-116 (Bas-Empire).

B. Villas : n^{os} 32 et 39. **Sanctuaires ruraux** : attestés notamment, dans la toponymie, par Templeuve [To 37] et Temploux [Na 55] (n^o 37).

24. Les *tumuli* avec tombe à crémation, qui apparaissent à partir du règne de Domitien, sont typiques des Tongres (au nombre de 400 peut-être), moins répandus chez les Trévires et les Ménapiens, rares chez les Nerviens. Survivance de l'âge du fer ou plutôt, en raison de la chronologie, importation d'époque romaine en provenance de la Pannonie ?

Unique document trouvé dans le *tumulus* 3 de Grimde (Tirlemont) : un bâtonnet creux, en or, portant l'inscription (*I.L.B.* 148) : *M. Probius Burrus*, fournit peut-être le nom du défunt, en tout cas celui d'un citoyen romain.

25. Voici les quelques témoignages conservés sur l'intégration de nos régions et de leurs habitants dans l'empire romain.

— Tite-Live (*Per.* 141) mentionne deux Nerviens, Chumstinctus et Aevectius, qui servent comme tribuns militaires lors de la dernière campagne de Drusus en Germanie (9 de notre ère).

— Strabon signale l'élevage des porcs chez les Gaulois (4, 1, 1).

— Dès l'époque de Pline l'Ancien, les oies de Morinie font à pied le voyage jusqu'à Rome (*H.N.* 10, 51-53) ; les Morins encore tissent pour leurs navires des voiles de lin (19, 8). Les agriculteurs de nos régions importent de la

marne de Grande-Bretagne pour l'amendement de leurs sols (17, 42), et les Trévires ont mis au point une moissonneuse (18, 296), dont l'archéologie nous a restitué l'image. Enfin, la cité des Tongres possède une source remarquable, ferrugineuse à ce qu'il semble (31, 12).

La localisation de cette source a, de longue date, divisé les érudits : Spa ou ailleurs ? À la fin du XVII^e siècle, Tongres a voulu concurrencer les eaux de Spa en exploitant la « fontaine de Pline ». D'où, en 1700, la satire de Lambert DE RYCKMAN, *Lès-êves di Tongue* (Maur. PIRON, *Anth. de la litt. dial. de Wallonie*, Liège, 1979, pp. 26-30).

— Martial (13, 54) connaît le jambon de Ménapie, qu'on retrouve dans l'*Édit du Maximum* de Dioclétien (4, 8). La production en est liée à l'existence de salines en bordure de la mer du Nord.

— Tacite, narrant la révolte de Civilis en 69 (n° 10), fournit quelques éléments sur la situation de notre pays un peu plus d'un siècle après la conquête.

Les Trévires constituent la *civitas* la plus importante de nos régions. Avec les Nerviens et les Tongres, ils fournissent des soldats à l'armée romaine. À la fin des *Histoires*, Tacite résume ainsi l'opinion des Bataves sur le statut des zones frontalières :

5, 25 ...*sibi non tributa, sed virtutem et viros indici; proximum id libertati; et si dominorum electio sit, honestius principes Romanorum quam Germanorum feminas tolerari.*

...On exige d'eux non des tributs, mais le courage et des hommes, ce qui est fort proche de la liberté et, à supposer qu'on ait le choix de ses maîtres, il est plus honorable d'accepter les empereurs romains que les femmes des Germains. (Allusion à la prophétesse germanique Véléda ?)

On peut en conclure que, dès la fin du I^{er} siècle de notre ère, nos régions sont bien connues des Romains. Reste à s'interroger sur l'étendue de la romanisation du pays et de ses habitants.

26. Les inscriptions latines de notre pays, peu nombreuses, correspondent toutes à des modèles romains, si modestes et si stéréotypés qu'ils soient (dédicaces et épitaphes) : encore une marque de la romanisation. Deux titulaires de fonctions municipales y apparaissent : un édile de Tongres et un décurion (*I.L.B.* 21 et 60).

Également de type courant les inscriptions sur deux bagues trouvées l'une à Herstal, l'autre à Vesqueville : *Utere felix, Gelasi vivas et ameris a nobis*, et *Utere felix*, avec le monogramme du Christ (de Loë, pp. 122 et 131) ; dans la tombe de Noirmont : *Sulpicia, utere feliciter* (Mariën, p. 260). (Non reprises dans *I.L.B.*)

Traces infimes du droit romain qui pénètre dans notre pays : les rares inscriptions qui comportent les termes d'héritier ou de testament (*I.L.B.* 28, 41, 97, peut-être 123) et la mention d'un fils adoptif. (*I.L.B.* 62 : mais le père et le fils sont-ils citoyens romains ?)

Il en est même une qui conserve trois vers latins en l'honneur d'Hercule, dont le culte est d'ailleurs bien représenté dans l'Europe du Nord-Ouest :

I.L.B. 66 = *C.I.L.* XIII, 11342 et BÜCHELER, *Carm. epigr.* III, Suppl. 1909.

*Cuncta
sunt d[igna] vict[ore deo] virtute peracta].
Excipi[mu]r ther[mis : pelluntur corpore sordes],
nec satis est [sordes, datur et pellere] fat[a].*

Tous actes

sont dignes du dieu vainqueur, accomplis par vertu.

Les thermes nous accueillent, ils ôtent du corps les souillures ;

et ce n'est point assez : ils peuvent même écarter les destins.

On évoquera enfin le graffito qui conserve un fragment d'abécédaire romain, peut-être d'origine scolaire, sur un gobelet de céramique trouvé à Waudrez, sur la chaussée Bavai-Tongres (*I.L.B.* 147).

27. Sur les apports de la romanisation à la culture matérielle de nos régions, un témoignage indirect, mais éloquent, se tire de ceux des emprunts néerlandais au latin qui remontent à l'antiquité, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'art de bâtir et du commerce. On citera :

Agriculture : *Augustus* > oogst, « récolte » ; *fenuculum* > venkel, fenouil ; *flagellum* > vlegel, fléau ; *fructus* > vrucht, fruit ; *granum* > graan, grain ; *modius* > mud, muid ; *spicarium* > spijker, anc. « épier » = grange (d'où Spy [Na 54]) ; *stipula*, **stuppula* > stoppel, éteule ; *traiectorium* > trechter, « entonnoir » (w. *trèteû*) ; *vannus* > wan, van ; *vinum* > wijn, vin.

Art de bâtir : *camera* > kamer, chambre ; *cellarium* > kelder, « cave » (cellier) ; *fenestra* > venster, fenêtre ; *murus* > muur, mur ; *puteus* > put, puits ; *solarium* > zolder, « grenier » ; *tegula* > tegel, tuile ; *vallum* > wal, « rempart ».

Commerce : outre *caupo* (cité n° 32), *mercatus* > markt, marché ; *merx* > mars = « panier à marchandises porté sur le dos » ; *moneta* > munt, monnaie ; *pactum* > pacht, « bail » ; *pondo* > pond = « la livre » ; *seta* > zijde, soie.

On ajoutera : *milia* > mijl (mesure de distance), mille ; *nona* > noen = « midi » (angl. *noon*, w. *noûne*) ; *regula* > regel, « règle » (empr.) ; *scribere* > schrijven (verbe fort), écrire ; *strata (via)* > straat, « rue » ; *tabula* > tafel, table ; *vicus* > wijk = « quartier d'une ville ».

VI. LA LATINISATION

28. Par souci de clarté, on distinguera ici la romanisation, qui consiste dans l'enracinement de la civilisation romaine sous tous ses aspects en général (y compris le latin), et la latinisation, qui se limite à l'adoption de la langue latine, qui va donner les dialectes de la Wallonie.

La latinisation de notre pays, comme celle des autres provinces romaines en Europe, est comparable :

- à l'expansion de l'arabe en Afrique du Nord, à côté duquel seul subsiste le berbère dans le Maghreb (il y a conquête, mais peu d'organisation systématique) ;
- à l'introduction en Angleterre, par Guillaume le Conquérant, du franco-normand qui a finalement échoué devant l'anglais des populations soumises ;
- à la pénétration de l'anglais en Irlande, où il s'est imposé définitivement à partir du XVI^e siècle, même dans les rares cantons où survit le gaélique ;
- à la diffusion de l'espagnol et du portugais en Amérique centrale et en Amérique du Sud, sans que, cependant, n'aient été éliminés les parlars indigènes antérieurs à la colonisation.

En Irlande et en Amérique latine, sans faire disparaître les langues autochtones, celle du conquérant s'est imposée partout, bien que les nouveaux venus soient toujours restés minoritaires. En revanche, l'anglais n'a

triomphé dans les possessions britanniques qu'au prix de l'élimination physique des indigènes.

29. Le phénomène envisagé peut se réduire commodément au modèle suivant. Il s'agit d'un processus sociolinguistique induit par une puissance conquérante qui implante durablement, dans le territoire soumis, son administration, son infrastructure matérielle (villes et routes), ses techniques de mise en valeur (agriculture et élevage, mines, industrie, commerce) et sa culture symbolique (religion, notamment), la langue de l'envahisseur ne s'imposant que par l'effet des mécanismes précédents. Même s'il y a, de toute évidence, inégalité, voire oppression politique, sociale, religieuse et culturelle, l'assimilation linguistique ne paraît jamais poursuivie délibérément par le pouvoir dominant comme un but spécifique de son action. Ce processus vient en quelque sorte d'en haut, c'est-à-dire de la superstructure établie par le conquérant, que relaie bientôt la classe possédante et dirigeante qu'il a mise en place, peu importe qu'elle soit constituée de nouveaux arrivants ou d'autochtones progressivement acculturés.

REM. Il faut bien constater que, jusqu'à présent, la sociolinguistique, attachée plutôt à la stratification sociale, s'est peu intéressée à la diffusion des langues de conquérants, qu'il s'agisse du latin, avec l'empire romain, de l'arabe en Afrique du Nord ou des langues européennes (espagnol, portugais, anglais et français), à la faveur de la colonisation depuis le XVI^e siècle. Voir Louis-Jean CALVET, *La sociolinguistique*, Paris, P.U.F., 1993 (Coll. *Que sais-je ?*, 2731).

30. Il convient donc de se demander comment le latin s'est imposé dans notre pays. Quoique la latinisation de la Wallonie soit un phénomène dont la réalité est prouvée par la situation ultérieure, depuis le moyen âge et jusqu'à nos jours, le mécanisme et les étapes de ce processus paraissent se soustraire à nos investigations. La

latinisation qui, dans nos régions comme dans les autres provinces de l'Empire romain en Europe, élimine tous les parlars antérieurs (sauf le basque) est vraisemblablement un phénomène unique dans l'histoire parce qu'il est lié non point à un peuplement massif, mais à l'influence déterminante d'une autorité étrangère qui, de plus, n'a jamais entendu imposer sa langue par une décision déli-
bérée de nature politique.

Sans doute est-il bon de rappeler au préalable que la collation du droit de cité n'a jamais constitué l'instrument de la romanisation, mais bien la reconnaissance d'une intégration d'ores et déjà acquise. Donc : un citoyen romain habitant nos régions est sûrement romanisé, mais un indigène peut être romanisé sans avoir la cité romaine.

31. La seule voie de la latinisation attestée dans nos sources tient à l'action de l'**armée** romaine et des auxiliaires, issus de nos régions, qui y ont servi : l'emploi du latin, en effet, est de règle à l'armée. (On évoquera, à cet égard, le parallèle du français diffusé par le service militaire obligatoire au XIX^e siècle.)

Certes, l'armée romaine n'a jamais eu, dans notre pays, des cantonnements permanents comparables à ceux de la vallée du Rhin. Mais il en était de même pour le reste de la Gaule, de sorte que, pour la latinisation, il n'y a point de différence, à cet égard, entre le nord et le sud de la Gaule.

On constate que les cinq *civitates* de nos régions, — à savoir Morins, Ménapiens, Nerviens, Tongres et Trévires — fournissent très tôt des contingents et continueront à le faire jusqu'à la fin de la période romaine (la *Notitia dignitatum* le prouve [n^o 16, B]). Les Nerviens et les Trévires, qualifiés de *liberi* (Pl. l'A. 4, 106 [n^o 10]),

peuvent, selon toute vraisemblance, être incorporés comme légionnaires et recevoir d'emblée la cité romaine ; les autres, au terme de leur carrière d'auxiliaires, à leur départ à la retraite après vingt-cinq ans de service. (On possède, datant de 97-98, le diplôme militaire, trouvé dans la Meuse à Flémalle-Haute, d'un soldat de la première aile de cavalerie des Tongres : *I.L.B.* 137.) Mais ces soldats, inégalement romanisés, n'ont pu suffire à imposer le latin. On rappellera que le soldat ménapien et le cavalier tongre cités plus haut (n° 19) servent l'un dans une unité de Pannoniens, l'autre, dans une aile d'Asturiens, et qu'ils ne sont pas citoyens romains.

On songera aussi au rôle des vétérans, au moins relativement romanisés et qui, même originaires d'autres régions de l'Empire, s'installent dans notre pays à l'âge de la retraite. Quelques tombes d'époque romaine ont produit des armes d'apparat qui indiquent des officiers d'un grade élevé, peut-être des tribuns militaires.

32. La romanité rayonne le long des routes à partir des **villes**, centres administratifs et foyers de culture, car la gestion de l'empire constitue le second instrument de la latinisation. Mais, précisément, les trois cités romaines de notre pays sont périphériques et, sauf Tongres, restent d'ordre secondaire (n° 23).

On peut songer aussi à l'**enseignement**. Rien cependant n'est connu pour notre pays qui soit l'équivalent des écoles d'Autun ou de Trèves, cette dernière ville étant évidemment fort proche. Quel rayonnement culturel est-il permis d'imaginer pour les localités romaines de notre pays, et plus spécialement pour Tongres ? (Voir, n° 26, l'abécédaire de Waudrez.)

Il y a, en outre, le **commerce**. Toujours, les négociants romains précèdent la conquête, puis l'accompa-

gnent comme fournisseurs des armées et, enfin, se multiplient à la faveur de la pacification... Inversement, en cas d'insurrection, le massacre des commerçants romains s'ajoute à l'assaut lancé contre l'armée. Personnage plus modeste, mais dont le rôle n'est pas à négliger, spécialement le long des chaussées, le *caupo*, à la fois aubergiste et boutiquier, qui donne le nom d'homme *Caupius* et dont le néerlandais et l'allemand conservent la trace dans le verbe *kopen/kaufen* (avec la circonstance supplémentaire qu'en néerlandais il s'agit d'un verbe fort, ce qui prouve l'antiquité de l'emprunt), d'où aussi l'anglais *cheap*, exemple typique — parmi d'autres — d'un emprunt au latin que les Saxons ont recueilli en passant par nos régions.

D'autre part, les **villas** belgo-romaines, répondant pour le choix du site, le plan et l'aménagement (y compris des thermes et des aqueducs), ainsi que les diverses fonctions productives (agriculture et élevage, industries), aux prescriptions des agronomes romains — notamment par la volonté d'autarcie —, témoignent de la romanisation de leurs propriétaires. Mais sont-ils de riches indigènes ou des Romains immigrés ? Les vues habituelles sur le rôle que les villas et leurs propriétaires ont joué dans la romanisation de notre pays et la diffusion du latin sont ingénieuses, mais elles ne trouvent aucun appui dans la documentation, à peu près inexistante.

Enfin, sans doute faut-il évoquer de manière générale, et donc malaisée à préciser, le rôle de l'écrit dans la vie romaine, qui vient indiscutablement soutenir l'action des causes qu'on a essayé d'analyser plus haut. C'est ici que les trop rares inscriptions latines de notre pays prennent tout leur sens, à la fois comme témoignage et instrument

de la romanisation dans son ensemble et, en particulier, de la diffusion du latin dans nos régions.

Dernière question : le **christianisme** a-t-il, à la fin de l'époque romaine, pu contribuer à la diffusion du latin dans nos régions ? À moins d'admettre une éventuelle influence de la Rhénanie, c'est peu probable si l'on oppose le caractère nettement urbain du christianisme gallo-romain et la faible urbanisation de notre pays : le seul évêque attesté chez nous au IV^e siècle est, pour le siège épiscopal de Tongres, saint Servais, présent aux conciles de Sardique (en 343) et de Rimini (en 359). Nos campagnes ne seront évangélisées qu'à l'époque mérovingienne, à l'initiative des Pippinides, par des missionnaires venus d'Irlande, pour la partie romane de notre pays, et de Grande-Bretagne, pour le Nord germanique.

33. Concernant les composantes de la population et les **langues** parlées sur le territoire de notre pays durant l'antiquité, les seules données proviennent de l'épigraphie, en y incluant les marques de fabrique conservées par la poterie, les briques et les tuiles, qui font plus que doubler la documentation disponible. Mais de telles sources sont malaisées à exploiter.

Tout d'abord, en bonne méthode, il faut, en dépit des illusions toujours renouvelées de chercheurs imprudents, se défendre énergiquement contre la tentation des dénombrements : pas plus que les inscriptions elles-mêmes, les noms qu'elles fournissent ne constituent, au regard de la statistique, un échantillon significatif.

Ensuite, les inscriptions proprement dites — peu nombreuses, on l'a dit — ne portent témoignage que sur la couche déjà relativement romanisée de la population. Enfin, si les tuiles et les briques ont toutes chances de résulter de la production locale, la poterie, elle, peut

indifféremment être indigène ou provenir d'importations même à grande distance.

Alors que le témoignage qu'elles fournissent pourrait être décisif, les marques de tuiliers, actuellement au nombre de 81, — telles qu'elles sont réunies par Y. GRAFF, « Index des signes de tuiliers gallo-romains trouvés en Belgique », 2^e éd., Braine-l'Alleud = *Romana Contact* 8 (1968), pp. 1-18 —, sont décevantes parce qu'elles se réduisent généralement à un simple sigle. Font exception : 6 *Atab* ; 8 *Atii* ; 9 *Atil* ou *Atis* ; 10 *Catili* ; 17 *Cum Ast* ; 18 *Cus* ; 20 *Fal* ; 24-27 *Ha*, *Hamit*, *Hamlx*, *Hamsit* ; 29-34 *Irp*, *Irpoi*, *Irpois*, *Irpoix*, *Irpov*, *Irps* ; 36 et 38-40 *Isfp Atif-Flita-Senf-Seuf* ; 41 *Issi* ou *Issf* ; 47 *Milita* ; 48 *Mir* ; 49 *Nef* ; 50 *Neh* ; 60 *Puf* ; 61 *Qua* ; 63 *Serani* ; 64 *Serh* ; 68-72 *Trauc*, *Traucpbsb*, *Traucpsb*, *Traug*, *Traugpsb* ; 75-76 *Trpots*, *Trps*. Les marques les plus largement représentées portent les numéros 18, 27, 50 et 76.

Si l'initiale marque l'aspirée, *Hamsit* pourrait être germanique. *Milita* paraît latin, comme *Serani* qui correspond à l'étymon de Seraing (n^o 37). *Trauc/Traug(us)*, gaulois ou indéterminé, est à rapprocher de l'étymologie du fr. « trou ».

34. En gardant présentes à l'esprit ces réserves indispensables, on se risquera néanmoins à quelques observations que l'on voudrait seulement qualitatives.

A. Les 148 inscriptions latines de notre pays, — qui, à l'exception de huit, proviennent pour une moitié du territoire des Tongres et, pour l'autre, de celui des Trévires —, conservent les *tria nomina* de sept citoyens romains qui ont vécu chez nous, sans pour autant être nécessairement des indigènes romanisés :

n° 5 *C. Appianius Paternus*, dédicace ; n° 21 *C. Gracileius Similis*, édile de la cité de Tongres ; n° 26 *C. Maternius Primus*, dédicace ; n° 29 *Q. Catius Libo Nepos*, centurion de la III^e légion Cyrénaïque ; n° 43 *T. Fl(avius) Hospitalis*, centurion de la I^{ère} légion Minervia ; n° 84 *Gai Iuli Max(imini ?), b(e)neficiarius*, chargé de mission d'un procureur ; n° 148 *M. Probius Burrus*, tumulus de Grimde.

B. Les autres noms mentionnés dans les inscriptions latines de notre pays désignent des personnes, hommes ou femmes, qui ne sont pas des citoyens romains. Souvent, le nom lui-même est accompagné du patronyme au génitif. Cet ensemble d'anthroponymes présente à la fois des noms qui peuvent être latins, celtiques ou germaniques, mais il faut savoir qu'un certain nombre d'entre eux sont d'origine indéterminée, outre le fait qu'un terme apparemment latin peut recouvrir un équivalent celtique ou germanique.

Des inscriptions latines de notre pays, on tirera les quelques exemples suivants, plus symboliques que significatifs parce que contradictoires :

n° 13 *Nepos Silvini f(ilius) sibi et Velmadae Gangussonis fil(iae) uxori obitae*, le mari porte un nom latin, celui de l'épouse est indigène, d'origine indéterminée ;

n° 25 *Leubasna Florentini filia*, le nom de la fille est germanique, celui du père, latin ;

n° 34 *Cassius Pompeianus sibi et Mattae uxori (et) Tito filio*, noms latins pour le père et le fils, gaulois pour l'épouse ;

n° 35 *Haldacco [Ru ?]sonis fil(ius) sib(i) et Lubaini ux(ori) (et) Victori et Prudenti filis*, le grand-père et les

parents portent un nom germanique, les fils, deux noms latins.

C. L'impression qu'on recueille à dépouiller la documentation ainsi disponible, mais qui reste fort limitée, est celle de la complexité : il paraît indiscutable que, pour l'onomastique des inscriptions, latin d'importation, celtique et germanique indigènes se mêlent inextricablement dans nos régions, selon des modalités qui échappent à nos investigations, sans compter la chronologie qui est impossible à établir. Tout ce qu'on risque à ajouter, en tenant compte du fait que, pour les potiers, on n'est pas en mesure d'identifier à coup sûr ceux de chez nous, c'est que l'élément celtique paraît dominer. Contre le témoignage incertain des inscriptions sur pierre, on trouverait chez les artisans la preuve que la couche la plus populaire, parmi les habitants de la Belgique romaine, restait foncièrement celtique. On observera enfin que l'hétérogénéité linguistique de nos régions durant l'antiquité a dû faciliter l'enracinement du latin qu'appuyaient l'autorité de Rome, le prestige de sa culture et, spécialement, l'usage de l'écriture.

D. Dernière observation, qui peut servir de conclusion. On ne dira jamais assez que la région de **Trèves** a été romanisée plus tôt et plus profondément que la Wallonie : même recouverts d'un manteau germanique, les toponymes d'origine latine y sont plus nombreux que chez nous et, de plus, elle a conservé jusqu'au XII^e siècle un dialecte roman, le mosellan. Il est vrai que Trèves, étant restée séjour impérial au Bas-Empire, l'influence romaine, d'emblée plus décisive, s'y est aussi exercée plus tardivement qu'ailleurs, quoique le gaulois paraisse s'y être maintenu jusqu'au IV^e siècle (n° 2). La culture clas-

sique continue d'y briller d'un vif éclat : Lactance y meurt ; saint Ambroise y est élevé, son père étant préfet du prétoire des Gaules ; saint Jérôme y achève ses études.

Sur l'essor durable de Trèves, on citera Pomp. Mela 3, 2 ...*clarissimi sunt... Belgarum Treveri : urbesque opulentissimae in Treveris Augusta...* Mais il n'est pas certain que Trèves ait jamais été une colonie (malgré Tac., *Hist.* 4, 77).

35. *La loi Salique.* Même si elle est postérieure (mais de peu) à la mort de Clovis, la loi Salique, datant du VI^e siècle, mérite d'être évoquée ici parce que, dans sa version la plus ancienne, dite des 65 titres, elle concrétise la transition entre l'époque romaine et le haut moyen âge. On renvoie à K.A. ECKHARDT, *Pactus legis Salicae*, 4 vol., Göttingen, 1954-1956 ; même auteur et titre identique, *Mon. Germ. Hist., Leges*, Hanovre, 1962.

1. Elle nous fait connaître le cadre rural et la structure sociale du royaume mérovingien (Francs, Romains, lètes, esclaves, le roi et ses fidèles, etc.). Fait curieux, elle ignore les villes, ne mentionnant que *villa* et *pagus*. En revanche, elle souligne l'importance judiciaire du *mallus*.

2. Son latin approximatif mesure la très relative romanisation de la chancellerie franque et fournit un certain nombre de données intéressantes sur le latin parlé à l'époque. Mais ses scribes sont-ils des Romains peu lettrés ou des Germains imparfaitement romanisés ? La première hypothèse paraît la plus probable.

3. Elle atteste le passage du royaume franc à l'économie monétaire, avec la particularité supplémentaire de la coexistence de deux unités différentes, le denier et le sou (à raison de 40 deniers pour un sou). Mais s'agit-il d'une

monnaie de compte ou d'un numéraire effectivement en circulation ?

4. L'absence de toute référence à la religion, — à l'exception de *maiale sacrivo/votivo*, « porc destiné au sacrifice » (2, 16-17) —, correspond à la phase de transition qui suit la conversion de Clovis en 496.

5. Elle conserve la plus ancienne mention de la forêt Charbonnière (47, 1, et 3), qui constitue la frontière des Francs Saliens au nord-est, la Loire marquant leur limite au sud-ouest ; c'est la situation sous le règne de Clovis.

6. Elle offre également la première en date des attestations du terme *Wala* (41, 9-10), issu du nom de la tribu celtique des *Volcae* et désignant la population de langue romane (d'où Wallon). On complétera, sur ce point, mon article du *BTD* 66 (1994), pp. 61-84, spéc. pp. 71-72.

7. Elle montre que c'est à travers les institutions germaniques que le lat. *centenarius* (44, 1 ; 46, 1 et 4) est passé en wallon de Neufchâteau sous la forme *cetnî* pour désigner le « père vinager » (*Enq. du Musée de la Vie wall.* 10 [1972], p. 123).

8. Enfin, elle fournit l'étymologie germanique de trois mots wallons au moins : *chrane* = *hran* (2, 1-2), w. *ran* = « porcherie » ; *machalum* > **maflum* (16, 3), w. de Namur *mafe* = « gerbier », d'où aussi Maffle [A 32] ; *screuna* (13, 5 et 27, 21-22), « pièce souterraine », henn. *escriène* = « veillée ».

En revanche, **sunor*, allégué par Th. FRINGS, *Z. für rom. Phil.* 72 (1956), p. 286, pour expliquer le w. *sonre*, « troupeau de porcs » (et cité inexactement **sanor* par ÉL. Legros, *BTD* 31 [1957], p. 253), n'apparaît dans la loi Salique que sous la forme *sonista/sunista* (2, 18 et 20 ; 3, 12 et 14 ; 4, 5 ; 38, 5). Cf. *suainî*, « porc » (2, 8) ; *suaine-chalte*, « porcher » (2, 11).

VII. L'HÉRITAGE LATIN EN TOPONYMIE

36. On se souviendra qu'en règle générale les noms des cours d'eau sont les plus anciens, suivis par les noms de montagnes : pour le toponymiste, hydronymie et oronymie constituent donc les conservatoires d'archaïsme. C'est ainsi que la Meuse paraît bien porter un nom préindo-européen, la Vesdre et l'Yser — à comparer, en France, à la Vézère et à l'Isère — pouvant correspondre à la couche qu'on appelle paléo-européenne parce qu'elle daterait de l'arrivée d'Indo-Européens encore peu différenciés. L'Ardenne, elle, porte un nom celtique.

Aucune localité de notre pays n'apparaît dans le fragment conservé de la colonne itinéraire de Tongres (vers 200 ; *I.L.B.* 135).

C'est par la tradition celtique que peut s'expliquer le fait que certains toponymes présentent indifféremment l'un ou l'autre suffixe. Déjà pour Wervicq : *Viroviacum*, It. d'Ant., *Virovinum*, T. de Peut. ; ainsi Vedrin [Na 59], 839 *ex Vendrinio*, IX^e siècle *Vendrint* (monn. carol.), 1134 *de Vendraco*... De même, pour Nassogne [Ma 49], *Nasonacum* (*C. Th.* 6, 7, 1 en 372)...

Les Ménapiens réapparaissent deux fois dans des sources médiévales citées par GYSSELING, v^o *Mempiscus* : 847 *in territorio Menapiorum quod nunc Menpiscum appellant* ; 880 *indeque Menapios atque Suevos* (les Zélandais) *usque ad internationem delevare*.

37. A. Mis à part les noms des tribus belges transmis par le *Bellum Gallicum*, peu nombreux sont les toponymes de notre pays attestés par une source datant de l'antiquité. Les voici :

Arduenna, *Atuatuca*, *Cares*, le Chiens, *Cortoriacum*, Courtrai, *Geminiacum*, *Isara*, l'Oise, *laeti Lagenses*, Grand-Leez [Na 13], *Meduanto*, Méan [D 34], plutôt que Moyen, Izel [Vi 9], *Mosa*, la Meuse, *Nasonacum*, Nasogne [Ma 49], *Orolaunum*, Arlon, *Perniciacum* (It. d'Ant.) ou *Pernaco* (T. de Peut.), *Scaldis* et *Tabula*, l'Escaut, *Tecta*, Theux [Ve 33] — seul toponyme latin —, *Turnacum*, Tournai, *Viroviacum*, Wervicq, *Vogodoriacum*, Waudrez [Th 8].

B. On y ajoutera cependant certains toponymes dont la forme la plus anciennement attestée peut remonter à l'époque romaine. Les mieux assurés paraissent être :

Andenne [Na 84], 870 *Andana* ;

Anthée [Ph 34], 1018 *Anteia*, de même Antheit [H 26] ;

Antoing [To 78], 870 *Antonium* ;

Bailleul [To 30], 864 *de Baliolo*, dont l'homonyme français, ayant pour forme néerlandaise Belle, remonte au celt. *balio-*, irl. Bally, « ville » (de même Beloeil [A 52]) ;

Bastogne, 634 *in Bastoneco*, suff. *-acum* ;

Blandain [To 44], 1108 *de Blandinio* ;

Chevetogne [D 56], 943 *Caventonia* ;

Ciney [D 25], 1006 *de Ceunaco*, gaul. *cauno-*, « élevé » ;

Couillet [Ch 59], 966 *Culiaco* ;

Cugnon [Ne 72], vers 644 *Casecongidunus* = « chez C. » ;

Dinant, monn. mérov. *Deonanti*, gaul. « vallée sacrée » ;

Dion [D 93], Dion-le-Mont [Ni 43], Dion-le-Val [Ni 26], gaul. *divo-* ;

Dour [Mo 50], 965 *in Durno*, gaul. « fortin » ;

Dréhanche [D 52], hydron. préhist. à comparer à la Durance ;

Étalle [Vi 33], comme Stave < *stabulum*, étable (ou auberge) ;

- Glain [L 63], gaul. *glano-*, « pur » ;
Hermalle-sous-Argenteau [L 28], 779 *Herimalla*, germanique, mais attesté dès le II^e siècle par une inscription de Grande-Bretagne (Dessau 4744) ;
Jassogne, Crupet [Na 127], 1155 *Jasonie*, dér. du nom gaul. *Iasso* ;
Jumet [Ch 43], 866 *Gimiacus*, dér. du gaul. *giamos*, « hiver » ;
Jupille [L 66], 888 *Iopilla*, dér. du gaul. *iuppo-*, « génévrier » ;
Lierneux [Ve 47], 670 *Ledernao* [\langle **-avus*], sur la Lienne, *Lederna* ;
Bois du Luc, Houdeng-Aimeries [S 35], 1155 *silva que vocatur Lu*, du lat. *lucus*, « bois (sacré) » ;
Marilles [Ni 51], XI^e s. *Mariulis* \langle gaul. *maro-ialo-*, « grande terre » ;
Mesvin [Mo 46], X^e s. *Metuinus*, dér. du gaul. *matu*, « bon, l'ours » ;
Mettet [Na 131], 987 *Metinum* ;
Nimy [Mo 22], du gaul. *nemeton*, « sanctuaire » ;
Namur, VII^e-VIII^e s. *NAMUCO*, monn. mérov. ; Namèche [Na 63] ;
Nismes [Ph 71], 827 *Nemaus* ;
Nivelles, vers 670 *Nivialcha*, germ. « nouveau sanctuaire » ;
Orgeo [Ne 58], vers 644 *de silva Uriacinse* (suff. *-avum*) ;
Ortho [Ma 53], 888 *Ortao* \langle **Urtavus*, du nom de l'Ourthe, *Urta* ;
Piéton [Ch 40], 866 *Pintun*, du gaul. *pinpeto-*, « cinquième », sur la chaussée Bavai-Tongres ;
Pry [Ph 12], 868 *Perario*, « poirier » ;
Quartes [To 41], à quatre lieues gaul. de Tournai ;
Seraing-le-Château [H 7], 911 *in Serangio*, et Seraing [L 75], début XII^e s. *Serani* (gén.), de *Seranium* (n^o 33) ;

- Sirault [Mo 16], 821 *in Securiaco* (suff **-avum*) ;
Stave [Ph 16], 868 *Stabula* ; Stavelot [Ve 40], vers 648
Stabulaus ;
Templeuve [To 37], 1103 *Templovium* ; Temploux [Na
55], **-avum* ;
Thuin, 868 *in Tudinio* < **tutinio*- dér. du gaul. *touto*-,
« peuple » ;
Vervoz, Clavier [H 72], 862 *Vervigium* (cf. *I.L.B.* 111 bis
Vervicio) ;
Waulsort [D 67], 1050 *Walciodoro*, gaul. *duro*-, « enclos
(fortifié) ».

C. Ces deux listes autorisent la même constatation :
net maintien du gaulois à l'époque romaine, pénétration
du latin, premières manifestations du germanique.

38. Un critère permet sans doute de faire remonter à
la période antérieure à l'occupation germanique certains
toponymes latins : c'est leur présence simultanée dans la
région romane et dans la région flamande. Ainsi : *cas-*
trum/a. (Mais *cultura*, w. *couture*, néerl. *kouter*, paraît
provenir de France et se répandre seulement au
XII^e siècle.)

castrum/castra : Castre = Kastert, w. è *tchâsse*,
Lanaye [L 6], en 842 *Chaystris* ; Chastre(-Villeroux-Blan-
mont) [Ni 94], 985 *Castra* ; Kaster, Mater (Audenaerde),
1150-54 *Castra* ; Kester, sur la chaussée Bavai-Asse.

Geminiacum : It. d'Ant. (près de Gembloux) = *Gemi-*
nico vico T. de Peut. ; Gemmenich (arr. de Verviers),
1042 *Giminiaco* ; Gimnée [Ph 61], 816 *Geminiaca*.

maceria : Maisières [Mo 23] ; w. *al mēhîre*, Bovigny [B
7] ; Maizeroule, w. *mauj'roule*, Faulx-les-Tombes [Na 99],
953 *Maceroles* ; Metseren, Saint-Trond, 1136 *Meceres*.

strata (via) : disparu de la langue parlée — alors qu'il reste vivant en néerlandais (*straat*), — le terme ne survit, en Belgique romane, que dans la toponymie, où il est toujours lié à une chaussée romaine. On citera : Strée [H 46], 862 *Strata* ; [Th 44], 866 *id.* ; à Braibant [D 24] ; à *grûstréye*, Arville [Ne 14] ; w. *haustréye* et *bassutréye*, Warsage [L 19]. Diminutif **stratella* : Streel, w. *strêle*, Fexhe-le-Haut-Clocher [W 56], en 862 *Stradella* ; w. *li strêle*, Noiseux [D 62] ; **stratellum* : ferme du Stréas, w. à *stréa*, Verlaine [H 10] ; avec un second suffixe : w. *al sétralète*, Fauvillers [B 33].

N.B. Mais le composé hybride *halistréye*, à Louveigné [L 114], à premier élément germ. *hari-*, « armée » (néerl. *heerstraat*), Féronstrée, w. à *féronstréye*, à Liège, et l'article au pluriel dans *lès stréyes*, Tenneville [Ma 51], prouvent que le terme est resté vivant en wallon à travers le moyen âge et peut-être plus récemment encore.

Le lat. ecclés. **tumba** et ses dérivés signalent des tombes, des origines jusqu'à l'époque mérovingienne, en maint endroit du domaine roman et germanique.

vicus : Vichturm à Arlon (= *vici turris*), tour de l'enceinte romaine ; Neuvic, w. à *noûvice*, Liège, 1211 *Nuef viz* ; Opwijk (arr. de Bruxelles). Beaucoup mieux représenté en France.

villana : Verlaine [H 40] vers 1104 *Vellana* ; de même à Tohogne [Ma 4], d'où est originaire la famille du poète Verlaine ; Velaines-lez-Tournai [To 35], 1105 *Velania* ; Wellen (arr. de Tongres), 1158 *Wellene* ; Willine, Berloz [W 25], 1148 *Wellines*, de **villina*, avec l'initiale germanique.

villare : les attestations les plus anciennes, en Wallonie, paraissent être Villers-l'Évêque [L 20], 831 *Villario*, et Villers-Saint-Amand [A 29], 847 *in alto Villari*. (La forme du pluriel, devenue générale dans le domaine fran-

çais, est inexplicquée.) Les toponymes wallons peuvent dater du moyen âge. Remontent probablement à l'antiquité les composés germaniques en *-weiler* autour d'Aix-la-Chapelle, les toponymes flamands comme Wijler (Limbourg holl.), Wijer (arr. de Hasselt), 1139 *Vileir*, celui-ci pouvant se croiser avec *vivarium*, par ex. Wijer, à Henri-Chapelle (arr. de Verviers), 1172 *de Vivario* ; cf. Vivy [Ne 40].

39. 1. De la même manière, les innovations de la technique romaine, spécialement l'**art de bâtir** en matériaux durs.

Lat. *suggrunda*, « l'avant-toit », liég. *sofrande*, *sofronde*, *sovronde*, « saillie extérieure du toit, espace intérieur entre le mur et le toit », chestr. *séveronde*, « façade » ; liég. *tchêssâ pareûse*, « la paroi », < lat. *casalem* + **paretem* (class. *paries*, *etis*).

Lat. *tofus*, « tuf », w. *âs taves*, Liège ; Teuven (arr. de Tongres), vers 720 *Tofino*.

Four à chaux : lat. *calcaria* > Chokier [L 98], 1086 *Calcharie*.

Puits : Pissoul, Omalle [W 41], 1245 *Pucheus*. Toujours au diminutif en toponymie.

Tuilerie : Tillier [Na 27], w. *tyêre*, 868 *Teoliras* < **teglarias*.

2. Parmi les noms de lieux évoquant l'occupation du sol à l'époque romaine, on citera principalement ceux qui signalent des chaussées romaines, quoique certains ne datent que du moyen âge, et ceux qui désignent des villas antiques.

Chaussées romaines : *strata* (n° 38) ; **tabernum* (class. *-na*) > Tavier-sur Méhaigne [Na 21] ; Tavier [H 50] ; w. *à taviè*, Achène [D 41] ; Taverneux, Mont [B 14].

Distances : Quartes [To 41] ; peut-être Piéton [Ch 40], du gaul. *pinpeto-*, « cinquième ».

Ponts romains : Pontisse, Herstal [L 51] ; w. *pontîre*, Ombret-Rawsa [H 30], en face d'Amay ; Sampont, Hachy (arr. d'Arlon), « pont sur la Semois » ?

Compendium, « raccourci » : Compogne, w. à *k'pogne*, Bertogne [B 18]. En France : Compiègne.

Villas. La toponymie wallonne paraît attester un petit nombre de villas antiques. Antoing, Anthée, Antheit, Seraing (n° 37) peuvent être tenus pour assurés. En outre :

Arville [Ne 14], 817 *Aprovilla* (cf. à *grûstréye*) ;

Baucellenne, Mettet [Na 131] ; *baucène*, Ciney [D 25], 747 *Barcina* ;

èl bolène, Othée [L 21] ;

èl djèmène, Villers-l'Évêque [L 20], en 1270 *Gemines*, de *Geminina* (d'où le nom de famille Geminne) ; de même *djèmène*, à Natoye [D 13] ;

louhègn', du lat. *Lucinium* ou *Luscinium*, auquel paraît succéder un *fiscus* mérovingien ou carolingien, Fexhe-le-Haut-Clocher [W 56].

Luchy, St-Hubert [Ne 16], XI^e s. *Luisceia*, du lat. *Lusciacum* ;

Nassogne [Ma 26], *Nasonacum*, domaine impérial ;

Prouvy, Jamoigne [Vi 7] < **Probiacum* ;

Rognée [Ph 11] ;

Savy, w. *sâvi*, Longchamps [B 22] < **Salviacum* ;

Steenbosch, w. *so lu sténe* (noté à Warsage [L 19]), Fou-ron-le-Comte (arr. de Tongres), villa romaine connue depuis le XVI^e s. ;

Vellereille-le-Brayeux [Th 14], 1130-35 *Vellerella* < **villarella* et gaul. **bracosa*, « humide », par opp. à Velle-

reille-le-Sec [S 47]. Voir en outre *villana* et *villare* (n° 38).

On y joindra deux représentants de lat. *fundus*, « le domaine » : Folx-les-Caves [Ni 85], dimin. w. *fôdia*, Autre-Église [Ni 84]; Fooz [L 34], 1139 *Fode*, près d'èl djèmène. Mais *curia Arduenn(ae)*, à Amberloup (*I.L.B.* 61), désigne probablement une confrérie religieuse.

3. **Religion** : *dûhon* (Robertville [My 3]), cf w. *wisim-pière*, Ère [To 64], vers 1175 *Duyzonpirra* ;

w. *nuton* ou *luton*, fr. « lutin » < lat. *Neptunus*.

Peut-être Éclaye, w. à *èclèye*, Pondsôme [D 108], vers 1104 *Erclai* < **Herculiacum* ?

Nimy [Mo 22] < gaul. *nemeton*.

Silenrieux [Ph 28], 868 *Silini rivus*, de Silène (?), dieu des eaux ;

Sinquatis : peut-être w. *sècwé*, Gérouville [Vi 26], 1258 *Sencaiweit* ;

Templeuve [To 37], Temploux [Na 55] (n° 37).

40. Les toponymes en *-(in)iacas*, les plus répandus dans notre pays et dans le nord de la France, paraissent signaler la zone où les Francs, au IV^e et au V^e siècle, sont entrés en contact avec la population préalablement romanisée. Également significative en est la rareté relative en Ardenne et l'absence dans la Belgique germanique, où leur correspondent les noms de lieu en *inga-haim*. Plus au sud leur succèdent les toponymes en *-court* dont le premier élément est un anthroponyme germanique (L. Van Durme, *BTD* 57 [1983], pp. 189-247 et la carte 3, p. 220).

Au suffixe latin *-ius*, qui sert à former des gentilices, le suffixe gaulois *-acus* s'est adjoint pour désigner un domaine, généralement d'après le nom du propriétaire (quelque 5000 exemples en France). À l'époque mérovin-

gienne, l'accusatif féminin pluriel *-(in)iacas* paraît reproduire le pluriel germanique *-inga*, « les gens de... ».

Si séduisante que soit l'hypothèse de L. Van Durme, il faut, en bonne méthode, se souvenir que les attestations du suffixe *-iniacas* sous sa forme initiale sont rares et qu'au surplus les plus anciennes sont postérieures de trois siècles à l'installation des Francs :

Aginiagas, non identifié en Hainaut (779) ; *Businiacas* (878), Busigny (Cambrai) ; *Dottiniacas* (872), Dottignies = Dottenijs (arr. de Courtrai) ; *Harminiacas* (868), Harmignies [Mo 58] ; *Radiniacas* (868), Ragnies [Th 40] ; *Resiniacas*, non identifié (847), cf. Résignies, à Wasmes [Mo 41] ; *Trasiniacas* (868), Trazegnies [Ch 27]. On signalera Tatinghem (Saint-Omer) qui est en 649 *Tatinga villa*, en 826 *Tat(h)ingahem*.

41. L'origine, longtemps énigmatique, du toponyme *ster*, simple ou en composition, a été définitivement élucidée par J. Herbillon en faveur de *stirpem* (lat. *stirps*, *stirpis*), « souche, (médiéval) défrichement », à la lumière de *Sterp*, toponyme germanique d'Eynatten (arr. de Verriers), et du lorrain *Namonstairp*. Voir *La Vie wallonne* 30 (1956), pp. 81-82.

On comparera aussi Étrépigny (Ard.) et Sterpenich (Lux.) < **Stirpiniacum*, attesté en 610 pour Éterpigny (Somme).

VIII. L'HÉRITAGE LATIN EN DIALECTOLOGIE

42. Du fonds latin qui constitue la base même des parlers wallons et picards de notre pays, on se bornera à évoquer ici les aspects les plus importants (d'après *Limes* I, pp. 74, 78 et 84).

A. En tout premier lieu, il faut rappeler que le wallon est à la fois le plus vivace des dialectes français (même si, aujourd'hui, il est inévitablement en recul) et aussi le plus conservateur. De ce dernier trait, voici trois exemples caractéristiques :

- En liégeois, le lat. **qu-** se maintient : *quadragesima* > w. *cwèrème*, « carême » ; le lat. **gu-** donne w- : *lingua* > w. *linwe*, « langue » ;
- Curiosité : le lat. **mihi** (dat.) subsiste, dans les jeux d'enfants, en verviétois *mèy preume*, « moi, premier » (de même à Jupille et Gembloux) ;
- L'imparfait lat. **-abam** se conserve en liég. et en namur. : w. *passéve*.

B. Pour la lexicographie, on signalera quelques mots latins dont seul le wallon conserve des représentants, par opposition au domaine français, voire pan-roman.

Lat. *clunis*, « fesse », w. *clon*, « os de la hanche » (région de Malmedy) ;

de la famille du lat. *geminus*, « double » : *-are*, w. *djamer*, « attacher par deux » (Érezée) ; *-aculum*, liég. *djama*, « fête double » (Pâques, Pentecôte, Assomption et Noël) ;

lat. *spiritus*, w. *spér*, *spèr*, *speûr*, « spectre, revenant » (nom de famille Lespire) ;

lat. *stimulus* > **stumulus* > w. *stombe*, « aiguillon » ;

lat. *terreum*, est-w. *tîdje*, « vieux chemin de terre » (fréquent en toponymie).

43. Les *civitates* belges de l'époque romaine ont-elles influencé la géographie linguistique de notre pays ? Il est permis de le penser. La limite nord-sud entre les Nerviens et les Éburons, d'abord, les Tongres, ensuite, correspond approximativement à la démarcation entre le

picard, à l'ouest, et le wallon, à l'est. On se risquera même à poser la question de savoir si cette frontière dialectale ne se prolonge pas dans le domaine néerlandais, le limbourgeois succédant à la zone des Tongres. On ajoutera, pour le wallon, que la limite méridionale, en direction du champenois et du lorrain, paraît proche de la frontière de la *civitas* des Rèmes et de celle des Trévires.

Il faut évidemment rappeler que les diocèses du moyen âge, se superposant aux *civitates* de l'antiquité, ont pu influencer ultérieurement l'évolution des dialectes : le diocèse de Tournai correspond au territoire des Ménapiens ; celui de Cambrai, aux Nerviens, et celui de Liège, aux Tongres.

Pour le wallon, le superstrat germanique des Tongres aurait joué dès l'antiquité : quoique romanisés durant l'époque romaine, ces Germains importés ont déjà pu marquer de leur empreinte le wallon, qui est à la fois le plus conservateur des dialectes français et celui qui doit le plus au germanique (notamment, pour la phonétique, le *w* et l'*h* aspirée).

On verra, pour les *civitates* de notre pays — plus spécialement les Nerviens et les Tongres —, les deux cartes de M.-Th. et G. RAEPSAET, *ANRW* II 4, pp. 18-21 ;

pour le wallon, l'*Atlas ling. de la Wallonie*, t. I^{er}, 1953, la carte de la p. 65 et, chez Pierre GUIRAUD, *Patois et dialectes français*, 2^e éd., Paris, P.U.F., 1971 (Coll. *Que sais-je ?*, n° 1285), pp. 21-23, la carte et le commentaire de Maurice PIRON ;

et, pour le néerlandais, la carte des dialectes dans J. VERSCHUEREN, *Modern Woordenboek...*, 2^e éd., 2 vol., Turnhout, Brepols, 1936, t. II, p. 1119. J. GOOSSENS, « Inleiding tot de Nederlandse dialectologie », *BTD* 44

(1970), pp. 105-273, ne comporte malheureusement pas de carte utilisable pour notre propos.

44. Exemple particulier de continuité entre le sud et le nord dans la zone des Tongres : à la diphtongaison lat. *-erd-* > *-yè* en wallon, par ex. *perdere* > *pièt'*, *pièrt'*, correspond en limbourgeois et est-brabançon *perd* (= *paard*), « cheval » > *pjet* (J. GOOSSENS, *op. cit.*, p. 153 et carte 12).

IX. LES ORIGINES DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

45. Problème traditionnel et non résolu de l'historiographie belge : les origines de la frontière linguistique.

Bibliographie récente :

Élisée LEGROS, *Le Nord de la Gaule romane*, *BTD* 16 (1942), pp. 161-228.

Charles VERLINDEN, *Les origines de la frontière linguistique en Belgique et la colonisation franque*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1955 (Coll. *Notre passé*). La frontière linguistique correspondrait à la limite septentrionale du peuplement à l'époque romaine.

Jean STENGERS, *La formation de la frontière linguistique en Belgique ou de la légitimité de l'hypothèse historique*, Bruxelles, 1959 (Coll. *Latomus*, 41) = *Latomus* 18 (1959), pp. 366-395 et 593-611. Contesté jusqu'à la possibilité de proposer aucune hypothèse valable, compte tenu de l'état de la documentation.

Maurits GYSSELING, « La genèse de la frontière linguistique dans le Nord de la Gaule », *Revue du Nord* 44 (1962), pp. 5-37.

46. Même si l'on tient compte des lacunes de la documentation, l'échec des débats sur les origines de la frontière linguistique tient probablement à une raison d'ordre épistémologique : c'est la quête obstinée d'une hypothèse unique, susceptible à elle seule de rendre compte d'un processus qui, selon toute vraisemblance, a dû être complexe et progressif. Autre circonstance défavorable qui a aggravé la situation : historiens, philologues et archéologues paraissent éprouver de grandes difficultés à nouer un dialogue fructueux. À quoi s'ajoute encore la question de savoir si l'archéologie peut être d'un véritable secours en ce domaine : en réalité, le mobilier d'une tombe fournit des indications sur le sexe du défunt (homme ou femme) ou sa condition sociale (guerrier ou civil, riche ou pauvre), voire la culture matérielle dont il relève, mais certainement pas sur la langue qu'il parlait.

47. Sans se risquer à y voir, fût-ce implicitement, les causes qui rendraient compte de l'origine de la frontière linguistique, on signalera pourtant les correspondances suivantes qui paraissent indiscutables.

1. La frontière linguistique, qui court d'ouest en est, n'est jamais très éloignée du tracé probable de la chaussée romaine Cassel-Tongres, ni de l'endroit où cessent d'être aisément identifiables les voies partant de Bavai en direction d'Asse et d'Opbrakel.

2. La zone aujourd'hui de langue romane est, hormis l'Ardenne, celle où se trouvent les meilleures terres agricoles et où se concentre d'ailleurs la majorité des villas romaines de notre pays. La densité des établissements ruraux et la richesse des sépultures (400 *tumuli*) prouvent en particulier la prospérité du territoire des Tongres (notamment en Hesbaye).

3. La frontière linguistique marque approximativement la limite septentrionale des toponymes romans en *-iniacas*, qui remontent selon toute vraisemblance à l'occupation franque des IV^e et V^e siècles (n^o 40).

De toute manière, il est à peu près acquis que la frontière linguistique n'a guère varié depuis le début du moyen âge. S'il en est bien ainsi, il est permis d'en conclure que les causes qui l'ont déterminée remontent au plus tard à la fin de l'antiquité.

48. Peut-être faudrait-il, au surplus, rechercher d'éventuelles relations entre le tracé de la frontière linguistique et diverses données géographiques, après quoi il resterait encore à s'interroger sur l'explication de telles correspondances. Il n'empêche qu'on peut ainsi relever la coïncidence, fût-elle approximative, entre la frontière linguistique et :

1. l'orientation ouest-est du sommet du socle paléozoïque ; plus exactement, la frontière linguistique paraît à peu près équidistante des lignes 0 m et -100 m plus au nord (*Géographie de la Belgique*, Bruxelles, Crédit communal, 1992, carte p. 40) ;

2. les données orographiques ; il faudrait vérifier en détail l'intuition, familière aux Belges, que la région de langue flamande est le plat pays, d'une altitude inférieure à 100 m (*Ibid.*, carte pp. 132-133) ;

3. la carte des sols, la zone limoneuse se situant presque entièrement dans la région de langue romane, ce qui se traduit, à l'heure actuelle, par une superficie moyenne supérieure à 15 hectares par exploitation (*Ibid.*, carte p. 335).

X. BIBLIOGRAPHIE

Marie-Thérèse et Georges RAEPSAET-CHARLIER, *Gallia Belgica et Germania Inferior*. Vingt-cinq années de recherches historiques et archéologiques, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, *Principat*, t. 4, édité par Hild. TEMPORINI, Berlin-New York, De Gruyter, 1975, pp. 3-299 [cité *ANRW*].

Histoire et archéologie.

Franz CUMONT, *Comment la Belgique fut romanisée. Essai historique*, Bruxelles, 1914 = *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles* 28 (1914).

Baron DE LOË, *Belgique ancienne. Catalogue descriptif et raisonné*, III. *La période romaine*, Bruxelles, Vromant, 1937 (Musées royaux d'art et d'histoire), spécialement pp. 5-46.

Jacques BREUER, *La Belgique romaine*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1944, 2^e éd., 1966 (Coll. *Notre passé*, 2^e série, 1).

Félix ROUSSEAU, *La Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1960 (*Connaître la Wallonie*, 2). Suggestif.

Louis BERTAUX, *La romanisation de la Wallonie*, I. *Des Gaulois aux Gallo-Romains*; II. *Des Gallo-Romains aux Mérovingiens*, 2 vol., Charleroi, Institut Jules Destrée, 1963-1969 (*Connaître la Wallonie*, 5). Ouvrage de vulgarisation.

André WANKENNE, *La Belgique au temps de Rome. Des tribus celtiques au royaume franc*, Namur, Presses universitaires de Namur, 1979 (Facultés univ. de Namur, *Bibl. de la Fac. de Phil. et Lettres*, 39).

E.M. MARIËN, *L'empreinte de Rome. « Belgica antiqua »*, Anvers, Fonds Mercator, 1980. C'est l'ouvrage à tous égards le mieux documenté à l'heure actuelle.

Mary WIGHTMAN, *Gallia Belgica*, Londres, 1983.

Toponymie et dialectologie.

Albert CARNOY, *Origines des noms des communes de Belgique (y compris les noms des rivières et principaux hameaux)*, 2 vol., Louvain, Éditions Universitas, 1948.

Maurits GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1229)*, 2 vol., Bruxelles, Belgisch Centrum voor Neerlandistiek, 1960.

Jacques-Henri MICHEL, *Premiers éléments d'un répertoire de toponymie wallonne pour les archéologues*, 2 fasc., Bruxelles, Presses de l'U.L.B., 1981.

Jules HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, Crédit communal, 1986.

Les communes wallonnes sont identifiées par les sigles de la nomenclature REMOUCHAMPS-DOPPAGNE et peuvent être localisés sur la carte grâce aux coordonnées kilométriques de la projection Lambert (*Michel*, 1, pp. 35-57).

Voir J. M. REMOUCHAMPS, Carte systématique de la Wallonie, *BTD* 9 (1935), pp. 211-271 ; Alb. DOPPAGNE-Delph. MANET, *Atlas systématique de la Belgique romane*, Bruxelles, Institut de Sociologie, 1974.

Jean HAUST, *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1933.

LIMES. I, *Les langues régionales romanes en Wallonie*, Bruxelles, Traditions et parlers populaires Wallonie-Bruxelles, 1992 (Coll. *Tradition wallonne*, 4).

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, depuis 1926 [= *BTD*]; a publié chaque année, jusqu'en 1968, une chronique critique de philologie wallonne.

J.-H. MICHEL

Pour conclure.
L'histoire linguistique
de la Belgique antique

La toponymie comme les dialectes de nos régions témoignent d'une persistance non négligeable d'éléments pré-indo-européens, même si le nombre de mots conservés ne peut se comparer avec ce que fournissent les dialectes des Alpes ou du Massif central. Ils sont la résultante d'une histoire millénaire qui nous échappe, ayant appartenu à des langues ou à des familles de langues répandues autrefois sur des aires plus vastes que la plupart des « civilisations » que la préhistoire identifie sur base des vestiges matériels. Leurs origines peuvent être très diverses : préhistoriques, — et renvoyer par exemple à l'ensemble culturel qui se met en place au Néolithique récent (3^e mill.) et connu dans nos régions sous son aspect « Seine-Oise-Marne », — ou plus récentes, et avoir été empruntées en France ou en Europe centrale et nous être parvenues avec les divers courants qu'on peut ranger sous la dénomination générique de « celtique », parfois même à l'époque gallo-romaine, et *via* le latin vulgaire.

Les langues indo-européennes, qui ont derrière elles une longue préhistoire eurasiatique, semblent être parvenues en Belgique vers le X^e siècle, avec la civilisation des « Champs d'urnes ». Les dialectes associés à ce vaste complexe continental devaient donner naissance indépendamment au germanique au Nord et au celtique vers l'Ouest et le Sud-Ouest, laissant à l'un comme à l'autre dans leur zone de confins des traits archaïques qui subsistent, sous forme celto-romaine, dans la partie la plus conservatrice de notre toponymie. Vers -450, l'expansion de la civilisation de La Tène, dont la Belgique demeure

longtemps une « marche » septentrionale, coïncide avec la mise en place des Celtes historiques. Vers -200 se produit depuis les régions rhénanes un mouvement migratoire qui atteint le nord du Bassin parisien, où se constitue le groupement des *Belgae*, noyau de la future province romaine. Parmi les peuples qui se partagent le reste du pays, les *Germani* paraissent prolonger les traditions culturelles et linguistiques directement issues du substrat rhénan des « Champs d'urnes » : de là, dans notre onomastique, les mots comportant un *p* ancien que n'atteint pas la tendance celtique à l'amuissement et qui résistera encore à la mutation lors des diverses poussées germaniques. On peut appeler ce fonds ancien « celtique du Nord-Est » ou, comme l'a proposé l'auteur de ces lignes, « paléo-rhénan ».

Originaires de régions où communautés proto-celtiques et proto-germaniques étaient voisines, les populations qui sont à la base de l'organisation ethno-linguistique de la *Belgica* de César ont peut-être entraîné avec elles, surtout en Hainaut, en Flandre et en Artois, des groupes dispersés de langue germanique, responsables de certains toponymes qu'il semble impossible d'imputer à la période franque.

Cependant, le prestige de la civilisation gauloise avait rayonné au loin, jusqu'au cœur du monde germanique. Ce phénomène, peut-être favorisé par la puissance de l'aristocratie belge qui aurait conquis des positions vers la Marne et la Meuse, paraît avoir eu pour effet de « gallisciser » ceux des dialectes de Belgique demeurés les plus archaïques, et notamment de donner une forme gauloise aux mots d'origine celtique tandis que d'autres, de provenance étrangère ou sortis de l'usage (et parmi eux des toponymes), conservaient leur prononciation « paléo-rhé-

nane » traditionnelle. Processus semblable à celui qui a progressivement, depuis le Moyen Âge, substitué les langues communes aux « patois » dans certains grands pays d'Europe.

Surviennent les campagnes de César et la conquête de la Gaule chevelue, suivies d'un lent processus de romanisation qui, en *Belgica*, ne dure pas moins d'un siècle. Il faut attendre la fin de l'époque julio-claudienne pour que la connaissance du latin écrit s'y traduise sous la forme d'inscriptions de caractère privé. Les agents principaux de la propagation du latin ont été l'armée et la vie urbaine, concentrée principalement à Tongres et à Arlon sous le Haut-Empire ; nous ignorons ce qu'a pu être le rôle de l'école, bien que la sculpture arlonaise dénote une connaissance certaine de la littérature latine. Le celtique, demeuré vivace dans les zones rurales, laissera des traces importantes dans notre toponymie ; *via* un latin régional dont nous ne savons presque rien, il léguera à nos dialectes plus d'un terme de leur vocabulaire courant, parfois disparu du français central. Dans la zone trévire, de loin la plus favorisée au point de vue documentaire, le degré élevé de la romanisation n'empêche pas les auteurs d'inscriptions de décliner en celtique certains noms propres ; le celtique y vivait encore à l'époque constantinienne, alors même que Trèves était promue au rang de capitale d'Empire.

Au cours du II^e âge du Fer, la frontière linguistique celto-germanique s'était déplacée vers le Sud et vers l'Ouest à mesure des mouvements des *Germani*, que les légions romaines n'ont jamais réussi à juguler tout à fait. Si les premiers à avoir franchi le Rhin étaient celto-phones, ceux qui les talonnaient, germanophones, se sont établis dès les premiers temps de l'occupation romaine

dans les confins septentrionaux de la *Belgica* ; leurs hommes, servant dans les cohortes auxiliaires de l'armée, s'y sont romanisés et, leur service terminé, quelques-uns ont pu s'installer avec leurs familles dans des régions dont le parler propre était celtique. Mais leur influence semble avoir été limitée et n'a pas atteint l'Ardenne. Au IV^e siècle, des colonies de lètes, dont les préfets siégeaient près de Bavai, en région mosane et à Carignan, préludent à la colonisation franque.

On sait où et comment la tradition gallo-romane a prévalu, non sans que la colonisation franque ait marqué d'une forte empreinte la toponymie comme les dialectes de Wallonie. On sait aussi comment, là même où le germanique l'a finalement emporté, ont subsisté jusqu'au cœur du Moyen Âge des poches de résistance latine ou romane demeurées perceptibles, p. ex., dans les noms de localités du pays de Trèves. Le wallon, particulièrement l'est-wallon, conserve des éléments du vocabulaire latin ainsi que des archaïsmes de prononciation parfois sans équivalent dans le reste de la *Romania*. C'est sans doute la pénétration germanique qui a fait disparaître les derniers lambeaux du celtique, langue inutile dans les échanges avec les nouveaux maîtres. La langue de repli, qui était celle de l'Église, et avec elle de ce qui subsistait de culture, était désormais le latin, qui, sous sa forme parlée, était d'ailleurs en voie d'évolution rapide vers le roman. L'adoption par l'aristocratie franque de la civilisation chrétienne a fait le reste.

J. LOICQ - J.-H. MICHEL